REVUE
DE
TRANSYLVANIE

TOME III * No. 1

CLUJ, ROUMANIE
1936

III-ème Année No. 1

REVUE DE TRANSYLVANIE

Publiée sous les auspices de l'ASTRA, Association littéraire et scientifique

DIRECTEUR : S. DRAGOMIR
Professeur à l'Université de Cluj ;
Membre de l'Académie Roumaine

SOMMAIRE

NOTES

COMPTES-RENDUS

La Revue paraît quatre fois par an

PRIX de l'abonnement pour l'Étranger: 20 Frcs. français, pour la Roumanie 200 Lei.
PRIX du numéro: 5 Frcs. français. — 50 Lei.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION:
Strada Mico No. 40 — CLUJ, ROUMANIE — Strada Mico No. 40

REVUE

DE

TRANSYLVANIE

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE L'ASTRA, ASSOCIATION LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

DIRECTEUR :

SILVIU DRAGOMIR

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE CLUJ
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROUMAINE

CLUJ, ROUMANIE

1936

L'ITALIE ET NOTRE UNITÉ NATIONALE

Le discours récemment prononcé par M. Mussolini à Milan a soulevé dans tout notre pays une houle de protestations, en particulier en Transylvanie. Empruntant cette fois-ci le propre vocabulaire de la propagande budapestoise, le Duce a tenu à affirmer que le bassin danubien ne connaîtra la stabilité que si l'on rend d'abord justice à la Hongrie, la «grande mutilée» dont «quatre» millions de nationaux vivent sur d'autres territoires.

En réponse à ces graves affirmations, en partie erronées, qui mettent en discussion notre propre unité nationale, nous donnons ici les déclarations des chefs de la politique roumaine, déclarations qu'on peut considérer comme l'expression de l'opinion unanime du peuple roumain.

M. Jules Maniu, *ancien président du conseil, membre du comité directeur du parti national-paysan, a déclaré à Cluj, le 5 novembre 1936 :*

« Le récent discours prononcé à Milan par M. Mussolini porte un grave coup aux intérêts du peuple roumain. Le sens clair de ce discours est que le chef du gouvernement italien est pour la révision du traité de Trianon, pour la mutilation des frontières de notre pays et contre la Société des Nations.

Nous protestons catégoriquement contre ces thèses injustes et en même temps dangereuses pour les intérêts publics de l'Europe.

La paix de Trianon a rendu justice aux peuples opprimés du Bassin danubien.

Par les traités de paix la monarchie austro-hongroise, qui n'était qu'une survivance anachronique, n'a pas été à proprement parler

mutilée, mais — avec le concours actif et héroïque de l'Italie — une injustice historique a été réparée, une absurdité politique et géographique a été enfin abolie.

L'habitat de la nation magyare, loin d'avoir été mutilé, a conservé ses limites ethniques ; il n'a été détaché de l'ancienne Hongrie que certaines enclaves ethniques hongroises, formées artificiellement grâce à des infiltrations méthodiquement organisées par un pouvoir politique persécuteur des populations non-magyares.

A Milan M. Mussolini a répété sous une forme plus catégorique les déclarations qu'il avait faites il y a deux ans : dans l'interpellation que je développai à cette occasion au Parlement de Bucarest et dans la réponse qu'y fit alors M. Titulesco, la justice de notre cause et les erreurs de M. Mussolini furent une fois de plus méthodiquement démontrées. Je me borne cette fois-ci à exprimer mon sincère regret de voir M. Mussolini persévérer dans la voie qu'il a prise...

...Si inquiétants que soient les événements de ces derniers temps, il n'y a pas lieu toutefois de juger de la situation en pessimistes: nous avons de puissants alliés, les grandes démocraties occidentales veillent sur les intérêts de la paix, nous disposons enfin d'énergies nationales suffisantes pour pouvoir être mises au service de la défense du patrimoine national. Nous avons le devoir d'organiser ces énergies selon les exigences du moment et de manifester vigoureusement, chaque jour, notre ferme résolution de défendre jusqu'au bout nos droits et la cause de la civilisation humaine dans cette partie du monde.

Je ne puis taire enfin la tristesse qui nous envahit devant les perspectives d'avenir de l'Italie au cas où la France et la Roumanie seraient diminuées dans leur force et leur autorité, perspectives sombres dont il est impossible que le gouvernement italien ne tienne pas compte.

L'impératif du moment est donc de s'armer, spirituellement et militairement, à fond et sans délai, de veiller à la solidarité nationale, à l'unité d'action, à la fidélité aux traités, et de rechercher en toute sincérité la voie qui mène d'une Rome mal informée à une Rome bien informée ».

Discours de M. Nicolas Iorga, *ancien président du conseil et président du parti nationaliste-démocrate, prononcé le 6 novembre 1936 :*

« La formule « Justice pour la Hongrie » vient d'être encore lancée dans un discours retentissant.

Laissant de côté toutes les considérations qu'on pourrait élever autour du moment politique et des motifs d'une pareille manifestation, que nous pouvons considérer avec la certitude de notre droit et de notre préparation, il convient d'étudier calmement, comme un problème de science, les fondements mêmes de ce qu'on nomme à Budapest « la justice nationale ».

Un peuple peut la réclamer, même si, comme c'est le cas pour la Hongrie, il a provoqué imprudemment une guerre dans laquelle il a été vaincu, et qu'il ait à subir, tout naturellement, les suites de sa défaite; mais cela, seulement dans certains cas, que je tâche ici de fixer.

D'abord s'il est question de son berceau, du lieu où il s'est formé et d'où il a pris son essor.

Dans ce cas, il est le produit naturel, organique, de ces lieux qu'il ne peut oublier et dont son âme ne peut se séparer. Rappelons-nous les belles lamentations des juifs dans l'« esclavage babylonien » si bien rendues dans les vers de Dosoftei, Métropolitain de Moldavie...

Il existe un lien sacré entre le peuple lui-même et tous les aspects de la nature, toutes les forces et les secrètes aspirations du pays. C'est un grand crime si quelqu'un brise ce lien, un grand crime à l'égard de l'humanité.

Il en a été ainsi lorsque les décisions austro-magyaro-allemandes nous enlevaient, par l'odieux traité de Bucarest, ces montagnes dans les vallées desquelles s'est constituée la nation roumaine, liée à chaque rocher de la chaîne des Carpathes.

Mais les Hongrois, mélange de Finnois subjugués et de Turcs conquérants, sont venus, en plusieurs étapes, de la vaste steppe eurasiatique, et si, en chemin ils ont été attirés par les lacs du Boudjak et les marais danubiens, riches en poisson, ils se sont toutefois sentis longtemps étrangers dans ces lieux où il se sont définitivement établis, loin de cette steppe que les chevaux de la horde pouvaient parcourir librement et dont les eaux leur réservaient une tout autre nourriture que celle qu'obtient le laboureur par un travail attentif et continu. Quant à la Transylvanie et aux régions voisines, elles ne pouvaient guère attirer les ancêtres guerriers, courant après le butin, de la nation hongroise, en raison du caractère inaccoutumé pour eux et peu hospitalier du massif des Carpathes.

En second lieu, un peuple dépossédé peut parler de justice lorsqu'il s'agit non pas d'une simple entreprise heureuse de ses armées, autrefois, mais de la pénétration naturelle, par suite d'un essor qu'on ne peut arrêter, d'un peuple nombreux qui n'a plus assez de place sur son territoire.

Ce fut le cas des Allemands dans leur lente diffusion par delà l'Elbe et dans les territoires habitées jadis par les Prussiens païens, mais non pas dans les provinces ravies plus tard aux Polonais. C'est également ainsi que nous avons franchi le Danube et le Dniester; et si l'Etat avait suivi la trace de ces avant-gardes de la nation, il aurait pu présenter comme argument qu'il ne l'a point fait par avidité brutale ou par vaine ambition, mais entraîné par la force du mouvement.

Ce ne sont pas les Hongrois qui ont pris la Transylvanie et toutes les régions d'outre-Tisza, mais la dynastie de saint Étienne, investie de la part du Pape de la mission de baptiser les païens et de ramener les orthodoxes « schismatiques » et qui a étendu comme un droit de croisade perpétuelle sur ces régions habitées par des chrétiens qui se trouvaient n'être pas catholiques. A peine çà et là, à Alba-Julia autour des évêques latins, à Cluj, à Dej, pour garder les défilés ou pour exploiter les mines, de petits groupes de population hongroise se sont établis, le reste de la minorité hongroise devant être constitué bien plus tard par des agents du pouvoir militaire ou civil. Les rois de Hongrie ont toujours cherché à coloniser avec des éléments étragers des territoires habités par des indigènes d'origine ancienne, trop peu nombreux ou trop pauvres pour satisfaire la Trésorerie.

De là l'appel aux Saxons et aux chevaliers Teutoniques, la réglementation des paysans hongrois; plus tard, sous la domination autrichienne, on amène dans le Banat, en Ardeal et en Bucovine des éléments allemands, d'après le système de Marie-Thérèse et de Joseph II. Tout est artificiel et superficiel, rien de l'essence même de l'Ardeal n'était lié à la population hongroise venue de différentes sources et qui d'ailleurs plus tard s'est divisée en trois religions : catholique, calviniste et unitarienne, sans compter les Hongrois saxons qui se sont tournés vers le luthéranisme.

L'Ardeal, le Banat, les Crish, le Maramuresh, toute la partie perdue à laquelle aspire la « mégalomanie » vindicative de Budapest, ne sont pas plus le patrimoine populaire des Magyars que ne l'est le berceau ancestral pour ceux qui sont venus en tribus et ont vécu

longtemps dans des tentes, sans villages, n'ayant même pas la notion de ce qu'est la terre, un champ labouré, une propriété.

En troisième lieu, peut parler de ses droits sur une terre celui que le sort et son savoir-faire ont aidé à se l'approprier et qui y a développé une civilisation à lui.

Les Allemands d'au-delà de l'Elbe peuvent parler de quelque chose de semblable. En peuvent parler également les Italiens de tous les points du monde où ils sont arrivés avec leur intelligence et leur maturité commerciales.

Mais rien n'est spécifiquement hongrois en Ardeal, à l'unique exception de quelques grands bâtiments officiels élevés, dans un style prétendu national, pendant les dernières années de gouvernement du régime aboli. Il n'existe même pas un type de village hongrois. Dans la région de l'est, celle des Sicules, on peut très bien observer la ressemblance avec l'ancien établissement rural des Roumains; il y a dans la majorité des cas une tendance à imiter l'établissement allemand à caractère rhénan des Saxons, mais plus encore la forme imposée par le régime impérial autrichien. Et dans les cités libres d'antan, tout: le mur, la forteresse, la rue étroite, la maison aux lignes anguleuses, les églises gothiques, tout appartient à la civilisation réelle apportée par les Allemands dans des régions habituées jusqu'alors à d'autres formes de vie commune.

Il n'existe, en dehors de la cathédrale d'Alba-Julia, oeuvre d'un maître occidental, aucun mur vénérable sur lequel puissent verser des larmes ceux qui se considèrent comme les hommes les plus malheureux du monde parce qu'un étendard conquérant, qui défendait une oeuvre d'oppression, est tombé sous les malédictions, juste punition de l'histoire.

Enfin, on peut dire que celui qui réclame quelque chose dans l'esprit de notre temps peut obtenir, sinon la «justice», du moins une tolérance.

L'esprit du XIII-ème, et jusqu'au XVI-ème siècle, a permis à la royauté et à la noblesse magyares d'étendre leur domination de l'autre coté de la Tisza. La mission apostolique était acceptée par la conscience de ce temps. La sujétion des Roumains, en tant qu'élément inférieur, pouvait s'expliquer entre 1526, quand l'Ardeal a obtenu sous différents princes sa liberté entière, et 1699, lorsque les Habsbourg l'ont conquis par les armes, à une époque où dominait le régime «des Etats privilégiés» et des «nations reconnues». On

a eu la possibilité de maintenir cette infériorité et ce manque de liberté des Roumains tant que le monde admettait un impérialisme fondé sur une espèce de « civilisation » administrative. Aussitôt que le principe national s'est imposé, créant la Roumanie de la même manière qu'il a créé l'Allemagne et l'Italie et préparant l'unification impérieusement nécessaire, tout le fondement de la domination magyare s'est écroulé.

Des restes de population du moyen-âge à caractère spécial, comme les Sicules répandus dans quelques villages, des groupes de descendants des fonctionnaires et des juifs magyarisés dans les villes, formant tous ensemble une simple minorité, ne peuvent nullement fonder une « justice » tendant à la réannexion».

Discours de M. Octavien Goga, *co-président du parti national-chrétien, prononcé le 8 novembre 1936 :*

« ...L'opinion publique de chez nous se trouve dominée par un sentiment de douleur après les paroles prononcées récemment pour la défense de la Hongrie prétendûment « mutilée ». Je vous parle sincèrement, je vous ai habitués à cette sincérité chevaleresque que j'ai apprise de mon chef, Alexandre Cuza. C'est avec cette sincérité que je dois vous dire aujourd'hui que j'éprouve encore un profond respect pour la personalité du Duce. Je le considère comme une grande figure dans l'histoire contemporaine et je vois en lui l'homme dont la parole pèse lourd dans la balance de tous les pays.

« Mais c'est une conception radicalement fausse que de parler d'une « Hongrie mutilée » ; fausse, parce que si les frontières de la Hongrie d'antan ont été réduites, cela s'est fait sur la base du principe national, qui a déterminé la nouvelle carte du continent à la suite de la guerre. Du moment que c'est cette conception qui a dominé, la Hongrie a été normalement réintégrée dans son territoire ethnique. Et du même coup on nous a rendu justice, sans qu'on puisse parler d'injustice envers une poignée d'hommes qui avaient dominé tant de peuples.

« La Hongrie, disons-nous, n'a pas été mutilée mais réintégrée dans son véritable territoire national ; et s'il reste encore des traces de populations magyares en territoire étranger, leur présence est précisément la preuve que cette poignée d'hommes, cette minorité a dominé injustement nos destins. Mais cette vérité a été reconnue, et par l'Italie elle-même qui, il y a quelques années, a été liée à nous

par un traité d'amitié. Alors je me demande si, à l'époque où nous étions amis — amitié qui ne pouvait être fondée que sur la reconnaissance réciproque du droit de nos peuples — la Hongrie n'était pas mutilée. Ce qui amène cette nouvelle question: est-ce, de la part du Duce, une découverte tardive, ou bien l'effet d'une contrariété récente? Je crois, quant à moi, qu'il s'agit d'une contrariété récente; en ce cas, la chose s'arrangera en famille, dans la grande famille de la latinité, car au-dessus de nos destins plane l'idée de la solidarité de race, qui guide également les Latins de toutes les parties du monde: or cette idée guide aussi M. Mussolini.

« Il y a dix ans, lorsque l'Italie a reconnu nos droits sur la Bessarabie, le « Popolo d'Italia » publia un dessin suggestif et tout à fait caractéristique: c'était un légionnaire romain qui plantait sur un mur une aigle romaine, et sur ce mur était écrit: « Bassarabia in saecula saeculorum ». Pourquoi cela? Parce que l'idée de la latinité animait ce légionnaire romain, dont l'image, qui se trouve encore aujourd'hui dans mon cabinet de travail, au-dessus de ma table, m'a été envoyée par le frère du Duce, feu Arnoldo Mussolini, à qui je songe avec piété et sympathie. C'est lui qui m'a envoyé cette image symbolique de la latinité, et c'est au nom de cette idée que je parle moi aussi aujourd'hui quand je réponds au Duce: La contrariété passera, et la Roumanie, avec la Bessarabie, la Bucovine, le Banat et la Transylvanie, restera ce qu'elle est aujourd'hui, « in saecula saeculorum ». Nos frontières ont été tracées dans le sang, c'est par le sang que nous les défendrons... ».

Discours de M. A. Cuza, *président du parti national-chrétien, prononcé le 8 novembre 1936:*

« ...Il reste encore un point, à savoir: les paroles de menace qui nous viennent d'Italie, de la part d'un Latin pour qui nous avons toujours eu une profonde estime et que nous considérons comme une grande figure de l'histoire italienne, Mussolini.

« Je crois que le Duce a commis une lourde faute politique, si j'en juge au point de vue des faits. Et une faute non moins lourde au point de vue du sentiment, quand sans aucun motif il a blessé profondément l'âme du peuple roumain. Non, ce n'était pas de Rome, non loin de la colonne trajane, qu'il convenait qu'un Latin vînt se prononcer de la sorte contre d'autres Latins, les Roumains.

« Mais nous répondons : Nous aussi nous sommes romains, nous sommes daco-romains, nous avons appris à ne craindre aucune menace et nous avons la croyance que, si depuis tant de siècles nous sommes demeurés ici sans le secours de Rome ni de ses chefs, nous continuerons à nous garder, même contre Rome s'il en est besoin... ».

Discours de M. C. C. Brătiano, *président du parti national-libéral, prononcé à Oradea, le 12 novembre 1936 :*

« Le cliquetis des armes et les paroles menaçantes pour les frontières font assurément peser une inquiétude sur ceux qui désirent la paix, en particulier aux frontières de notre pays. C'est pourquoi nous avons décidé de tenir ici, à Oradea-Mare, une réunion, d'une part afin d'exposer nos vues touchant les grands problèmes agités, et d'examiner d'autre part quels sont nos dévoirs de bons Roumains. Deux questions se posent :

Est-il possible d'envisager une révision du traité de Trianon sans que les armes entrent en action?

S'est-il commis, par suite de ce traité, des injustices dont un sentiment d'équité réclame la réparation?

Les traités de paix qui suivent les victoires sont imposés par les vainqueurs, non par les vaincus. Si nous comparons celui que les anciennes puissances ennemies voulaient nous imposer par la paix de Bucarest, alors qu'elles se croyaient victorieuses, avec celui de Trianon, on ne peut que constater quelle différence d'esprit il y a entre celui-ci et le premier. Dans le dernier, aucune conquête de territoires peuplés d'autres races, aucune violation du droit des minorités, aucun accaparement non plus de l'économie nationale du vaincu par le vainqueur, aucun isolement d'un pays à qui l'on ôte ses voies de communication et ses débouchés, lesquels passent aux mains de ceux qui imposaient le traité.

La grande guerre a été faite au nom du principe des nationalités, et quand nos alliés l'ont proclamé, tout le monde civilisé a pris leur parti. C'est sur ce principe, posé par Napoléon III, que se sont constituées l'Allemagne et l'Italie. Il est la condition sine qua non d'une paix stable et le remède aux dissensions intestines des États. Il est plus fort que la volonté des gouvernements et que la puissance des armes. Est-il logique que celui ou ceux qui le revendiquent pour soi-même le combattent pour les autres?

C'est par le sacrifice de tant de générations, autrefois, puis par celui de 800.000 homes, soit de la dixième partie de la population de notre Ancien Royaume, que nous avons pu réaliser notre idéal national. La question se pose de savoir si, par le traité de Trianon, nous avons obtenu au-delà de notre droit. La Transylvanie conquise par les Hongrois sur notre peuple, arrachée à ce qui constituait la Dacie Romaine, aujourd'hui la Dacie Roumaine, a toujours eu une population en grande majorité roumaine, et les tendances ou les efforts pour la dénationaliser ont toujours complètement avorté. Par le traité de Trianon il n'a plus été tenu compte des traités d'alliance qui avaient fait entrer les États dans la guerre, mais seulement du principe des nationalités posé par Wilson. Sans tenir compte des conditions géographiques ou des limites historiques des provinces, là où la population était hétérogène, on a fait passer des lignes de démarcation, scrupuleusement tracées, qui ont laissé de part et d'autre les territoires où la majorité de la population était soit roumaine, soit hongroise.

Si nous examinons maintenant la démographie des six districts de notre frontière occidentale, nous constatons que les Magyars n'ont dans la population rurale qu'une minorité de 18%, en face de la majorité roumaine de 60%. Or le fondement durable d'une nationalité, c'est assurément la population rurale qui le constitue, tandis que la population urbaine est souvent cosmopolite ou introduite artificiellement par l'autorité politique. C'est pourquoi la dénationalisation des villes, dans un sens ou dans l'autre, se fait aisément, alors que celle de la population rurale, attachée au sol et à ses moeurs, ne se fait qu'à grand' peine.

La population magyare de Transylvanie comprend deux parties : un groupe compact de 450.000 Sicules, sur la limite occidentale de la Moldavie, forme une île isolée au sein du peuple roumain ; le reste est disséminé dans des villages perdus au milieu des villages roumains. Ces Magyars représentent à peine 19% de la population totale de la Transylvanie et 10% de sa population rurale, épars dans une masse écrasante de Roumains. Peut-on parler alors d'injustice faite à la Hongrie? Peut-on entreprendre en ce cas une révision des frontières en sa faveur? Il serait donc désirable que les hommes politiques qui lancent de telles bombes, dont ils troublent l'Europe, prissent le soin préalable de se documenter sur le véritable état de choses.

Mais si l'on passait sur toute considération de justice et que l'on jetât sur le tapis de semblables revendications, que l'on sache bien que les Roumains sauraient défendre leur patrimoine national et interdire à quiconque de mettre en discussion l'unité de leur peuple. Dans l'avenir, comme ils l'ont fait dans le passé, ils feront leur devoir envers la Patrie...».

LES ENSEIGNEMENTS DE L'ATLAS LINGUISTIQUE DE ROUMANIE [1])

Le botaniste est parfois réduit à travailler à l'aide d'herbiers. Les plantes pressées et desséchées ne gardent plus leurs couleurs ni leur parfum naturels, mais ces collections réparties méthodiquement sont néanmoins un très utile instrument de documentation scientifique.

Du temps où l'étude du langage humain s'en tenait presque exclusivement aux langues mortes—les seules langues « classiques »— les philologues ressemblaient aux auteurs d'herbiers : leurs grammaires parvenaient à déterminer toute sorte de catégories et leurs dictionnaires à présenter le plus complètement possible le trésor lexical ; mais les paradigmes anciens et les mots arrachés à leur ambiance naturelle — la phrase — étaient aussi privés de sève, de couleur et d'odeur que les plantes d'un herbier [2]).

Le philologue est devenu linguiste lorsque, détournant les yeux des feuillets jaunis, il a pris sur le vif le langage humain. A peu près à l'époque où les peintres désertaient l'atelier pour aller peindre en plein air, les savants qui étudiaient les langues ont commencé à porter leur attention sur la langue parlée. Les études dialectales de plus en plus nombreuses leur donnaient la possibilité de suivre dans ses manifestations la parole vivante, de même que les jardins botaniques présentent la vie de la plante depuis l'instant où elle lève jusqu'au jour où elle fleurit et donne sa semence.

Mais le jardin botanique n'est à son tour qu'un pis-aller, car les plantes ne s'y trouvent qu'en trop peu d'exemplaires représentants typiques des espèces, groupés par familles, genres ou ré-

---

[1]) Communication faite à l'Académie Roumaine au cours de la séance solennelle du 27 mai 1936, présidée par S. M. le Roi Carol II.

[2]) Cf. K. Vossler, *Sprache als Schöpfung und Entwicklung*, p. 50.

gions. Pour connaître la véritable vie des plantes, il faut en rechercher des milliers d'exemplaires variés, là où elles croissent naturellement, dans la forêt séculaire, la steppe battue par les vents, la plaine ensoleillée. De même, pour pénétrer les secrets de la vie palpitante du langage humain, il faut s'émanciper des catégories rigides de la grammaire, échapper à l'obsession de la régularité avec laquelle se répètent certains phénomènes, ne pas laisser *le typique* obnubiler en nous le sens de *la variété* et de *la nuance*. Ce n'est qu'en allant sur le terrain, en faisant de la *géographie linguistique*, en suivant chaque mot *individuellement*, qu'on peut entrevoir quel combat pour l'existence, souvent acharné et d'un dénouement tragique, les mots d'une langue se livrent entre eux.

Plus nous pénétrons, grâce aux cartes linguistiques, dans la biologie de la langue, plus nous distinguons avec clarté certains principes généraux qui nous permettent à leur tour d'élucider certains problèmes d'ordre historique des plus intéressants. C'est ce que nous voudrions montrer dans les pages suivantes.

* * *

On savait depuis longtemps que dans les régions isolées et à la périphérie d'un territoire linguistique les mots et les formes hérités se conservent plus fidèlement que dans les régions centrales, où les innovations de langue, survenant de tous les côtés, étouffent plus facilement les éléments anciens. M. M. Bartoli, s'appuyant sur des études approfondies de géographie linguistique, a montré que non seulement les régions *isolées*, mais aussi les *aires latérales* sont conservatrices des formes anciennes. Il appelle « latérales » les régions qui occupent *relativement* des positions latérales, c'est-à-dire par comparaison avec des régions centrales, comme la Roumanie et l'Espagne, par exemple, par rapport à l'Italie et à la France, et comme la Roumanie et la France par rapport à l'Italie seule.

Chez les Roumains, les dialectes transdanubiens peuvent être considérés comme recouvrant des aires latérales: l'aroumain et le mégléno-roumain, parlés dans la Péninsule balkanique, l'istro-roumain, parlé en Istrie, de même aussi que les régions des extrémités ouest, nord et est du territoire daco-roumain — par rapport aux

régions centrales daco-roumaines: Mounténie (ancienne Valachie), Moldavie et Transylvanie sud-orientale [1]).

M. Sever Pop montre dans une étude à paraître au huitième volume de « Dacoromania » (sous presse) comment la théorie de M. Bartoli, qui établit un rapport d'interdépendance entre la position géographique et l'ancienneté d'un phénomène linguistique, trouve remarquablement, chez nous aussi, son application et sa confirmation. Les sept premières cartes que nous donnons en annexe fournissent la même démonstration.

Soit en effet le mot latin ARENA (carte 1), conservé sous la forme *arină* ou *anină*, au sens de « sable », chez les Aroumains ainsi qu'au nord-ouest et à l'est extrême du territoire daco-roumain. Il est évident que le mot latin est plus ancien que les mots qui l'ont remplacé (dont *nisip* ou *năsip*, d'origine slave, a la plus grande extension) et il est certain, car le Dictionnaire de notre Académie l'atteste, que l'aire de *arină* atteignait autrefois Sălaj et s'étendait jusqu'en Bessarabie, sur un territoire qui concorde à peu près avec celui des mots *Sâmedru*, *moare*, *curechiu* et *cute* (voir les cartes 2, 12, 14 et 13).

Le latin NIX, NIVEM (carte 3) s'est conservé chez les Aroumains, les Méglénites, les Istro-Roumains et à l'ouest du territoire daco-roumain. Le reste des Daco-Roumains se partage en deux groupes distincts, dont l'un emploie le terme *zăpadă* et l'autre dit *omăt*. Cette carte est également instructive quant à l'influence slave sur la langue roumaine. L'aire de *omăt*, mot qui nous est venu des Slaves orientaux, indique approximativement les limites que l'influence de la langue ruthène a atteintes chez nous, limites à l'intérieur desquelles on rencontre aussi des noms de lieux de provenance petite-russienne et qu'on peut suivre de même sur d'autres cartes (par ex. pour le mot *hulub* « pigeon » au lieu de *porumb*). Pour *zăpadă*, son rapport avec le verbe slave *zapasti* (de la racine *pad*, et avec le sens fondamental de « tomber ») est évident. Et pourtant, dans aucune des langues slaves qui nous environnent il n'existe de mot *zapada* ayant le sens de « neige ». Nous som-

---

[1]) N'ayant pu comprendre sur nos cartes la Péninsule balkanique et l'Istrie, nous avons dû rapprocher Aroumains et Méglénites dans le Quadrilatère de Dobroudja, où se sont installés dans ces dernières années de nombreux colons venus des groupes éloignés de Roumains balkaniques; quant aux Istro-Roumains, nous les avons placés dans l'angle sud-ouest de la carte, au voisinage immédiat des Daco-Roumains de Yougoslavie.

mes donc en droit de croire qu'un tel mot, signifiant à l'origine « chute de neige », n'a existé que dans la langue des Slaves qui habitaient autrefois au nord du Danube — comme tant d'autres mots roumains d'origine slave qui ne se retrouvent pas avec la forme et le sens spécifiques du roumain chez nos voisins slaves — et qu'en Mounténie et dans la Transylvanie du sud-est *zăpadă* est un vestige d'un dialecte de ces Slaves roumanisés avec le temps. M. N. Jokl a montré [1]) que les mots albanais qui signifient « il neige » (reshen) et « neige » (dëborë) sont en relation avec des verbes signifiant « tomber », de sorte qu'il n'est pas impossible que chez les Slaves le passage du sens de « tomber » à celui de « neige » soit un calque fait sur la langue des peuples autochtones de ces régions [2]).

La carte No. 4 montre la conservation du latin ALIUM dans les dialectes aroumain, mégléno-roumain, istro-roumain et à l'ouest du territoire daco-roumain. Dans le reste du pays on dit *usturoiu (ustunoiu)*, adjectif devenu substantif à partir de la construction *aiu usturoiu*, c'est-à-dire «ail piquant», dérivé du verbe d'origine latine *ustulare*. *(Aiu) usturoiu* est calqué sur le slave *luk česnov*, lequel est à son tour un dérivé de *česati* « griffer, irriter ».

La carte No. 6 montre le même phénomène: la conservation de IUVENIS comme mot populaire dans la Péninsule balkanique et chez les Roumains du Banat, du Bihor et de l'ouest de la Transylvanie.

La carte No. 5 nous montre la conservation du latin PECORARIUS toujours chez les Aroumains, les Méglénites et dans l'ouest du territoire daco-roumain, avec extension, cette fois-ci, dans le Maramureş et la plus grande partie de la Transylvanie. Cependant le sud et l'est de cette dernière province vont avec l'ancien royaume, qui, de même que la Bucovine et la Bessarabie, usent du terme récent de *cioban*, d'origine osmanlie, qui nous a été transmis par les Slaves balkaniques [3]).

La carte No. 7 ne diffère de la précédente qu'en ce que le latin COMMUNICARE (vulgairement: comminicare) s'est maintenu dans

---

[1]) *Erbwortschatz des Albanischen*, dans « Indogermanische Forschungen », XLIII, p. 61 et suiv.

[2]) Cf. en hongrois *eső* « pluie », de *esni* « tomber ».

[3]) Le mot *cioban* commence à gagner du terrain, grâce à l'école et à la langue littéraire, dans l'aire même de *păcurar ; mocan*, qui se rencontre dans l'aire de *cioban*, est à l'origine le sobriquet des éleveurs de moutons des environs de Braşov.

toute la Transylvanie, tandis que dans l'ancien royaume (et en Bucovine et Bessarabie), où l'influence slavonne sur l'église a été plus puissante, nous avons *grijanie*, *pricistanie* ou *împărtășanie*, ce dernier dérivé de *împărtăși*, traduisant le slave *pričestiti sẽ* « communier ».

Latéralement, comme le montre la carte No. 2, c'est-à-dire chez les Méglénites et chez les Daco-Roumains occidentaux, septentrionaux et orientaux, SANCTUS DEMETRIUS s'est conservé sous la forme *Sâmedru*, cependant que le reste des Daco-Roumains dit *Sfântul Dumitru*, forme entrée en roumain par la langue liturgique, qui était chez nous jadis le paléoslave.

Les régions de l'ouest et du nord du territoire daco-roumain se révèlent souvent plus conservatrices que les dialectes transdanubiens eux-mêmes. Ainsi, pour nous en tenir aux termes religieux, nous constatons (carte 9) que ce n'est qu'à l'ouest, dans deux îlots qui certainement formaient auparavant une aire unique, que se maintient l'ancien *Sânicoară* de SANCTUS NICOLAS, en regard du *Sfântul Nicolae*, d'origine slave, des autres régions.

Voici en outre *ceteră*, du latin CITHERA (cithara), au sens de « violon », qui n'est usité que dans les régions septentrionales (carte 10) ; et aussi *pedestru* (carte 8) dont l'aire s'étend du Banat à la Bucovine par l'ouest et le nord de la Transylvanie [1]).

Un autre exemple intéressant nous est offert par la carte No. 11. Le latin *speculum* (conservé dans l'italien *specchio*, l'espagnol *espejo* et passé en allemand: *Spiegel*) s'est perdu chez nous comme en France. Mais avant que le mot *oglindă* eût pris sa place, nous avions formé — comme les Français *miroir* de (*se*) *mirer* — un dérivé avec le même suffixe instrumental, *cotătoare*, de *a căuta* (dialectal: *cota*) « regarder »: or ce mot s'est conservé dans le nord-ouest du territoire daco-roumain.

Quant au mot *oglindă*, il suppose un mot slave *oglẽda*, dérivé de *glẽdati* « regarder » et entré en roumain à l'époque où les Slaves prononçaient encore un *e* nasal, devenu chez nous *in*. Mais, comme pour le cas de *zăpadă*, aucun des peuples slaves qui nous entourent ne possède un tel mot, car nos voisins de l'ouest disent *zerkalo*

---

[1]) Il ne s'agit pas, bien entendu, du littéraire *pedestru*, qui est un néologisme, mais du mot populaire qui continue *pedester* avec le sens péjoratif qu'il avait pris en latin vulgaire et qui se conserve dans le français *piètre*. *Pedestru* signifie, dans les régions nommées, « boîteaux, estropié, chétif ».

(de la racine *zerk* « regarder ») et ceux du sud *ogledalo*, dérivé de *gledati* avec le suffixe instrumental *-alo*. La forme que suppose la langue roumaine, *oglėda*, semble n'avoir existé que dans les dialectes slaves de la rive gauche du Danube; en effet, Miklosich atteste un *glenda* chez les Slaves transylvains [1]).

Même les mots d'origine latine ou datant de l'époque latine vulgaire sont répartis de telle sorte que l'ouest et le nord du territoire daco-roumain conservent les mots ou les sens anciens, tandis que le sud n'a que des sens plus récents ou bien a accueilli des mots nouveaux.

Tel est le cas par exemple pour les mots MURIA (carte 12) et COLICLU (carte 14), qui dans les régions méridionales du territoire daco-roumain ont été remplacés, l'un par *zeamă* (mot d'origine grecque entré de bonne heure dans le latin d'Orient) et l'autre par *varză*. Tandis que les Aroumains connaissent le mot *moare*, ils ont remplacé eux aussi le mot *curechiu* par *verdzu*, comme les Méglénites par *veardză* et les Istro-Roumain par *verze*. *Varză* vient du latin VIRIDIA, pluriel neutre de l'adjectif VIRIDIS devenu substantif; son sens était celui de « légumes verts ». Dans certaines langues ou dialectes romans il s'est passé ce que nous observons aussi dans l'allemand « Kraut »: le nom générique des légumes verts s'est restreint à une espèce, le chou. Cette innovation romane, partie de l'Italie du nord [2]), s'est répandue vers l'orient, dans le nord de la Péninsule balkanique. La Dacie trajane ne pouvait plus être atteinte par cette vague novatrice; aussi a-t-elle conservé avec son sens de « chou » le vieux mot *coliclu*, en maintenant *viridia* dans son sens ancien de « légumes verts » [3]).

Si nous comparons les cartes No. 14 et No. 12, nous voyons que l'aire de *curechiu* coïncide à peu près complètement avec celle de *moare*, et l'aire de *varză* avec celle de *zeamă*. La carte No. 13 nous donne une image parallèle, car nous y voyons que l'ancien COS, COTEM s'est conservé sous la forme de *cute* et avec le sens de « queux, pierre à aiguiser la faulx » dans la même région que *curechiu* et *moare*, vieux mots latins.

De même que dans les régions calcaires un torrent disparaît soudain pour reparaître plus loin avec la même eau abondante

---

[1]) *Die Sprache der Bulgaren in Siebenbürgen*, p. 19; *Beiträge zur Lautlehre der rumän. Dialekte, Vokalismus*, III, 247; cf. A. Byhan, *Die alten Nasalvokale in den slav. Elementen des Rumänischen*, dans « Jahresbericht », V, 310—311.

[2]) Cf. Meyer-Lübke, *Rom. etym. Wörterbuch* , No. 9364.

[3]) Cf. Sextil Puşcariu, *Etym. Wörterbuch d. rum. Sprache*, No. 1863.

et limpide, ainsi disparut de l'histoire, vers le début du moyen-âge, la romanité du sud-est européen, mais pour reparaître dans la seconde moitié de cette période avec le peuple roumain. Qu'est-il advenu de ces uniques survivants de la latinité sur le cours inférieur du Danube et de ses affluents durant tant de siècles où ils sont restés dans l'ombre de l'histoire? C'est un problème dont la solution a été bien souvent tentée et autour duquel, dans ces derniers temps, se sont rallumées d'ardentes controverses. Ce n'est pas que l'on ait découvert de nouveaux points de vue jetant quelque lumière sur une question aussi obscure: c'est simplement, et malheureusement, parce qu'à cette question se rattachent de nouveau des tendances et des espoirs d'ordre national et politique qui devraient se tenir éloignés des recherches objectives de la science. Ainsi le problème de l'habitat primitif du peuple roumain se confond avec le problème de la continuité de l'élément roman dans la Dacie de Trajan. On sait que les historiens et les philologues roumains soutiennent que, même après que l'empereur Aurélien eut fait évacuer la province en 271, une partie de la population demeura en Dacie, où elle constitua le noyau originel des Daco-Roumains; tandis qu'une partie des savants étrangers croient que les Roumains de la Roumanie actuelle sont venus au cours du moyen-âge du sud du Danube, où il faudrait alors chercher le berceau du peuple roumain et l'aire de formation de la langue roumaine.

Ceux qui ont rouvert le vieux procès de la continuité romane réclament de ses défenseurs qu'ils démontrent matériellement la persistance des Roumains en Dacie; ils leur demandent donc de prouver l'alibi de ces derniers à un moment où tout témoin fait défaut. Mais si les chroniqueurs de l'époque sont muets, le temps n'a pu passer sans laisser de traces et ses empreintes se révèlent sur les cartes de l'Atlas linguistique roumain.

Voici en bref les constatations que ces cartes nous donnent le droit de faire:

1. Si nous considérons la carte de l'ancienne Dacie trajane dressée d'après les plus récentes recherches par C. C. Giurescu et publiée dans son *Histoire des Roumains* (*Istoria Românilor*, Bucarest, 1935), nous voyons que *la région où les établissements romains étaient plus denses et par conséquent la romanisation plus intense coïncide avec la région où les mots d'origine latine se sont le mieux conservés.* Une comparaison de la carte de Giurescu avec nos cartes pour les mots *aiu, pedestru, nea, păcurar, june, cuminecătură* fait

ressortir la chose à l'évidence. Seule de tout le territoire des plus nombreux établissements romains d'autrefois, l'Olténie demeure, sur nos cartes, en dehors de la zone conservatrice; en échange, de la Transylvanie occidentale la romanité s'est étendue, d'une part, davantage encore vers l'ouest (où nous voyons conservés des mots comme *ceteră* et *cotătoare*), d'autre part vers le nord-est, embrassant toutes les régions au nord du Mureş et s'élargissant vers l'est en Moldavie et en Bessarabie jusqu'au Prout et même au-delà — processus que l'on peut suivre historiquement et que reflètent dans ses phases finales des cartes comme celles de *moare*, *curechiu* et *cute*.

Si sur le territoire actuel de la Roumanie la population romane avait disparu, comme le prétendent les adversaires de la continuité, ne serait-ce pas un jeu du hasard tout à fait surprenant que, d'entre les Roumains venus aux environs de l'an mil de la Péninsule balkanique, se fussent installés, juste dans les régions où la romanité avait été la plus intense, précisément les émigrants qui conservaient les éléments latins avec plus de fidélité que leurs propres frères sud-danubiens?

2. Ce caractère plus conservateur chez les Daco-Roumains de l'ouest et du nord que chez les Aroumains, les Méglénites et les Istro-Roumains ne concerne pas seulement ces quelques mots que nous avons reportés sur des cartes, mais aussi une foule d'autres phénomènes du domaine de la phonologie, de la morphologie et du lexique, que nous avons rassemblés et que nous publions dans le huitième volume de « Dacoromania ». *Ce caractère s'explique par la situation même, périphérique et relativement isolée, où sont demeurés les ancêtres des Roumains de Dacie après l'évacuation officielle de la province par Aurélien.*

Au sud du Danube, où la civilisation romaine avait pénétré plus tôt et s'était maintenue après le troisième siècle, il semble qu'il se soit formé des noyaux linguistiques d'où les innovations de langue rayonnaient vers le nord. Des mots comme *viridia* au sens de « chou », venu d'Italie, comme le grec *zema* (qui, par la prononciation de *dz* chez les Aroumains et en Moldavie, s'affirme comme un emprunt datant de l'époque du latin vulgaire d'Orient), l'albanais *gërëse*, sont de ces innovations linguistiques qui ont franchi le Danube en venant du sud et ont pénétré dans diverses régions, mais dès une époque très ancienne. Plus tard est apparu *cioban*, d'origine osmanlie, mais transmis à nous comme aux Arou-

mains et aux Istro-Roumains par les Slaves balkaniques. Et plus tard encore, au temps où notre église était sous la domination du slavon, nous sont venus, toujours du sud avec lequel nous avions des liens religieux, des termes comme *Sfântul Nicolae, Sfântul Dumitru, grijanie.*

3. Toutes ces vagues d'innovations parties du sud se sont brisées, dans leur expansion vers l'ouest et le nord, contre un mur relativement puissant, derrière lequel résistaient les mots latins *curechiu, moare, cute, păcurar, Sâncioară, Sâmedru, cuminecătură ;* et c'est du même côté de ce mur que nous trouvons des mots comme *nea, cotătoare* et *aiu,* au lieu de *zăpadă, oglindă* et *usturoiu* empruntés à la langue des Slaves de la rive gauche du Danube (installés, semble-t-il, surtout en Mounténie et dans le sud-est de la Transylvanie) ou calqués sur elle.

Si dans les régions occidentales et septentrionales il ne s'était pas conservé une population autochtone de parler roman, on ne comprendrait pas pourquoi les innovations venues du sud auraient été arrêtées dans leur expansion, non par d'autres innovations parties de l'ouest et du nord, mais par une barrière de mots et de formes anciennes d'origine latine.

* * *

L'extension des Roumains de l'ouest et du nord vers l'orient et le midi, extension qui a abouti à la fondation des deux principautés de Valachie (ou Mounténie) et de Moldavie, explique aussi la consolidation des trois sous-dialectes daco-roumains, d'une part celui d'ouest, couvrant le Banat, le Bihor, la Crişane et une portion de la Transylvanie occidentale, d'autre part le sous-dialecte mounténien, s'étendant aussi sur le sud-est transylvain, et enfin le moldave, parlé aussi à l'est de la Transylvanie.

Dans un article intitulé *Le parler de Transylvanie* et publié dans la « Revue de Transylvanie » (tome I, No. 2, pp. 145—153) j'ai montré, en m'appuyant sur l'ancien Atlas linguistique de Weigand, que la Transylvanie ne forme pas un territoire homogène au point de vue linguistique et qu'il n'existe pas de dialecte ou de sous-dialecte transylvain proprement dit. Les cartes que nous publions en annexe — on examinera particulièrement la carte No. 3, avec la répartition des nots *nea, zăpadă* et *omăt* — prouvent une fois de plus que cette province n'a jamais formé une unité géographique séparée du reste de l'unité roumaine et que les Carpathes

qui l'entourent de toutes parts et sur la crête desquelles passaient, à l'est et au sud, des frontières politiques séculaires, ne constituaient pas au point de vue ethnique une muraille entre Roumains mais bien plutôt l'épine dorsale d'un seul et même peuple, le nôtre, répandu sur les deux versants en perpétuelle communication.

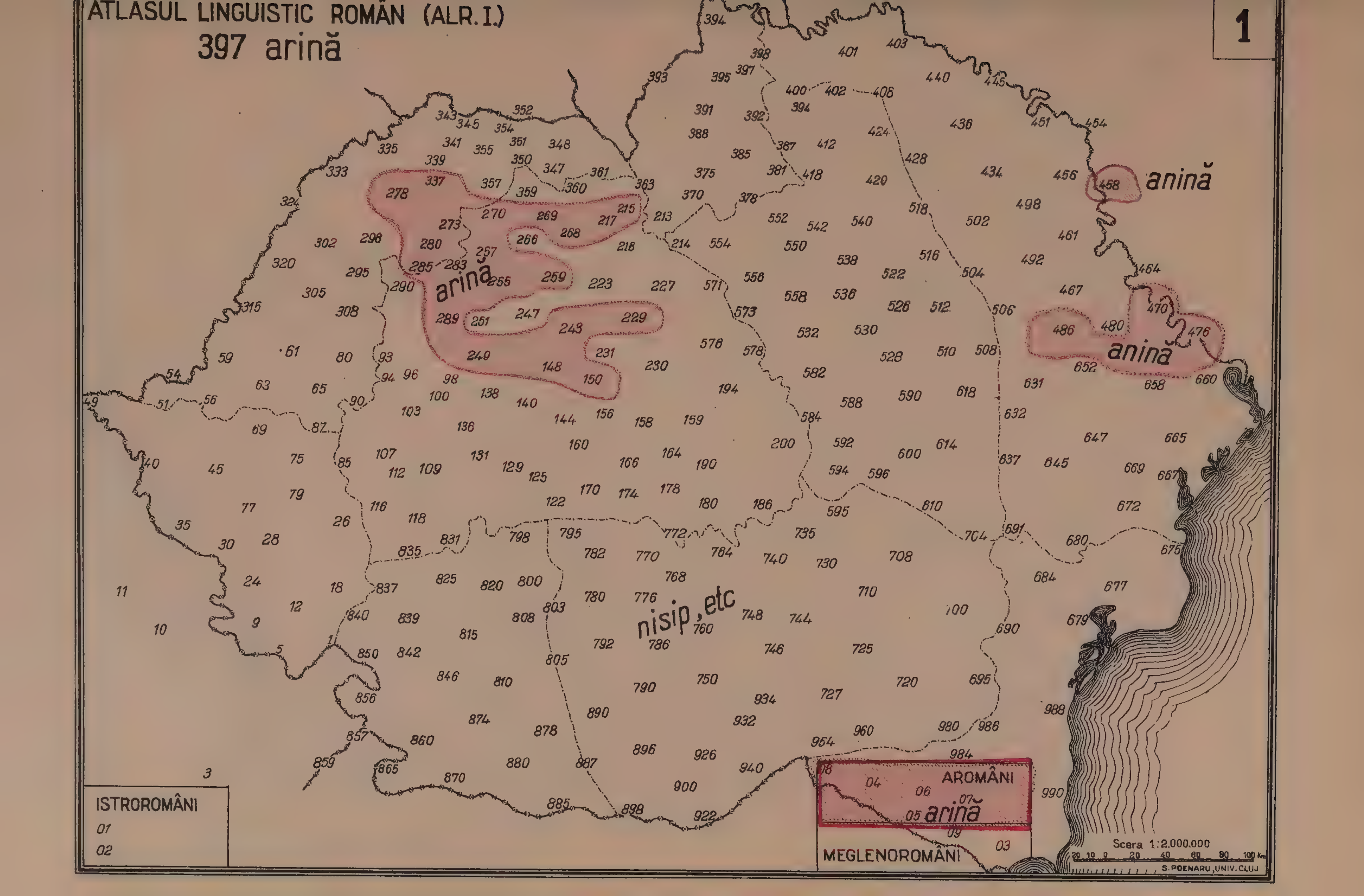
* * *

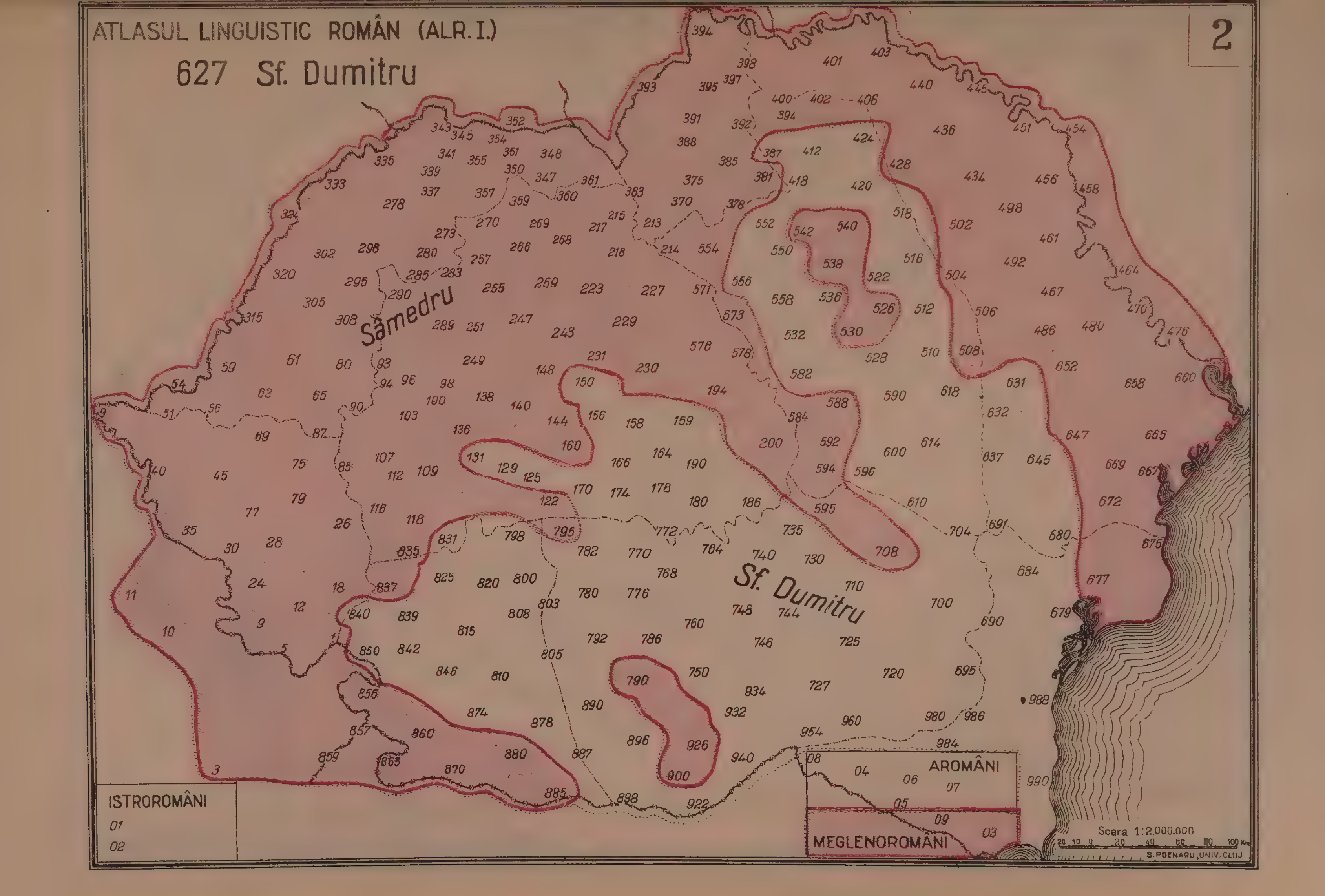
L'Atlas Linguistique Roumain a été commencé à l'une des époques les plus agitées de l'histoire de la langue roumaine, dix ans après l'unification de notre peuple en un Etat national.

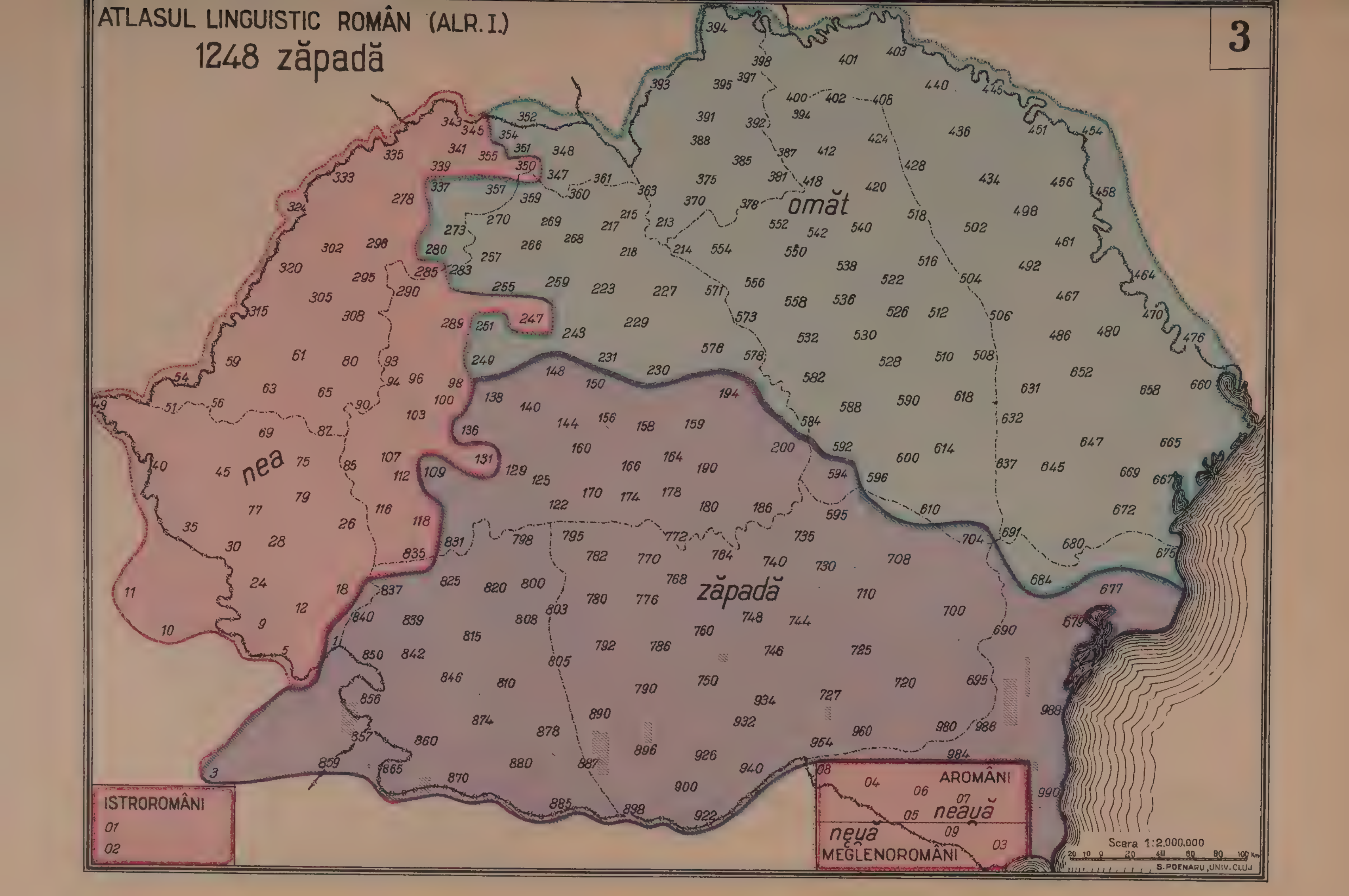
L'influence de la langue de l'ancien royaume sur les nouvelles provinces est pour ainsi dire écrasante: école, administration, armée, presse, tout concourt à éliminer de plus en plus du parler commun les mots et les prononciations régionales.

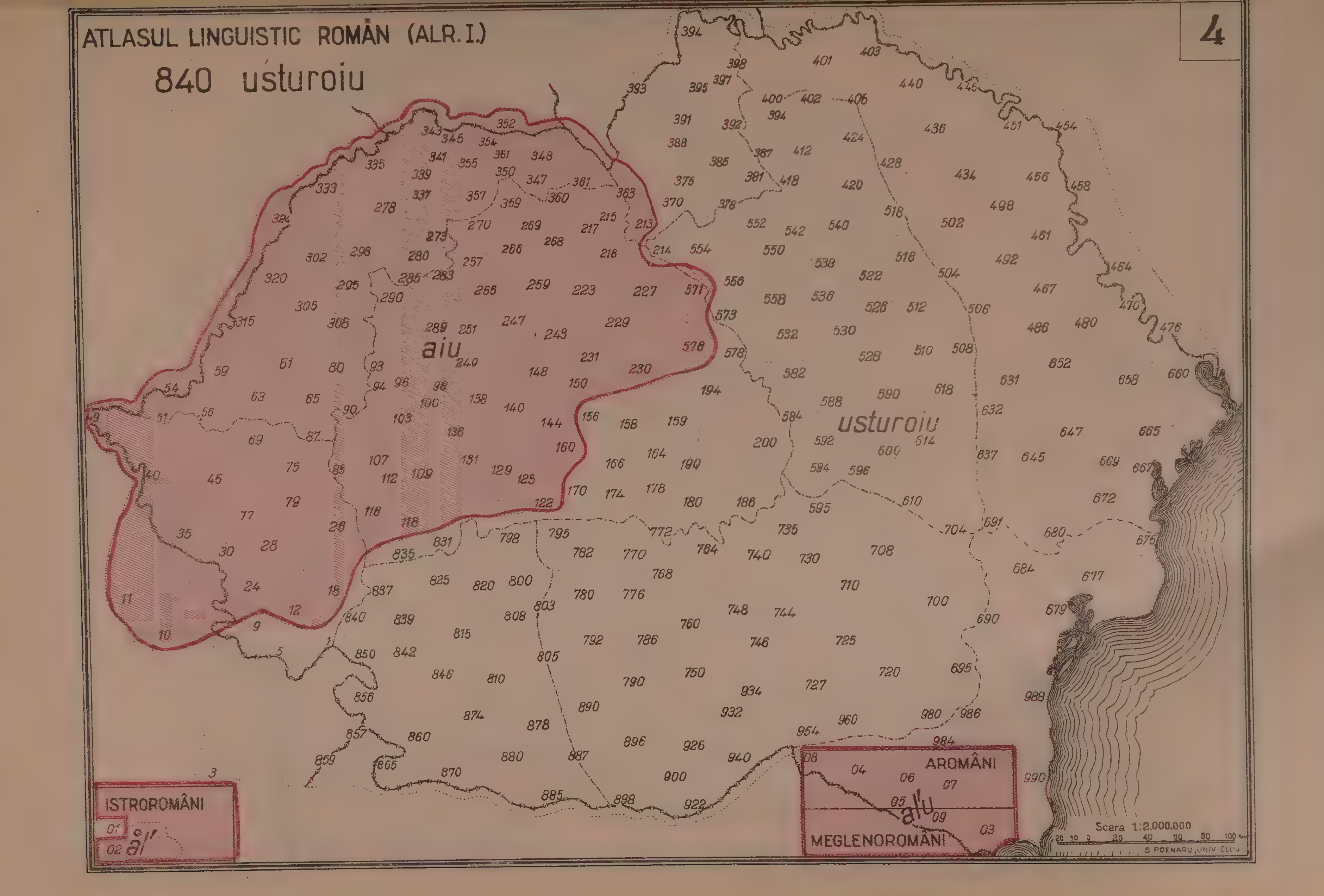
La rapidité de ce processus d'unification nous est révélée par la carte No. 15, sur laquelle nous avons marqué en rouge l'aire du mot *judeţ* « département ». Comme nos enquêtes ont débuté par les nouvelles provinces, la carte représente le stade de 1933. Quinze ans ont donc suffi pour que les anciens termes officiels hongrois (vármegye), allemands (Komitat, Bezirk) et russes (uezdŭ) ne se rencontrent plus qu'à peine à la périphérie ou dans de petits îlots qui seront bientôt recouverts eux aussi, non seulement à cause du prestige dont jouit le terme officiel, mais surtout en raison d'une puissante volonté collective d'unification nationale, qui n'est pas alimentée artificiellement par les autorités, mais qui provient d'un instinct profond, le même dans toutes les régions peuplées de Roumains.

SEXTIL PUŞCARIU
de l'Académie Roumaine

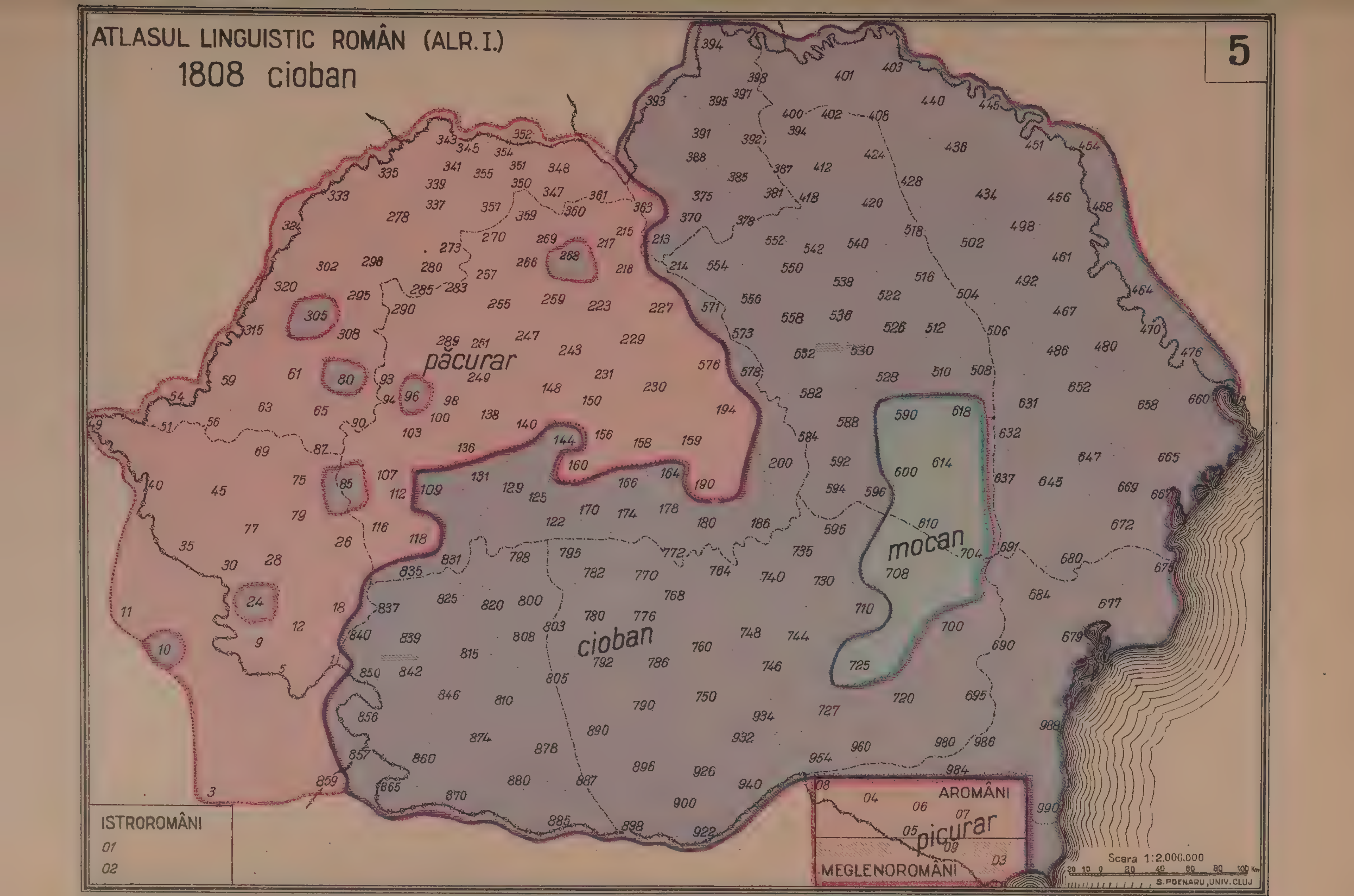

ATLASUL LINGUISTIC ROMÂN (ALR. I.)
397 arină
1
arină
anină
anină
nisip, etc
AROMÂNI
arină
MEGLENOROMÂNI
ISTROROMÂNI
Scera 1:2.000.000
S. POENARU, UNIV. CLUJ

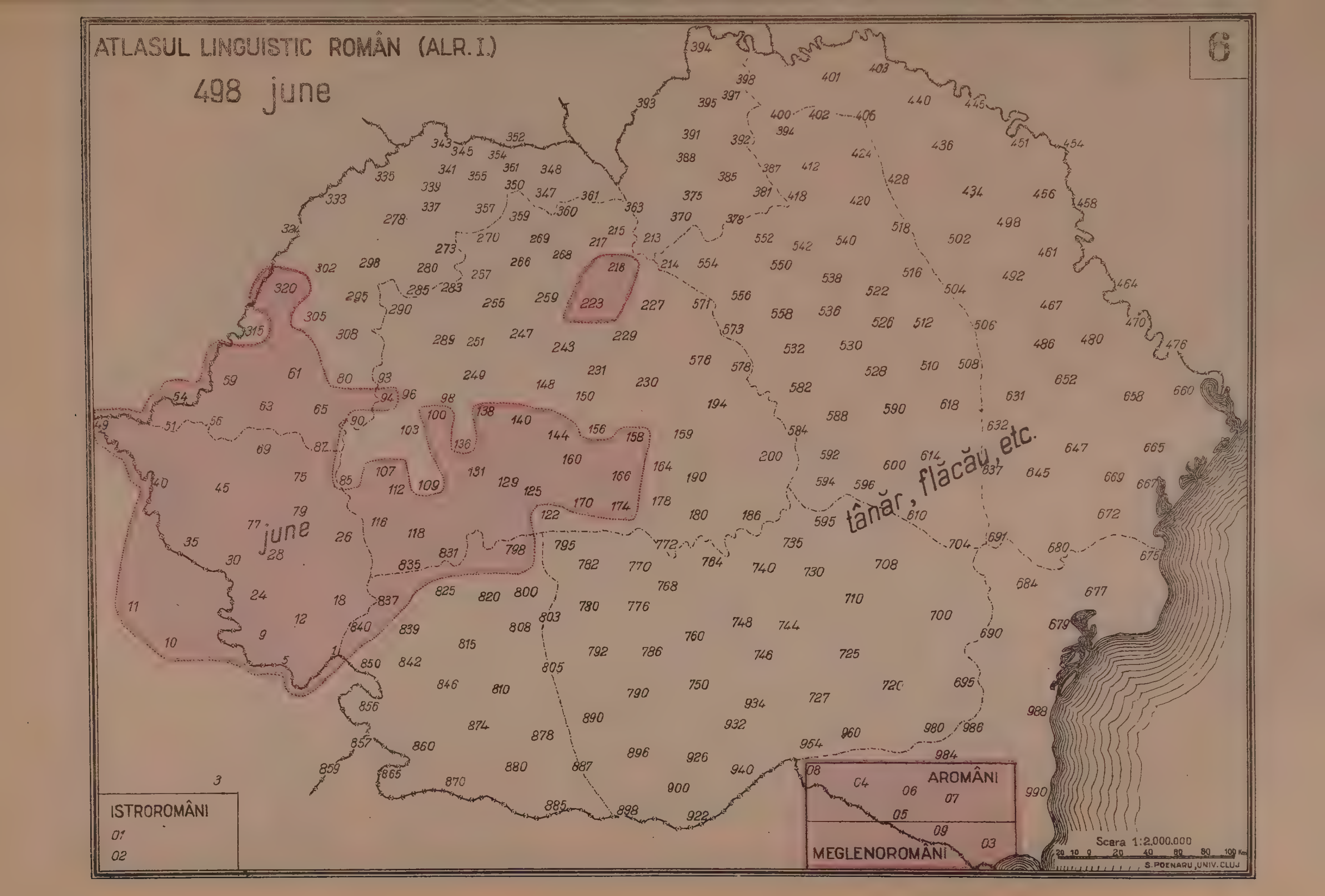

ATLASUL LINGUISTIC ROMÂN (ALR. I.)
627 Sf. Dumitru
2
Sâmedru
Sf. Dumitru
ISTROROMÂNI
01
02
AROMÂNI
MEGLENOROMÂNI
Scara 1:2.000.000
S. POENARU, UNIV. CLUJ


ATLASUL LINGUISTIC ROMÂN (ALR. I.)
1248 zăpadă
3
omăt
zăpadă
nea
ISTROROMÂNI
AROMÂNI
neaŭă
neŭă
MEGLENOROMÂNI
Scara 1:2.000.000
S. POENARU, UNIV. CLUJ

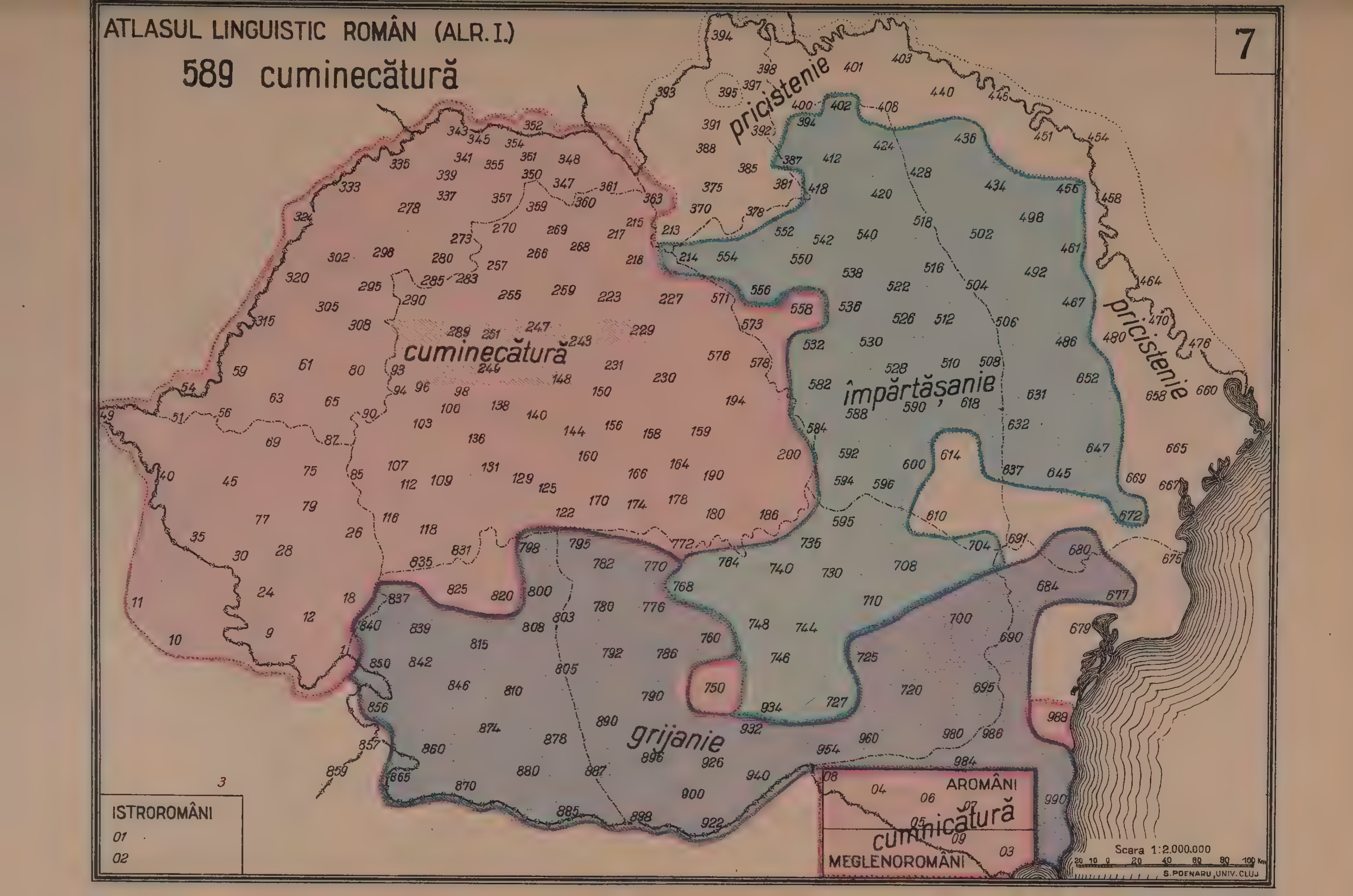


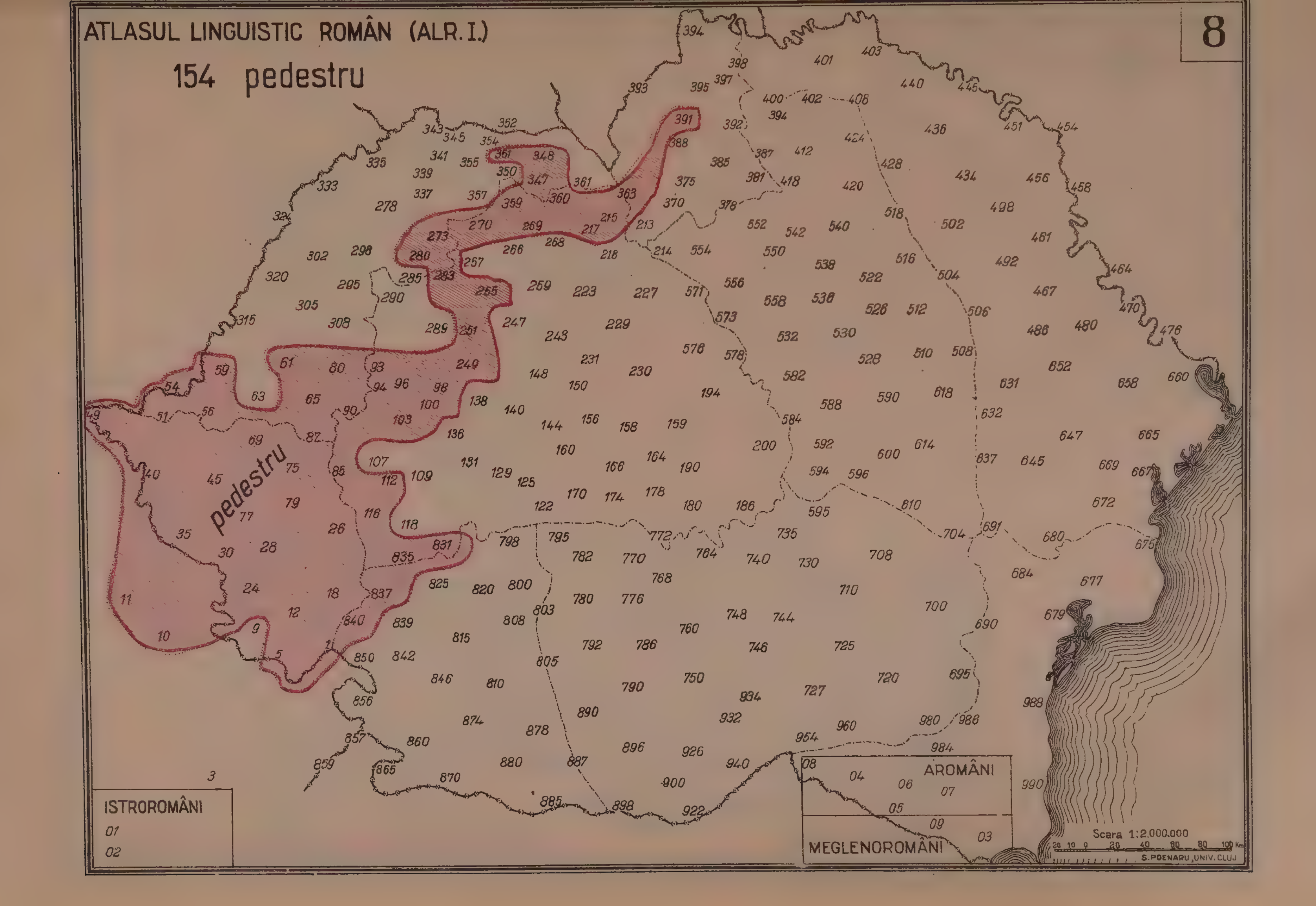
ATLASUL LINGUISTIC ROMÂN (ALR. I.)
840 usturoiu
4
aiu
usturoiu
ISTROROMÂNI
AROMÂNI
MEGLENOROMÂNI
Scara 1:2.000.000
S. POENARU, UNIV. CLUJ

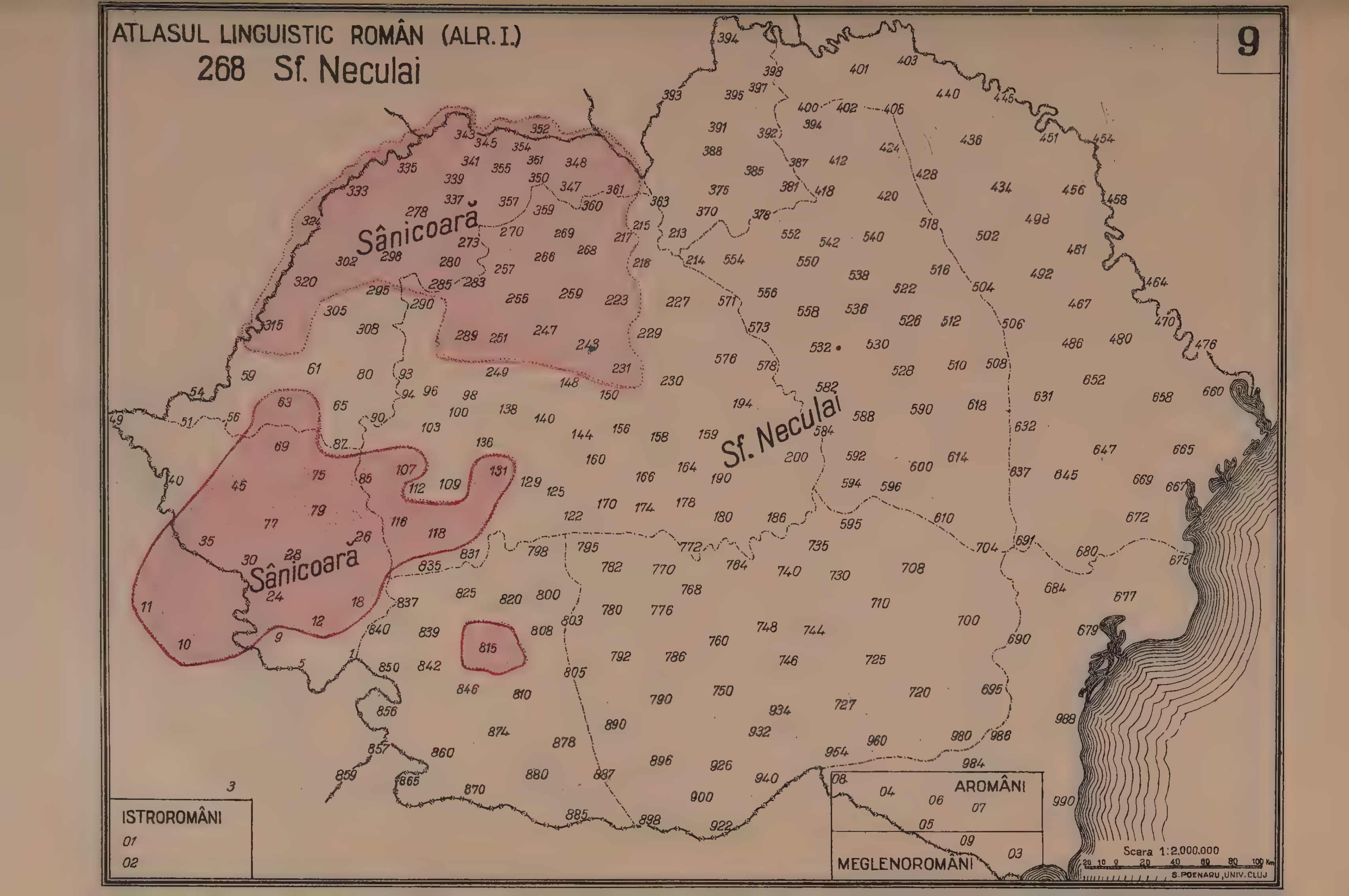

ATLASUL LINGUISTIC ROMÂN (ALR. I.)
1808 cioban
5
păcurar
cioban
mocan
ISTROROMÂNI
01
02
AROMÂNI
MEGLENOROMÂNI
picurar
Scara 1:2.000.000
S. POENARU, UNIV. CLUJ



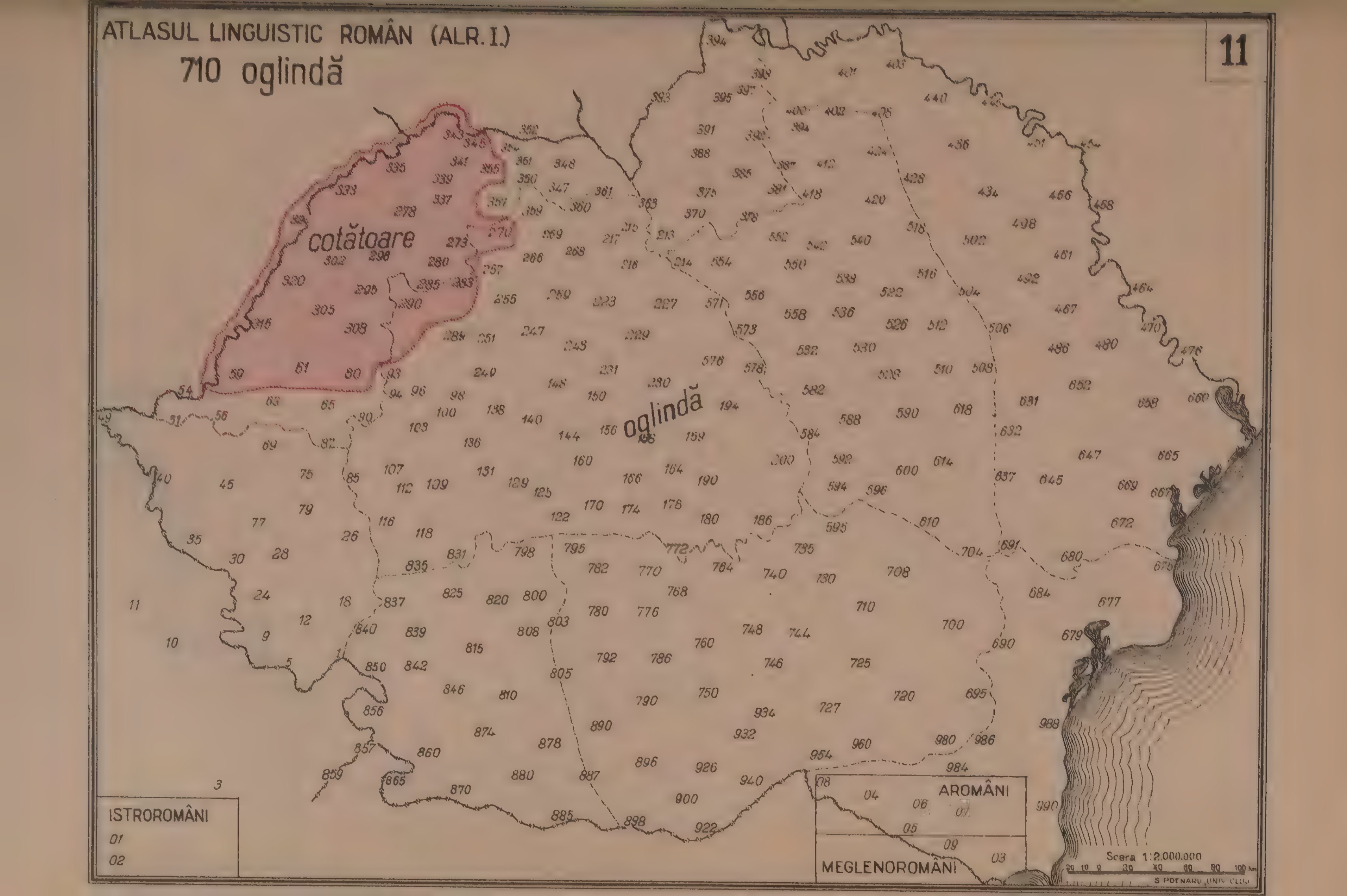
ATLASUL LINGUISTIC ROMÂN (ALR. I.)
498 june
6
june
tânăr, flăcău, etc.
ISTROROMÂNI
AROMÂNI
MEGLENOROMÂNI
Scara 1:2.000.000
S. POENARU, UNIV. CLUJ


ATLASUL LINGUISTIC ROMÂN (ALR. I.)
589 cuminecătură
7
cuminecătură
împărtăşanie
grijanie
pricistenie
pricistenie
ISTROROMÂNI
AROMÂNI
MEGLENOROMÂNI
cuminicătură
Scara 1:2.000.000
S. POENARU, UNIV. CLUJ


ATLASUL LINGUISTIC ROMÂN (ALR. I.)
154 pedestru
8
pedestru
ISTROROMÂNI
01
02
AROMÂNI
MEGLENOROMÂNI
Scara 1:2.000.000
S. POENARU UNIV. CLUJ

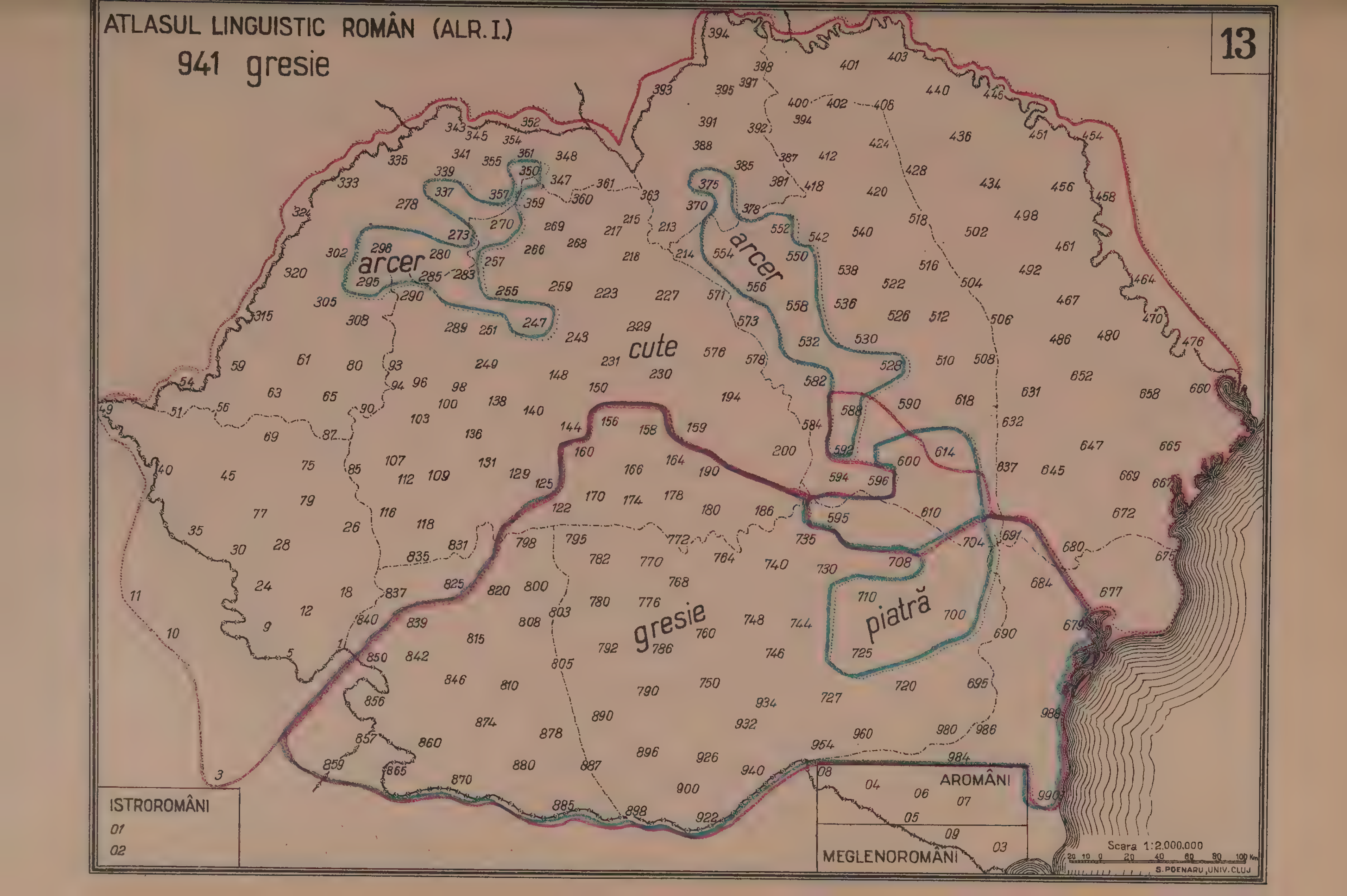

ATLASUL LINGUISTIC ROMÂN (ALR. I.)
268 Sf. Neculai
9
Sânicoară
Sf. Neculai
Sânicoară
ISTROROMÂNI
01
02
AROMÂNI
MEGLENOROMÂNI
Scara 1:2.000.000
S. POENARU, UNIV. CLUJ

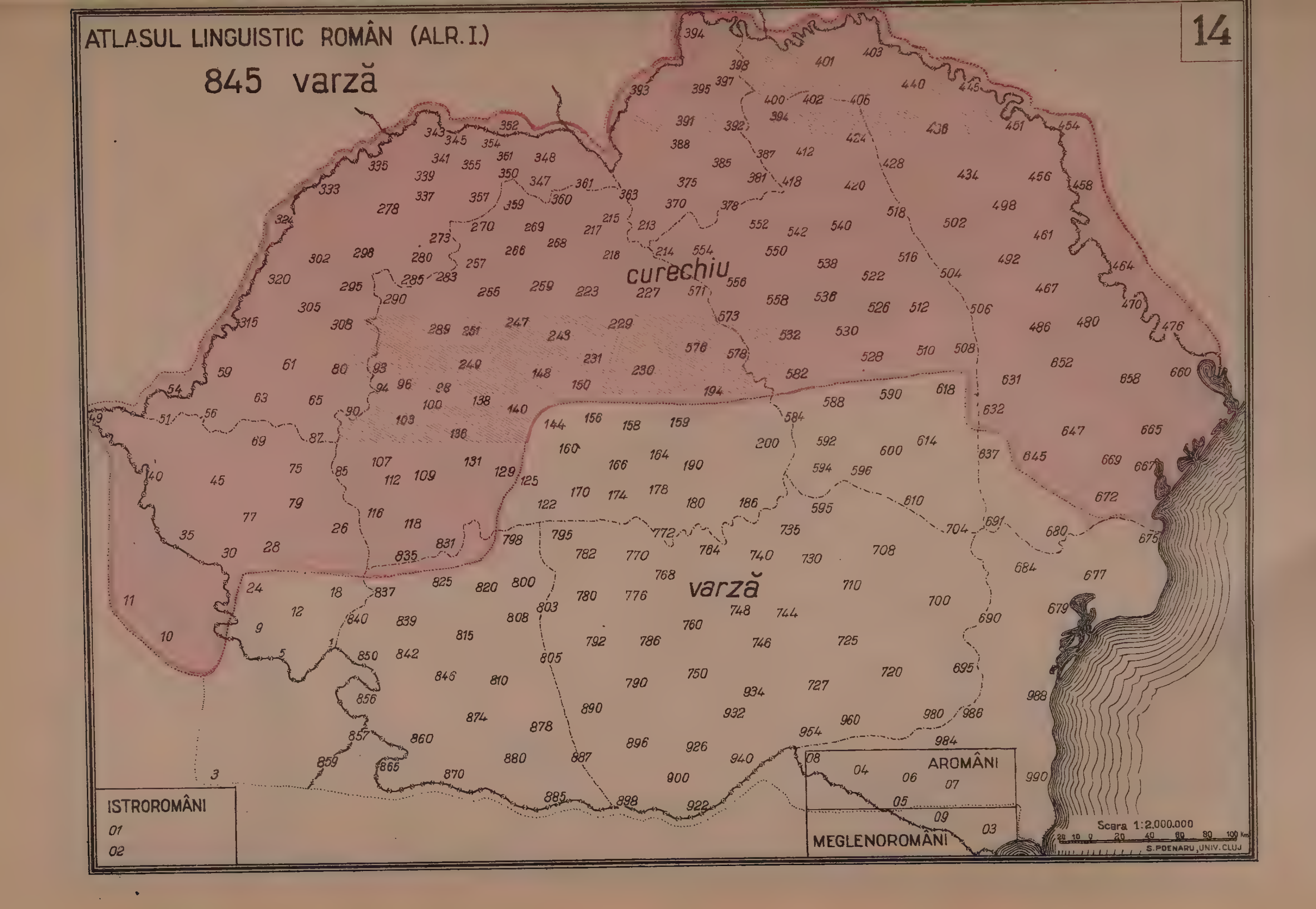

ATLASUL LINGUISTIC ROMÂN (ALR. I.)
10
1456 vioară
ceteră
vioară, etc.
ISTROROMÂNI
AROMÂNI
MEGLENOROMÂNI
Scara 1:2.000.000
S. POENARU, UNIV. CLUJ

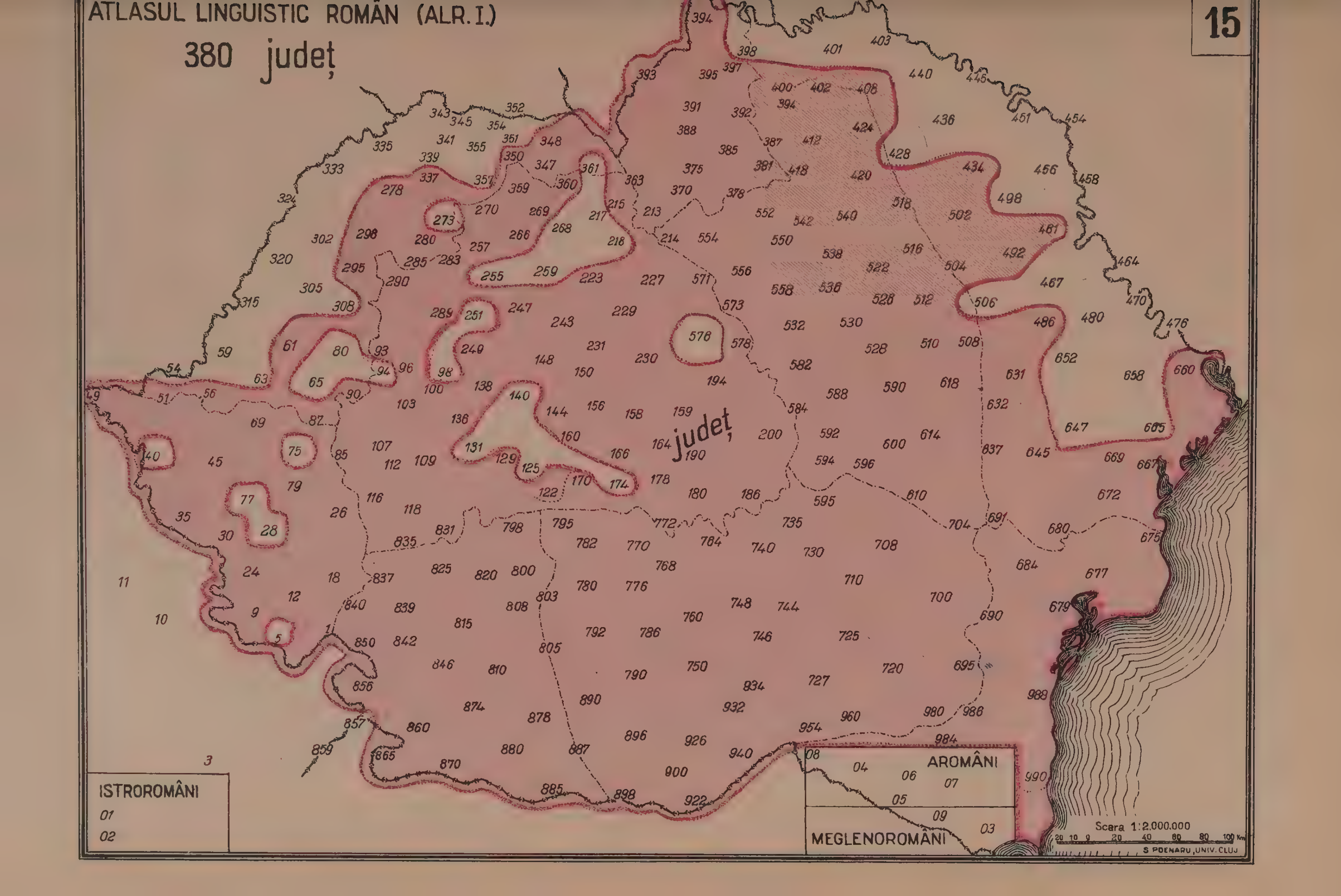

ATLASUL LINGUISTIC ROMÂN (ALR. I.)
710 oglindă
11
cotătoare
oglindă
ISTROROMÂNI
AROMÂNI
MEGLENOROMÂNI
Scara 1:2.000.000
S. POENARU, UNIV. CLUJ



ATLASUL LINGUISTIC ROMÂN (ALR. I.)
12
755 zeamă de varză
moare
zeamă de varză
AROMÂNI
moare
ISTROROMÂNI
01
02
MEGLENOROMÂNI
Scara 1:2.000.000
S POENARU UNIV. CLUJ


ATLASUL LINGUISTIC ROMÂN (ALR. I.)
941 gresie
13
arcer
arcer
cute
gresie
piatră
ISTROROMÂNI
01
02
AROMÂNI
04
05
06
07
08
09
MEGLENOROMÂNI
03
Scara 1:2.000.000
S. POENARU, UNIV. CLUJ


ATLASUL LINGUISTIC ROMÂN (ALR. I.)
845 varză
curechiu
varză
ISTROROMÂNI
AROMÂNI
MEGLENOROMÂNI
Scara 1:2.000.000
S. POENARU, UNIV. CLUJ


ATLASUL LINGUISTIC ROMÂN (ALR. I.)
380 județ
15
județ
ISTROROMÂNI
01
02
AROMÂNI
04
06
07
08
05
09
03
MEGLENOROMÂNI
Scara 1:2.000.000
S. POENARU, UNIV. CLUJ

LA PETITE-ENTENTE ET LA RÉFORME DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

(À propos des derniers projets et des déclarations de Genève, lors de la XVII-ème Assemblée ordinaire de la S. D. N.)

L'idée d'une réforme de la Société des Nations par une réorganisation de l'institution génevoise, par un amendement assez poussé de son pacte, n'est sans doute pas une nouveauté; cette idée, aujourd'hui si discutée dans la presse internationale, les parlements, les cercles diplomatiques, n'est que le retour une fois de plus, après une crise grave de cet organisme, d'une idée aussi ancienne que le Pacte même; c'est ce que constate avec raison M. Stefan Osuski dans une récente étude qui a fait du bruit *(La réforme de la Société des Nations*, « L'Esprit International », No. 39, juillet 1936): « Dans le sein de la Société des Nations, *depuis sa fondation*, une lutte triangulaire s'est livrée entre les Etats qui désiraient renforcer leur sécurité nationale, ceux qui essayaient de se libérer de leurs engagements de solidarité, et ceux enfin qui voulaient faire de la Société des Nations un instrument de révision, non de tous les traités, mais seulement des traités conclus en 1919 ». On sait en effet que dès le lendemain de la mise en vigueur du Pacte, — résultat d'une transaction ayant emprunté de côté et d'autre à divers projets et dont les auteurs, malgré leur désir d'être réalistes, n'avaient pu satisfaire pleinement toutes les prétentions et toutes les aspirations — on a commencé à formuler desiderata, propositions, demandes concrètes d'amendement de certains textes, d'élimination ou d'interprétation restrictive de certains autres, etc. toutes manifestations qui ne devaient plus cesser depuis lors.

C'est ainsi que, pour n'en rappeler que certaines des plus caractéristiques, si la France, qui avait déposé devant la Conférence de la paix le projet le plus étudié et le plus complet, surtout en

matière de sanctions (Projet Bourgeois, du 8 juin 1918) s'est résignée à l'abandonner en considération du texte adopté pour le Pacte — qui ne représentait pas ce que la France et ses gouvernants avaient ambitionné dans le domaine de l'organisation internationale — d'autres nations se sont empressées dès le début de manifester leurs réserves ou d'exiger d'importantes modifications du pacte. On connaît en particulier les instances de la délégation canadienne, lors de la première assemblée de la Société des Nations, en 1920, pour faire rayer du pacte l'article 10 ou du moins lui faire donner une interprétation restrictive, instances restées d'ailleurs sans succès: cet article, prétendait-elle, faisant garantir par la totalité des membres de la société l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de chacun d'eux, impliquait des engagements exorbitants et avait été la cause véritable de l'abstention des Etats-Unis à l'égard de Genève, affaiblissant par là la Société des Nations. Il ne faut pas ignorer que cette attitude canadienne et les discussions qu'elle a provoquées ont enlevé une part de sa vitalité à l'art 10, qui, grâce au principe qu'il inclut, aurait pu résoudre intégralement — si la bonne foi et la loyauté n'avaient fait défaut — les problèmes de la sécurité et ceux, si épineux, du désarmement. Il suffira, pour mieux relever le mal qui a résulté des discussions et le doute qu'elles ont jeté sur l'efficacité des engagements du Pacte, de rappeler qu'à cette occasion le jurisconsulte italien Scialoja a formulé cette malheureuse théorie suivant laquelle l'art. 10 ne garantit pas contre une agression extérieure le titre juridique, mais seulement la possession du territoire — doctrine qui implique l'idée qu'au-delà de la possession d'un Etat, il existe un titre supérieur que la Société des Nations pourrait délivrer à un autre Etat ou que ce dernier pourrait s'approprier de son chef. On n'a pas oublié non plus les efforts, cette fois couronnés de succès, déployés en 1922 puis en 1926 — en dernier lieu, à l'occasion de l'admission de l'Allemagne à Genève — en vue de porter, par l'application d'un texte du pacte (art. 4, §§ 2 et 2 bis), le nombre des sièges non permanents de quatre à neuf: on réalisait ainsi la démocratisation du Conseil, cette « magistrature originellement aristocratique de la Société des Nations », selon l'expression du Pr. Max Huber. Or, cette réforme aussi, qui ne manqua pas d'être critiquée avec véhémence comme entravant l'activité du Conseil par la multiplication de ses membres, s'accomplissait à l'encontre de la conception initiale de Lord Robert Cecil qui, à l'époque où s'élaborait le pacte, avait

vu dans le Conseil l'organe continuant le « gouvernement de fait » des « Puissances à intérêts généraux ». Que représentent d'ailleurs, sinon des tentatives de consolidation et de modification, fût-ce par l'oblique, du pacte de la Société des Nations, les travaux d'organisation de la sécurité sur le plan régional, tels que le « Projet de traité d'assistance mutuelle (élaboré et discuté au cours des troisième et quatrième assemblées ordinaires), ou, sur le plan universel, l'ambitieux « Protocole pour le règlement pacifique des différends internationaux », oeuvre de la cinquième assemblée de la S. D. N.? Ce dernier projet, enterré en séance du Conseil (mars 1925), n'en incarne pas moins, suivant la remarque bien connue du sénateur belge De Brouckère, « tout ce qu'il y a de plus vivant dans l'oeuvre de la Société des Nations »; cette oeuvre étudiée et pleine de mérite, peut-être enfermée pour toujours dans les cartons de Genève, révèle le même esprit de perfectionnement et de modification du Pacte qui a caractérisé les travaux des années de 1920 à 1925. On se rappelle enfin tant de projets, rédigés entre temps, de réforme de l'institution génevoise. Elaborés par des doctrinaires ou par des hommes politiques, ils exprimaient le plus souvent un mécontentement relatif aux méthodes de la Société des Nations, ou bien des aspirations à un perfectionnement objectif du pacte, par élimination de ses lacunes. Ils demandaient en général — et cela quand les débats s'engageaient dans le cadre des organes de Genève, comme par exemple à l'occasion du célèbre Protocole, considéré à juste titre comme une « seconde édition du Pacte » (Loudin) — soit la consolidation de la procédure de pacification (art. 11, 12, 13 et 15) et des sanctions inscrites à l'art. 16, soit la suppression de la règle de l'unanimité (art. 5, § I), tenue pour un obstacle à la rapidité et à l'efficacité des décisions du Conseil et de l'Assemblée, soit encore une réorganisation du Conseil assurant la prépondérance en droit et en fait des membres représentés à titre permanent — comme le demandait bruyamment, il y a quelques années, le « projet Mussolini », lequel devait faire place au « Pacte à quatre » du 7 juin 1933 — soit enfin la séparation du pacte et du corps du traité de Versailles dont le premier fait juridiquement partie (les 26 premiers articles sur les 440); c'est cette séparation qu'a réclamée à plusieurs reprises l'Allemagne et qu'elle a fixée comme condition principale de son retour à Genève.

Il n'est pas inutile de remarquer que cette dernière revendication, qui tend à séparer le Pacte du corps des traités de paix

et qui s'éloigne diamétralement de la pensée wilsonienne (car le Président Wilson a lutté pour que le pacte et les traités de paix formassent un « tout juridique ») a gagné du terrain dans ces derniers temps. En effet, les débats de la XVII-ème assemblée ordinaire de la S. D. N. nous révèlent que le premier délégué de Grande-Bretagne, M. Eden, ne voyait pas d'un mauvais oeil une telle séparation. Peut-être est-ce là désir de faciliter le retour du II-ème Reich à Genève; cela est même probable. Ce qui est certain, c'est qu'une pareille réforme, qui n'est pas secondaire à nos yeux, apporterait non seulement une déviation révolutionnaire à la pensée des premiers pionniers du nouvel ordre international, mais aussi une procédure dangereuse, susceptible de faciliter de nouvelles violations des traités de paix, dans ce qui en est resté sur pied, et de rendre encore plus agressif le révisionnisme. Certains Etats, en effet, désireux de renverser entièrement l'ordre international en vigueur, seraient aisément tentés de dissocier d'éventuelles dénonciations unilatérales des traités et le respect dû au Pacte de la S. D. N. une fois ce document officiellement séparé du texte des traités; ils pourraient ainsi prétendre rester membres de cet organisme international, bien que celui-ci ait eu pour rôle, à l'origine, de garantir lesdits traités et que le fait d'en être membre soit, par conséquent, incompatible avec toute tentative d'infraction à ces traités. Une telle procédure serait donc bien un encouragement donné aux Etats qui veulent transformer la Société des Nations en un instrument de révision des traités.

Dans ces derniers temps un courant, peut-être plus puissant que jamais, s'est fait jour à nouveau, tendant à modifier le Pacte de la S. D. N. Les échecs de l'institution genevoise dans les affaires du Mandchoukouo, du Chaco, d'Ethiopie ont remis la question sur le tapis. Le fait surtout, pour Genève, de n'avoir pas su prévenir le conflit italo-éthiopien ni sanctionner, conformément aux règles du pacte, l'agresseur désigné par le Conseil, a donné une impulsion nouvelle à ceux qui voudraient réformer l'organisme genevois. Le courant réformateur a enregistré, sans aucun doute, un certain nombre de sympathies, plus ou moins concrètes et actives. Mais cette fois-ci, les réclamations et les plans de réforme de la Société des Nations sont venus surtout d'Angleterre, toujours comme conséquence de l'insuccès de l'organisme genevois dans l'application de certains textes du pacte à l'occasion du conflit, puis de la guerre italo-éthiopienne. On ne peut nier que ces réclamations aient

trouvé un écho dans de nombreux cercles du continent; et, si elles ont déterminé un véritable courant dans l'Angleterre, soutien dévoué de la Société des Nations — mais qui, dans l'histoire des efforts d'organisation juridique de la paix après la guerre, n'en porte pas moins sa part de responsabilité touchant l'échec de tels engagements internationaux bienfaisants (celui du célèbre « protocole de Genève », par exemple, en mars 1925) — c'est qu'outre la désillusion provoquée par l'inefficacité pratique de certains textes, du moins dans l'application qui en a été faite, certains intérêts britanniques se trouvaient lésés. Ce mouvement, toutefois, est allé plus loin qu'on n'était jamais allé auparavant: il a préconisé, entre autres mesures, l'abolition de l'article 10 du pacte — lequel serait devenu caduc du fait même de l'occupation de l'Ethiopie à la suite d'une guerre à propos de laquelle l'engagement prescrit par le pacte s'est révélé inopérant — ainsi que la suppression de l'article 16, les sanctions qu'il prescrit s'étant montrées insuffisantes. On a proposé également d'élargir le cadre d'application de l'article 19, pour le motif qu'une paix durable demanderait l'existence d'un organe permanent chargé de la révision périodique des traités. Toutes ces idées représentent une tendance plus nette, plus radicale, au renversement des bases juridiques actuelles de la Société des Nations, et plus riche en conséquences que n'importe lequel des projets antérieurs. Les cercles officiels britanniques, il est vrai, n'ont mis aucune hâte à les accepter au grand jour, malgré toutes les discussions qui ont porté sur ce sujet à la Chambre des Communes; il faut noter en outre qu'elles ne cadrent guère avec le plan de paix français du 8 avril de cette année (plan Flandin), pour lequel « les principes du pacte de la Société des Nations restent la loi suprême pour tous les contractants » (point 24) et qui renferme à notre avis, plus que tout autre, des dispositions capables de ressusciter l'autorité de l'organisme de Genève, sans avoir à tourner les idées cardinales de son pacte.

*
* *

Mais comme le problème de la découverte des moyens les plus propres à donner à la Société des Nations le prestige nouveau dont elle a absolument besoin, si l'on veut vraiment fonder la sécurité collective, se pose avec urgence, la question est particulièrement intéressante pour nous de savoir quelle attitude peuvent adopter, au mieux de leurs besoins et de leurs droits, les Etats de

la Petite-Entente, intégrés par suite du « Pacte d'organisation » de Genève (16 février 1933) en un organisme politique qui représente, selon la formule du président Bénès, « le premier pas vers une synthèse, vers la formation d'une nouvelle communauté internationale ». Les intérêts primordiaux des Etats de la Petite-Entente, les mêmes aujourd'hui qu'hier, se résument dans cette vigoureuse formule: *la conservation du statut territorial et politique en vigueur en Europe centrale, par le respect absolu des clauses politiques et territoriales des traités de Trianon, de Neuilly-sur-Seine et de Saint-Germain.* Dans le passé, ces mêmes intérêts ont déjà imposé aux trois Etats une attitude de veto catégorique devant chaque menace, directe ou indirecte, tendant à troubler le statut de l'Europe centrale consacré en 1919—1920; on se rappelle, par exemple, leur attitude commune en face du « Pacte des quatre puissances » (7 juin 1933), conçu primitivement comme un véritable *directorat* entre leurs mains; et la note Paul-Boncour du 7 juin 1933 destinée à rassurer le bloc de la Petite-Entente sous le rapport de l'interprétation de l'article 19 du pacte. Or une attitude analogue se dessine aujourd'hui; il suffit d'examiner les conclusions données aux conférences de Belgrade et de Bucarest — et tout récemment de Bratislava — par les chefs des trois Etats et leurs ministres des Affaires Etrangères; il s'agit bien d'une opposition coordonnée et homogène aux amendements qui tendraient à abolir les principes fondamentaux du pacte genevois.

Une telle attitude s'explique aisément, si l'on se rappelle que le rôle de l'article 10 est précisément de garantir l'intégrité territoriale des Etats reconstitués ou complétés, ainsi que le montrent les travaux préparatoires du pacte. Dès lors, comment ces Etats pourraient-ils admettre l'abolition dudit article? S'il a subi un rude coup dans le cas de l'Ethiopie, la chose n'est due qu'aux décisions hâtives des organes genevois, qui ont ignoré ce fait que le continent africain, où les frontières ne sont pas toujours déterminées de façon précise, ne peut se voir appliquer rigoureusement et intégralement les mêmes garanties territoriales, ni être assimilé en tout aux Etats d'Europe et d'Amérique siégeant aux côtés des Etats africains membres de la Société des Nations.

Il ne saurait donc être question que de consolider l'obligation découlant de l'article 10 et de fixer l'interprétation spéciale touchant son extension pratique. Mais nous envisageons une interprétation qui, à la différence de celles du passé, n'affaiblisse pas l'engagement présent.

De même, il serait dangereux — et la Petite-Entente, fidèle exécutrice de ses stipulations, l'admettrait difficilement — d'éliminer, par une réforme éventuelle, l'article 16 du pacte, relatif aux sanctions. Celles-ci, en effet, doivent être non pas éliminées, mais consolidées — ce qui n'a jamais été fait jusqu'ici, au cours des travaux genevois d'interprétation du pacte, ni pour les sanctions économiques, et moins encore pour les militaires. Car il ne faut pas ignorer que, si l'on désire l'instauration de l'empire du droit dans le domaine international, on ne saurait y atteindre sans une oeuvre préalable de consolidation des sanctions, et de sanctions pour une longue durée, « la fonction du droit, comme l'a dit M. Gonsiorowski, étant nulle dans les relations internationales sans la certitude de punition pour l'infracteur de la règle commune ». Et surtout, l'attitude de la Petite-Entente ne pourrait être que d'opposition intransigeante en face de toute tendance à l'interprétation extensive de l'art. 19 du pacte ou à l'adoption du principe de révision périodique de *toutes* les clauses des traités. Outre les recherches objectives de doctrine, nous avons aujourd'hui toute une jurisprudence interprétant le fameux art. 19 dans le sens d'un retrait de sa compétence pour les clauses territoriales des traités de paix, toutes clauses appliquées et donc parfaitement viables. Il y a une série entière de documents anti-révisionnistes, comme la Lettre Millerand du 6 mai 1920, la note Paul-Boncour du 7 juin 1933, etc., qui attestent le caractère définitif du statut territorial en vigueur. Il existe enfin une conscience juridique collective des nations autrefois opprimées, conscience qui n'a jamais cessé de proclamer fermement que ce nouveau statut territorial et politique est plus proche de la justice historique que n'importe quel autre dans le passé.

Les Etats de la Petite-Entente n'ignorent certes pas ces réalités, où le droit est de leur côté; au reste, leurs propres intérêts le leur interdiraient, aussi bien que les intérêts véritables de la communauté internationale, qui a besoin d'une paix durable et assurée par le respect des dispositions fondamentales des derniers traités, au nombre desquelles, et au premier rang, se trouvent *les clauses territoriales*.

Ce point de vue, qui cadre avec les exigences du droit des gens et avec l'évolution des nations respectives, constamment affirmé par les représentants de la Petite Entente dans de nombreuses réunions internationales, vient d'être précisé une fois de plus au cours des derniers débats de Genève, lors de la XVII-ème assemblée

de la S. D. N.; cette réunion est importante précisément parce qu'elle a inscrit à l'ordre du jour le problème de la modification du Pacte. Or, à cette occasion, le président en fonctions du conseil de la Petite-Entente, le ministre Krofta, dans sa déclaration à la séance du 29 septembre, a opposé un *non possumus*, au nom des trois Etats, non seulement à toute modification du pacte par abandon de certaines de ses idées cardinales et à sa séparation du corps des traités de paix, mais surtout à toute extension du domaine d'application de l'article 14 et de ses modalités de concrétisation. Dans cet ordre d'idées, on a entendu dans l'enceinte de l'Assemblée — où le délégué de Grande-Bretagne avait développé la thèse de la *pression morale* sur l'Etat résistant à la procédure de révision — cette déclaration catégorique: « En ce qui concerne l'art. 19, nous tenons à affirmer qu'aucun changement n'est possible sans le consentement libre et formel des parties intéressées. D'ailleurs nous estimons qu'amener devant l'Assemblée une question territoriale, quels que soient les pays intéressés, loin de servir la cause de la paix, signifie un trouble profond de la bonne entente entre nations ».

Cette déclaration catégorique et qui trouve sa justification dans la nécessité de souligner que, pour certains pays, une modification du pacte équivaut aux yeux des révisionnistes à un élargissement du champ d'application de l'art. 19, permet d'espérer que « la Société des Nations deviendra enfin un instrument de révision, non de tous les traités, mais seulement des traités conclus en 1919 » (S. Osuski). L'attitude de la Hongrie devant ce problème et les déclarations révisionnistes de son délégué, le général Tanczos, sont concluantes à cet égard.

Mais la déclaration du porte-parole de la petite Entente a encore un mérite: celui d'avoir clairement montré aux nations réunies à Genève que, pour ce bastion de la paix qu'est en Europe centrale la Petite-Entente, le révisionnisme est dangereux pour cette paix, et la révision, mortelle; et qu'au contraire l'intangibilité du statut territorial et politique est et demeure la dernière garantie de sécurité pour le régime sous lequel nous vivons, « de paix instable..., de regrès de l'idée de droit vers l'équilibre » (G. Scelle), mais qui vaut encore mieux que celui qui l'a précédé.

La déclaration de la Petite-Entente à Genève souligne enfin cette vérité, si souvent proclamée dans la doctrine et dans les déclarations officielles, que l'assentiment des parties intéressées demeure la condition sine qua non de toute révision des traités.

Dès lors l'attitude de la Petite-Entente devant le problème de la modification du Pacte s'explique tout aussi clairement: pas de dérogation au principe directeur du Pacte, pas de déviation de la pensée initiale de ses auteurs, pas de saut dans l'inconnu — si dangereux surtout dans la vie internationale — mais perfectionnement et coordination des textes existants: « les Etats de la Petite Entente, a déclaré en effet le ministre Krofta, convaincus que la Société des Nations est une nécessité pour la vie internationale... continueront dans leur politique à s'appuyer en premier lieu sur la Société des Nations... *Ils ne croient pas qu'il convienne de procéder à une modification du Pacte. Ils estiment qu'il faudrait surtout prendre en considération, à l'avenir, les divers moyens de mettre en oeuvre les dispositions fondamentales du Pacte, en tenant compte des expériences passées*... Si la Petite-Entente est prête à accorder son entière collaboration à tout ce qui pourrait renforcer la Société des Nations et sa position, elle est d'autre part prête à s'opposer à tout ce qui pourrait l'affaiblir... ».

Il faut une réforme qui parte des textes existants; qui n'abandonne pas des principes imposés à grand peine et qui tendent à faire de l'égalité entre les Etats et du droit des gens une réalité; une réforme qui ne nourrisse pas l'arrière-pensée d'un bouleversement d'un ordre international élevé sur les ruines de la plus terrible des guerres, de cette « guerre hyperbolique... d'usure » (G. Ferrero) qu'a été la guerre mondiale; une réforme qui impose aux membres de la Société des Nations, comme le déclare à bon droit M. Stefan Osuski, « tout d'abord de faire leur propre examen de conscience; l'échec de la Société des Nations doit nous inciter à nous mieux connaître, par l'examen de notre propre état d'âme, de nos dispositions, de nos capacités, de nos aspirations. En premier lieu, la S. D. N. a subi un échec dans les affaires du Mandchoukouo, du Chaco et de l'Ethiopie parce que, depuis sa fondation, on ne l'a pas prise assez au sérieux. On accomplit les rites prévus du cérémonial de la S. D. N., mais on les accomplit avec la secrète conviction que la S. D. N. est une de ces créations idéalistes et fantaisistes qui amusent l'imagination et chatouillent les sentiments, mais qui ne répondent à rien, ni de réel, ni de pratique ».

Il est donc besoin d'une réforme de la Société des Nations, d'un renforcement de ses moyens et de son prestige, d'une réforme qui scelle définitivement la paix et rende impossible toute guerre d'agression — la plus brutale et la plus dangereuse des guerres illégitimes —

mais d'une réforme qui n'aille pas mettre aux mains d'une minorité d'Etats un instrument international de coercition pour la défense exclusive de leurs intérêts bien ou mal entendus, ni qui s'exprime juridiquement par une grave méconnaissance des principes de base du Pacte [1]). Mais pour qu'une réforme soit salutaire, il faut avant tout que les Etats reprennent confiance dans la durée et la sainteté de l'engagement solennel qu'ils ont pris, et que la notion, aujourd'hui oubliée, de coopération et de solidarité internationale retrouve son actualité.

A cette tâche, la collaboration de la Petite-Entente, *grande Puissance* par l'unité et la communauté d'intérêts et d'aspirations de ses membres, est loyalement assurée, comme l'ont démontré récemment les déclarations à l'assemblée de Genève; et cette collaboration, on ne saurait en douter, est particulièrement précieuse.

GEORGES SOFRONIE
Professeur à l'Université de Cluj

[1]) C'est sur ces idées que M. N. Titulesco insistait avec énergie, lors des débats de Genève (juin 1936).

CHRONOLOGIE DES TYPES DE VILLAGES DANS LE BANAT ET LA TRANSYLVANIE

Jusqu'à présent, tous ceux qui ont étudié l'ancienneté des éléments ethniques en Transylvanie se sont basés surtout sur des documents historiques. Par malheur, ce n'est qu'à partir du XIII-ème siècle que ces documents deviennent un peu nombreux; en ce qui concerne la période antérieure, si importante cependant pour résoudre le problème, nous ne possédons que quelques documents sporadiques et peu sûrs. Certes, là où l'histoire est restée muette, on a pu recourir avec intérêt à la philologie et en particulier à la toponymie [1]) et, pour la période plus ancienne, à l'archéologie et à la préhistoire. Mais encore, tandis que, pour l'antiquité romaine et préromaine, nous disposons de témoignages archéologiques suffisamment nombreux, nous n'en possédons que fort peu pour l'époque post-romaine et médiévale. Jusqu'ici, l'ethnographie est restée le plus souvent étrangère au débat. Nous voudrions précisément dans cet article contribuer par des recherches ethnographiques à la solution du problème.

D'autre part, les recherches qui ont été faites jusqu'à présent ont envisagé surtout le côté politique et historique du problème. Mais on a négligé une étude importante, susceptible d'apporter, en la matière, quelques éclaircissements: celle des établissements humains. Si, par hasard, certains y ont recouru, ils se sont attachés avant tout à l'étude de l'élément urbain dont le rôle historique a été plus accentué, laissant dans l'ombre celle de l'élément rural. C'est ce dernier qui, ici, nous retiendra tout particulièrement: comparé à l'élément urbain plus instable et toujours plus exposé aux changements politiques et sociaux, l'élément rural en effet apparaît

[1]) Cf. N. Drăganu, *Toponimie şi Istorie*, Cluj, « Ardealul », 1928. Bibl. Inst. de Istorie Naţională, I. *Românii în sec. IX—XIV pe baza toponimiei şi a onomasticei*, Bucureşti, 1933.

plus stable, parce qu'attaché à la terre. La population des villes représente dans un pays la couche politique dominante, laquelle change fréquemment suivant les circonstances politiques: tel a été le cas des centres urbains de Transylvanie qui, au début, au moyen-âge, ont eu un caractère nettement allemand, puis sont devenus hongrois et aujourd'hui, sous la domination roumaine, tendent de plus en plus à prendre un caractère roumain. Le problème de l'ancienneté des établissements ruraux a été presque complètement négligé: il est pourtant d'une importance capitale, car c'est par les villages et par les tombes que nous sommes liés de la façon la plus visible au sol et au passé de ce pays.

L'ancienneté des établissements humains peut être établie suivant deux méthodes, historique et ethnographique. La première repose sur le témoignage de documents attestant l'âge de tel ou tel village ou ville. La seconde cherche à établir certains types d'établissements, puis leur chronologie; sans doute, elle n'atteint pas la précision des dates de fondation, mais elle permet d'établir une sorte de stratification des sites humains, exactement comme la géologie reconstitue la succession des couches géologiques grâce aux fossiles typiques des différentes époques. La méthode historique peut donc être plus précise en ce qui concerne des cas concrets, à la condition toutefois de disposer des documents nécessaires; la méthode ethnographique au contraire, bien que moins précise dans le cas d'établissements isolés, est sûre en ce qui concerne la succession et l'ancienneté d'établissements humains classés d'après certains types, reflets eux-mêmes des diverses époques de colonisation.

Bien mieux, la méthode ethnographique a encore l'avantage de permettre de connaître l'ancienneté des établissements humains, lors même que nous manquent les documents historiques, fait important pour la Transylvanie où, pour les époques anciennes, font presque complètement défaut les témoignages écrits, relatifs aux établissements ruraux.

Il nous est arrivé de rechercher, pour une région restreinte, mais de grande importance pour prouver l'ancienneté de l'élément roumain en Transylvanie, tous les témoignages historiques concernant chaque village en particulier: par exemple, dans le Pays de Haţeg ou dans la région des Pădureni [1]). De telles tentatives nous ont

---

[1]) R. Vuia, *Ţara Haţegului şi Regiunea Pădurenilor.* Studiu Antropogeografic şi Etnografic, Cluj, « Ardealul », 1926, pp. 23—36. Extras din Lucrările Inst. de Geogr. al Universităţii din Cluj, 1924—1925, vol. II.

donné d'importants résultats; nous n'en mentionnerons ici que deux: d'abord, presque tous les villages actuels de ces régions sont signalés en même temps dans les plus anciens documents; ces territoires étaient donc déjà entièrement peuplés aux XIII-ème et XIV-ème siècles, date des premiers documents qui nous aient été transmis sur ces contrées. En second lieu, à cette époque lointaine, l'élément ethnique dominant était déjà l'élément roumain, avec son organisation politique et judiciaire propre. Nous avons pu nous convaincre aussi de l'impossibilité de retrouver des témoignages historiques au-delà du XIII-ème siècle; pour établir une chronologie des établissements ruraux en général pour une époque antérieure à cette date, nous devons donc recourir à d'autres méthodes, en particulier à l'investigation ethnographique.

Pour cela, nous donnerons tout d'abord une classification des types d'établissements humains et de leurs variantes; nous passerons ensuite à leur stratification chronologique. La fixation des types de villages et de leurs variantes a une double importance: elle permet une classification des établissements humains et, d'autre part, montre qu'il existe une étroite relation entre les types de villages, l'élément ethnique qui l'habite et la date de sa fondation. En fixant donc l'époque où s'est constitué tel type de village, nous pouvons prouver l'ancienneté de la population qui y vit; par ailleurs, grâce aux documents historiques que nous possédons pour les périodes postérieures, nous sommes à même de vérifier la chronologie des types plus récents.

Dans le Banat, la Transylvanie, et les territoires limitrophes, aussi bien chez les Roumains que chez les minoritaires, nous distinguerons les types suivants d'établissements humains et leurs variantes:

LE VILLAGE DISPERSÉ OU A MAISONS ISOLÉES (SATUL IMPRĂȘTIAT; DER EINZELHOF)

Dans la nomenclature ethnographique, ce type est appelé « village dispersé » ou « Einzelhöfe ». On peut le caractériser ainsi: des maisons isolées, généralement au milieu de leur propriété, formant un petit monde économique individuel, d'où son nom de « Blocksistem ». La distinction entre village proprement dit et terroir n'existe donc pas; les rues sont absentes; on n'y voit que les chemins qui unissent les demeures les unes aux autres ou aux grandes routes. La

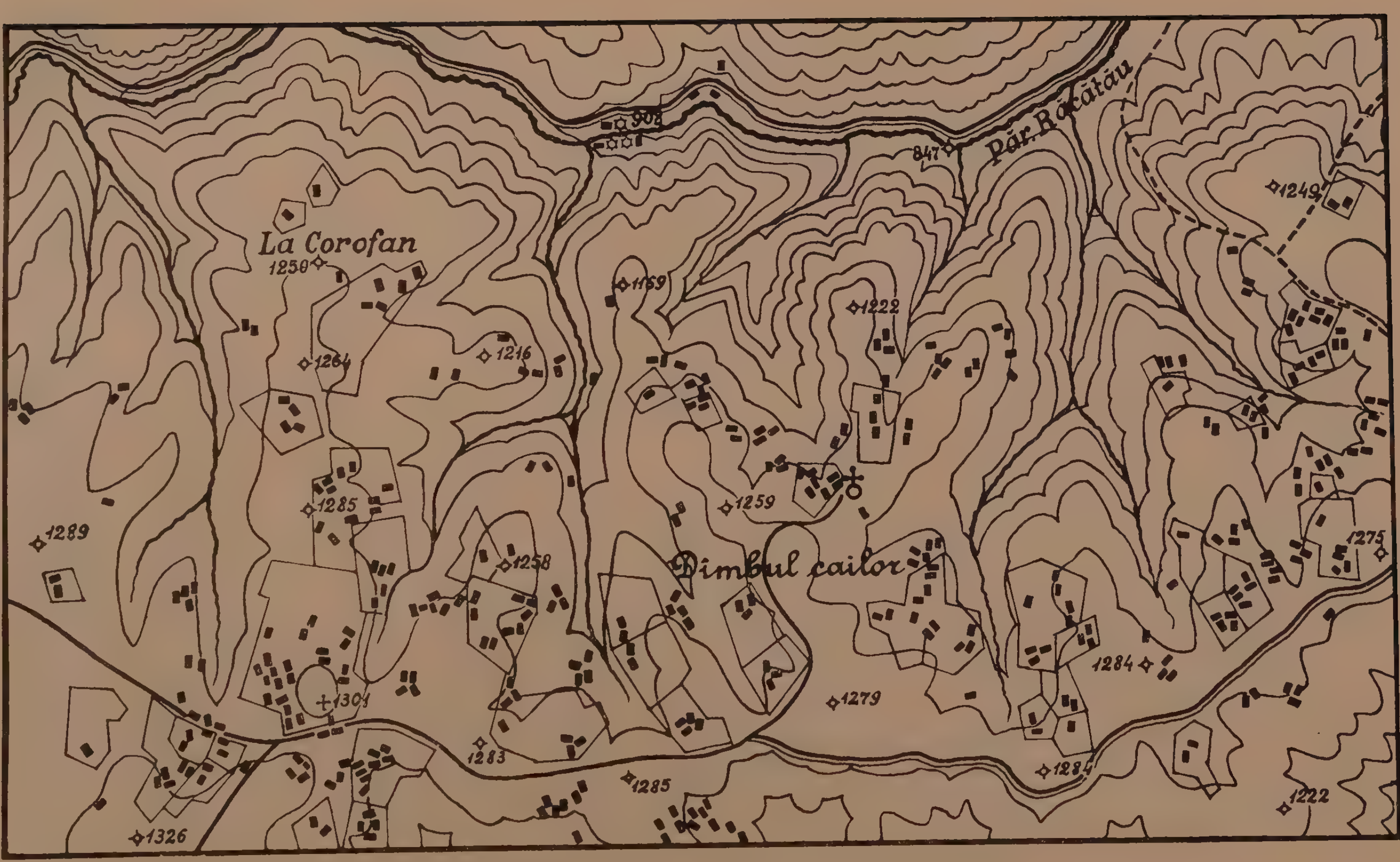


Fig. 1. — Măguri (Munții Apuseni), type de village dispersé.



Pl. I. — Vidra de sus, (Dép. Turda). Type de village dispersé.

population s'adonne à l'élevage et à la culture fourragère; de là, le système d'exploitation extensive et la grande étendue des propriétés et de la commune toute entière. Ce type de village se rencontre surtout dans les régions montagneuses, principalement dans la zone des plateformes entre 400 et 1.300 m. (fig. 1). Dans la plupart des cas, il est habité par une population roumaine. Son aire d'extension comprend les Monts Apuseni et, d'une façon plus sporadique, le versant interne des Carpathes (Pl. I).

LE VILLAGE DISSOCIÉ, (SATUL RĂSFIRAT, DAS STREUDORF)

Le plan de ces villages est désarticulé, avec des rues longues, lâches, sinueuses, couvrant comme une toile d'araignée une vaste étendue, ou formant un réseau où de grands espaces de terrain séparent les maisons. Les habitations sont rares, distancées les unes des autres le long de la route, parfois isolées au milieu de leur propriété, comme c'est le cas généralement à la périphérie du village (fig. 2).

Entre le village à maisons isolées et le village « răsfirat », la différence consiste en ceci que, dans le second, les maisons s'alignent le plus souvent tout le long des routes formant de vraies rues, tandis que, dans le premier, il n'y a point de rue et les maisons ne tiennent aucunement compte du tracé des chemins, étant éparpillées sur tout le terroir de la commune.

Le village dissocié est, en ce qui concerne la propriété, une forme de transition entre le village dispersé et le village aggloméré: les propriétés y sont morcelées, partie dans le village proprement dit, partie sur le terroir. Près de la maison, nombreux sont les paysans qui n'ont que des communs et un jardin, parfois quelques ares de cultures, le reste de leur bien se trouvant sur le terroir de la commune. La population vit de l'agriculture et de l'élevage.

Le milieu géographique le plus favorable à ce type de village est la zone des collines aux vallées séniles marécageuses et la zone des plateformes inférieures. Souvent, ce type s'installe sur les versants ou les crêtes au dessin tentaculaire.

On peut lui reconnaître les variantes suivantes:

a) le village dissocié à tendance vers la concentration, avec maisons plus denses et plus rapprochées;

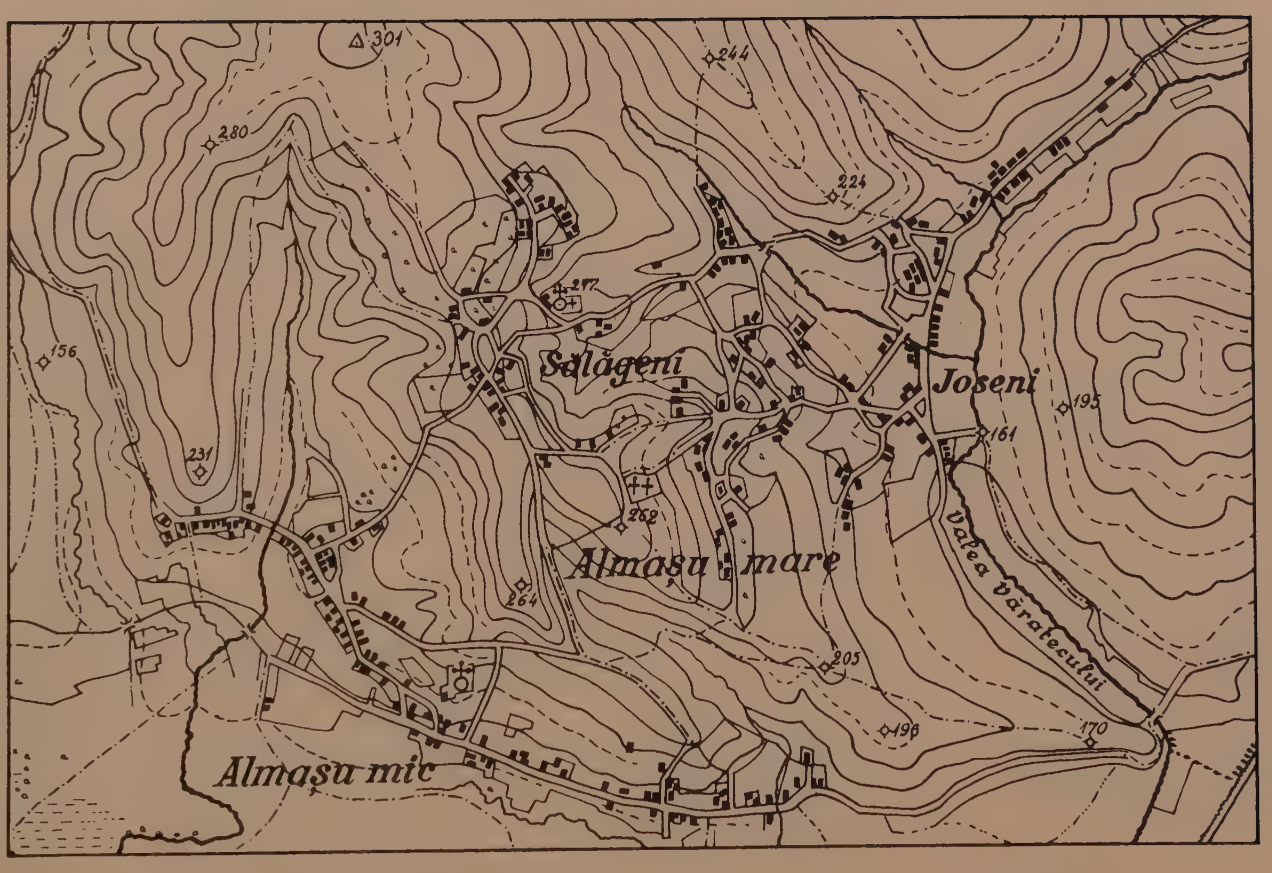


Fig. 2. — Almașul Mic et Almașul Mare, (dép. Bihor), types de villages dissociés.

b) le village dissocié à tendance vers la dispersion, avec réseau de ruelles et vides de plus en plus grands, généralement sur le versant des collines;

c) le village dissocié à rues radiales, qui s'étendent comme de longues tentacules auxquelles les maisons se fixent, pareilles aux grains d'un chapelet; ces rues suivent le plus souvent la ligne des crêtes ou contournent les vieilles vallées marécageuses [1]).

Ce type de village existe à l'état sporadique en diverses régions de la Transylvanie, mais son domaine comprend surtout une zone bien limitée dans le Nord de cette province, en particulier dans la zone des collines des départements de Satu-Mare, Salaj et Someș. On le connaît dans le Vieux Royaume, dans la zone subcarpathique et le haut plateau moldave [2]). Il est le type d'établissement rural le plus répandu en Roumanie et pour cela a été considéré par divers auteurs comme le type national [3]). De plus, quelques savants polonais admettent une influence roumaine dans la formation du village dissocié des Subcarpathes polonaises [4]).

LE VILLAGE DE VALLÉE, (SATUL DE VALE, DAS TALDORF)

C'est là un type caractéristique de la Transylvanie et des villages roumains. Le village est installé le long de la rivière (fig. 3), la rue se confondant fréquemment avec le cours d'eau lui-même. Il en épouse souvent les ramifications, tant sont étroits les liens qui rattachent le village à la rivière. Nous pouvons y distinguer trois variantes: *a)* village de vallée aggloméré, *b)* dissocié, *c)* à maisons isolées.

On trouve ce type fréquemment dans les régions de crêtes étroites et longues, entre lesquelles coulent des rivières parallèles en des vallées resserrées. C'est le cas par exemple dans la partie septentrionale de la dépression de Baia-Mare, des villages d'entre Lăpuș

---

[1]) Voir d'autres variantes régionales dans: V. Mihăilescu, *O hartă a principalelor tipuri de așezări rurale din România*, Bul. Soc. Regale Române de Geogr., București, 1927, Tom. XLVI, p. 69—71; Ștefan Manciulea, *Sate și sălașuri din Câmpia Tisei*, Bul. Soc. Regale Române de Geogr., București, 1931, Tom. L, pp. 150—152.

[2]) V. Mihăilescu, *Trebuesc recunoscute trei tipuri de sat: satul adunat (sau concentrat), satul răsfirat și satul risipit?* Bul. Soc. Regale Române de Geogr. București, 1926, Tom. XLV, p. 107.

[3]) V. Mihăilescu, *O hartă... op. cit.*, p. 65. Nicu M. A. Popp, *Valea Prahovei între Predeal și Florești.* Bul. Soc. de Geogr. 1929, Tom, XLVIII, p. 198.

[4]) Bogdan Zaborski, *Über Dorfformen in Polen und ihre Verbreitung*, Breslau, (Östeuropa-Institut), 1930, p. 62.



Fig. 3. — Homorod et Băcăinţi (dép. Hunedoara), types de villages de vallée.



Pl. II. — Dâncu, (dép. Cluj), type de village aggloméré, niché dans une dépression.

et Someş et, tout particulièrement, des villages classiques des vallées qui descendent des Munţii Apuseni au couloir du Mureş; ou encore du pourtour des Monts Codru et du Bassin de Beiuş.

Les villages de vallée n'ont point une aire d'expansion très large, mais on les voit partout dans la zone de contact de la plaine et de la montagne au bord des dépressions ou des grandes vallées [1]).

LE VILLAGE AGGLOMÉRÉ, (SATUL ÎNGRĂMĂDIT, DAS HAUFENDORF)

Il a une forme plus ou moins arrondie; les maisons ont tendance à se concentrer, mais restent placées, non sur la route, mais au milieu de la cour et des communs. Les rues sont tortueuses et le plan du village est confus, sans ligne directrice (fig. 4).

Les habitations sont ici plus denses que dans le village dissocié et présentent parfois même le caractère d'un village concentré. Mais il existe de ces villages agglomérés qui présentent une tendance à la dissociation. C'est pour cela que nous y distinguerons deux variantes: l'une, formant un agglomérat compact de maisons, l'autre, donnant le village aggloméré à tendance de dispersion.

Ce type trouve ses meilleures conditions d'établissement dans les régions de collines mûres et riches en petits amphithéâtres circulaires, comme c'est le cas pour la Câmpia transylvaine, où il est le plus répandu. Mais on le découvre aussi à la périphérie des grandes dépressions carpathiques. Tandis que les villages dispersés sont généralement établis sur les hauteurs et les villages dissociés dans la zone des collines, les villages agglomérés préfèrent les dépressions (Pl. II) [2]). Ici encore, la population vit de l'agriculture et de l'élevage des bestiaux.

Comme pour les agglomérations rurales à maisons isolées et de vallée, la grande majorité des villages agglomérés est peuplée de Roumains. Les grands villages roumains du pourtour des dépressions sont d'ordinaire du type aggloméré; mais on le trouve aussi chez les Magyars et les Szeklers ou Sicules, très rarement chez les Saxons.

---

[1]) Les villages de vallées n'ont pas été mentionnés fréquemment, ni chez nous, ni à l'étranger. Ils sont très nombreux dans la Vieille Serbie, en particulier entre la Morava et le Danube.

[2]) Nestlage du Schlüter O., *Die Siedelungen im nordöstlichen Thüringen.* Berlin. 1903 p. 241.



Fig. 4. — Sacoşul mare (dép. Timiş), type de village aggloméré.

LE VILLAGE DE ROUTE, (SATUL DE-A-LUNGUL DRUMULUI, DAS STRASSENDORF)

Par opposition au type ci-dessus, le village de route se distingue par une régularité très grande; pour axe principal, une rue unique le long de laquelle s'alignent des maisons perpendiculairement à la chaussée. Les rues secondaires manquent ou sont très rares (fig. 5, Pl. III).

Nous y distinguerons trois variantes: *a)* le village à une seule rue, large et courte. Il est caractéristique des villages saxons des environs de Bistritza. Parfois ces villages saxons présentent une forme doublée, tels par exemple ceux de la région des Târnave (fig. 8); *b)* un type



Pl. III. — Borlova (dép. Severin) type de village de route.

à rue longue et étroite, caractéristique des villages de route roumains et hongrois, et *c)* un type dispersé le long d'un chemin, plus rare en Transylvanie, mais fréquent dans la dépression de Târgu-Jiu, en Olténie [1]). On ne voit que très rarement le type appelé Angerdorf par les Allemands, ayant un large espace vide au milieu du village (ex.: la commune de Petelea, jud. Mureș).

Le village de route a pour domaine les plaines et les vallées des rivières à large « lunca » (lit majeur). Il est par excellence l'habitat des populations agricoles.

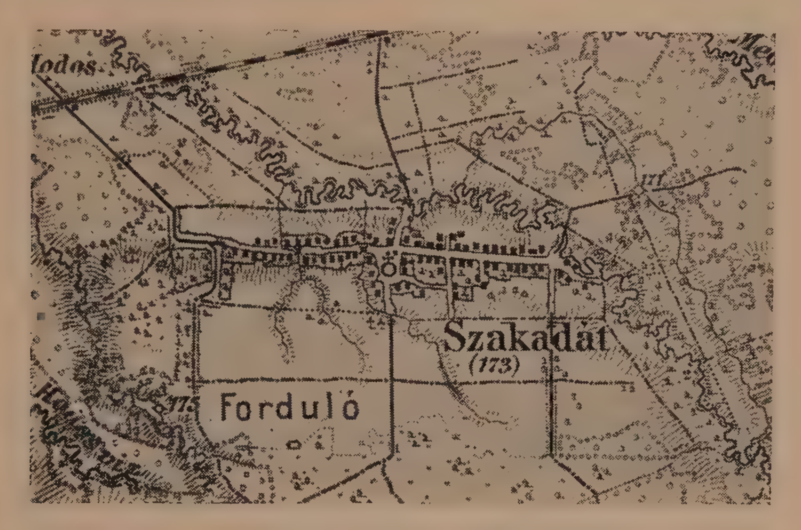


Fig. 5. — Săcădate (dép. Bihor). Type de village de route.

Les régions où l'on trouve le plus fréquemment le village de route sont les zones de contact entre les collines et la plaine dans les départements de Satu-Mare et du Bihor, les vallées du Criș Repede et du Criș Noir (Bassin de Beiuș) [2]) ; dans le Banat il couvre une bande le long de la Bistra, du couloir de Caransebeș et le bassin de Bozovici. A l'intérieur du bassin de Transylvanie il se localise le long des rivières les plus importantes ou des rivières plus petites mais présentant des caractères de maturité: vallées du Someș, de la Bistritza, du Mureș, des deux Târnave et du Niraj. Sous l'influence des Saxons qui habitent presque exclusivement des villages

[1]) Ion Conea, Așezările omenești în depresiunea subcarpatică din Oltenīa. Bul. Soc. Regale Române de Geografie, București 1931, L, p. 333—334.

[2]) Györffy I., Feketekörös-völgyi magyarság települése. Földrajzi Közlemények. 1913, XLI.

de ce type, le nombre des villages de route croît vers le Nord en direction de la Bistritza et dans la zone comprise entre l'Olt et la Târnava, correspondant à la région en majorité saxonne. Le même genre de village apparaît aussi dans les pays szeklers dans l'Est de la Transylvanie.

Comme on le voit, le type de village de route appartient tout spécialement à l'élément saxon et hongrois. Chez les Roumains il est d'origine plus récente et a été introduit sous l'influence de l'administration ou à l'exemple des villages saxons et hongrois.

LE VILLAGE QUADRILATÉRAL, (SATUL PATRUNGHIULAR. DAS GEOMETRISCHE KOLONISTENDORF).

On peut donner à ce type les dénominations de village quadrilatéral, ou géométrique, ou à angles droits. En effet les rues, toutes droites, le découpent en blocs réguliers constitués par des terrains bâtis symétriques. Par suite de cette structure en carrés, le village tout entier prend généralement la forme d'un carré régulier. Les maisons sont alignées les unes près des autres, perpendiculairement à la chaussée, comme dans les villages de route. D'ordinaire les rues sont larges et droites (fig. 6).

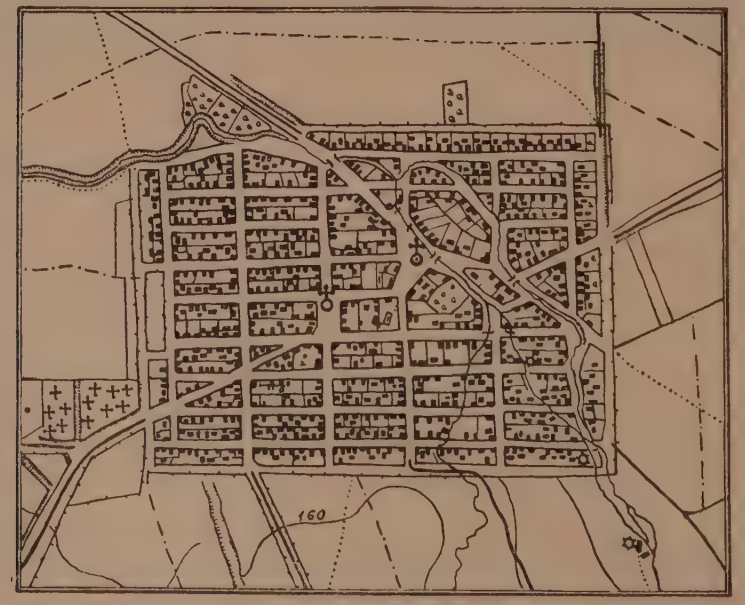


Fig. 6. — Buteni, (dép. d'Arad), type de village géométrique.

Ce genre de village est typique des régions de plaine du Banat où les habitants s'adonnent principalement à l'agriculture. Sa forme très régulière montre qu'il s'agit d'un type récent, dû bien plus à l'influence administrative qu'aux facteurs géographiques et ethniques, quoique fort bien adapté, au fond, au milieu géographique de la plaine. On pourrait le considérer aussi comme une forme plus récente et plus évoluée du village de route.

Son domaine forme une zone compacte dans le coin Nord-Ouest du Banat et dans le département d'Arad, mais ne dépasse pas, vers le Nord, la ligne du Criș Rapide où prédominent les villages de route, bien que les conditions géographiques soient à peu près les mêmes. Il pénètre comme ces derniers le long du Criș Blanc, du Mureș et du Timiș. Type par excellence des régions de plaines agricoles, il ne dépasse qu'exceptionnellement 100—200 m. d'altitude.

Le village géométrique est habité par les trois nationalités qui se partagent ces régions: Roumains, Hongrois et Souabes.

LE VILLAGE CONCENTRÉ. (SATUL COMPACT ADUNAT. DAS GESCHLOSSENE GROSSDORF).

Ce village est d'ordinaire une agglomération plus grande, aux habitations denses, avec un aspect de «târg» (marché). Ici, plus de rues se coupant toujours à angles droits, avec la régularité des villages géométriques; elles se rejoignent sous différents angles et leur tracé droit enserre des espaces triangulaires; parfois même, toute l'agglomération prend la forme d'un triangle. Les maisons sont toujours très proches les unes des autres, donnant à l'ensemble un aspect compact (fig. 7).

Souvent ces établissements humains sont de petits centres locaux, ayant une population plus nombreuse et d'une certaine aisance. Ils forment la transition entre les villages et les villes. On les trouve dans les régions les plus fertiles de la plaine, dans les bassins et les grandes vallées; leur population est, dans la plupart des cas, composée d'éléments ethniques étrangers ou mêlés à l'élément roumain.

Le plus grand nombre de ces agglomérations est établi dans la plaine occidentale des départements du Bihor et de Satu-Mare, faisant suite vers le Nord à la zone des villages géométriques; il en existe aussi dans la Ţara Bârsei (Brasov) avec une population saxonne et magyare.

*
* *

Telles sont la classification sommaire et la description des principaux types d'établissements ruraux dans le Banat et la Transylvanie. Nous pouvons maintenant passer à l'analyse de la stratification chronologique de ces mêmes types. Dans l'étude de l'ancienneté des villages, nous tenons compte en premier lieu du critère « typologique »: nous admettons que ces divers types d'établissements ne se sont pas formés d'un seul coup, mais que chacun d'eux représente un certain degré d'évolution et correspond à une certaine période de développement.

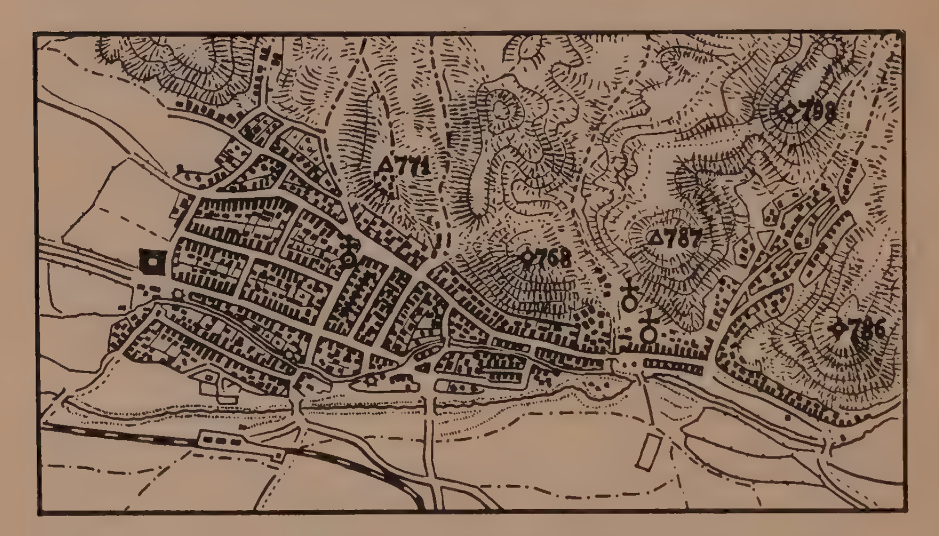


Fig. 7. — Râjnov, (Ţara Bârsei, dép. Braşov), type de village concentré.

L'époque à laquelle nous rattachons un certain type de village est pour nous celle où il s'est constitué, celle où naquirent la plupart des villages présentant les mêmes caractères, celle enfin à laquelle, pour un certain peuple et dans un certain territoire, ce genre de village a été le type dominant. Car chaque époque a eu son type caractéristique dominant, correspondant aux nécessités politiques et économiques du moment et à une adaptation au milieu géographique le meilleur. Chaque forme de village appartient à une époque différente, plus ou moins ancienne. Au cours de son évolution, elle a connu une ère de prospérité et d'expansion et une autre de décadence et de régression vis-à-vis de types nouveaux qui, graduellement, supplantaient les formes antérieures. Ce qui ne signifie pas

que tous les types anciens soient nés exlusivement au moment où prédominait le même genre de villages. Ils ont pu se former sporadiquement et en nombre restreint à une époque plus récente, lorsque certaines circonstances en favorisaient la création, comme l'influence du milieu géographique ou le facteur ethnique.

Telles conditions de relief, en effet, imposent tel type de village, de même que tel peuple peut préférer tel genre d'agglomération, sans tenir compte parfois du milieu physique, ni du mode d'établissement rural alors en vogue.

En ce qui nous concerne, nous nous servirons, pour établir l'ancienneté et la chronologie des villages, de trois critères: *a)* du stade de leur développement, *b)* de l'exemple des transformations subies, à une époque récente, par un type simple de village passant à un type plus évolué, et *c)* des documents historiques susceptibles de préciser la date de naissance des villages, en les contrôlant par une analyse minutieuse de leur morphologie et de leur évolution.

Il faut considérer les agglomérations rurales comme des organismes vivants qui naissent, se développent et meurent, qui aussi évoluent de la forme primitive la plus simple à la forme la plus complexe. En conséquence, à côté de la forme et de la structure de chaque village, nous n'aurons garde d'oublier son évolution.

Sans aucun doute, le type de village le plus simple et le plus primitif est le village à maisons dispersées ; il en est la forme embryonnaire, aussi bien pour sa structure que pour son système économique. Il est à ce point rudimentaire qu'on peut à peine le considérer comme un vrai village, car les petits mondes agricoles qui le constituent manquent presque totalement de cohésion. Le type de propriété lui-même est archaïque, puisqu'il se groupe autour de la maison, sans qu'il y ait distinction entre le centre du village et le terroir ; il est une forme de libre occupation du sol, en une région économiquement et politiquement indépendante, sans cloisons administratives. Le village dispersé est ainsi le village du paysan libre et autochtone qui a pu occuper autant d'espace qu'il le désirait et là où il le voulait, à une époque où la terre était libre. Sa position et le milieu où il s'est installé, autant que sa forme et sa structure, prouvent aussi son archaïsme. Retiré dans les régions périphériques, loin des grandes voies de communication et des vallées ouvertes, il apparaît comme une relique dans les régions les moins

accessibles aux courants nouveaux de population, de culture et de civilisation [1]).

L'évolution des types suivants, villages dissociés et agglomérés, montre que ceux-ci sont issus du village à maisons isolées, qu'ils ont été à l'origine des agglomérations en ordre dispersé. Par là, on comprend que tous les auteurs aient considéré le village dispersé comme le type primitif initial [2]). Ainsi Mielke [3]) l'un des meilleurs spécialistes du problème de l'habitat, le place en tête dans l'histoire de l'évolution des types de villages, et Cvijić [4]) considère comme un type primitif et fondamental le village « stari vlah » à maisons isolées.

Par ailleurs, des documents historiques prouvent l'archaïsme de ce type: dans la Grèce homérique les populations habitaient des maisons isolées, et Thucydide mentionne le même fait pour les régions Nord-Ouest du pays.

A l'époque néolithique, dans toute l'Europe septentrionale, la maison isolée était la forme dominante de l'habitat [5]). Même situation chez les Celtes de l'Europe du Nord-Ouest, selon Strabon, Posidonius et César. Et sans doute aussi chez les Germains, lesquels, dit Tacite, « vivaient solitaires et séparés ». Comme l'atteste la chronique de Nestor, les anciens Slaves vivaient chacun pour soi et laissaient chacun vivre avec sa famille et chacun à sa place; Prokop même parle des cabanes isolées des Slaves au milieu des grandes propriétés [6]).

Ainsi, du néolithique à l'antiquité, chez les anciens Hellènes, les Celtes, les Germains et les Slaves, soit chez presque tous les peuples

---

[1]) Emm. de Martonne, *La Valachie*, p. 248, et *Résultats scientifiques des excursions géographiques*, dans Lucrările Inst. de Geografie, Cluj, 1924, p. 57, soutient que les Roumains ont installé leurs villages dans les forêts pour les dissimuler aux regards des ennemis.

[2]) O. Bethge qui, partant de la toponymie, a étudié les établissements ruraux des Francs, aux VIII-ème et IX-ème siècles, aboutit à cette conclusion importante que les villages concentrés sont issus des villages dispersés et qu'en conséquence ceux-ci sont antérieurs aux premiers. (Fränkische Siedelungen in Deutschland auf Grund von Ortsnamen festgestelt. Wörter u. Sachen, vol. VI, 1914—1915, p. 62.

[3]) « An die Spitze der Entwicklung stellte ich den Einzelhoff ». Ein Stammbaum der Dorfsiedelung. Zeitschrift für Ethnologie 1935, pp. 117 et 118.

[4]) Jovan Cvijić, *La Péninsule balkanique*, Paris, 1918, p. 218.

[5]) Hoernes Moritz, *Prähistorische Archäologie*, 1923, p. 360.

[6]) Cf. Mielke R., *Die altslawische Siedelung. Zeitschrift für Ethnologie*, LIV—LV, 1922—1923, pp. 62, 64, 68.

connus de l'Europe ancienne, le type d'établissement humain archaïque a été celui à maisons isolées [1]).

Sous l'influence de la civilisation gréco-romaine naquirent, d'abord au Sud de l'Europe méditerranéenne, des agglomérations plus concentrées, voire même de vrais centres urbains, lesquels influèrent à leur tour sur la formation des établissements urbains et ruraux du centre et du Nord de l'Europe. Le village à maisons isolées persiste ici fort longtemps, puis se transforme par degrés en un type plus compact, ou se localise en des régions retirées servant de refuge, si bien qu'il y subsiste aujourd'hui sous forme d'îlots dans les Pays Scandinaves, l'Islande, l'Ecosse, le Pays de Galles, la Cornouaille, la France du Nord-Ouest, la Belgique, la Westphalie, la Bavière, la Suisse, le Tyrol, le Böhmerwald et le Riesengebirge, dans les Carpathes du Nord-Est, comme au-delà de la frontière letto-lithuanienne et les régions nordiques de la Russie.

Chez nous, comme nous l'avons déjà dit, l'habitat dispersé forme une zone compacte dans les Monts Apuseni et se rencontre à l'état sporadique en d'autres régions du pays. Notons que les Monts Apuseni forment une unité à part non seulement géographiquement, mais à bien d'autres points de vue encore: si bien qu'il faut supposer que les habitants de ces montagnes forment un noyau ethnique et racial archaïque, différent des populations des régions voisines. C'est ainsi que les recherches relatives au sang et celles basées sur la mensuration du crâne prouvent que dans les Monts Apuseni existe un type humain ancien, appelé dacique par les anthropologues [2]). De notre côté, nous constatons que c'est là aussi que l'on trouve les types d'établissements ruraux les plus primitifs. Rappelons la présence en ces régions de mines d'or qui ont été exploitées depuis les temps les plus reculés et assurément à l'époque de la civilisatoin romano-slave (cf. Zlatna); on doit donc supposer qu'il y eut là un vieux substratum ethnique et racial, bien mieux, qu'il y a continuité entre ces populations anciennes et celles d'aujourd'hui, comme le prouvent le type archaïque des villages, le

---

[1]) Mielke R., *Siedlungskunde des deutschen Volkes*, München, 1927, pp. 31-33 et 48, 49.

[2]) Dr. Gh. Popovici, Diferînţe şi asămănări în structura biologică dĕ rasă a popoarelor României. Cultura, 1924 p. 234. Dr. Pierre Râmneanţu, *Origine ethnique des Séklers de Transylvanie* (Revue de Transylvanie, t. I, Nr. 1, 1935, p. 10). Lebzelter Viktor, *La répartition des types raciaux romano-méditerranéens en Roumanie* (extr. de L'Anthropologie t. 45, No. 1—2, 1935, p. 68).

genre d'occupations des montagnards et le mode primitif d'exploitation aurifère.

Malgré tout, certains auteurs comme Gradmann [1]), Prinz [2]) et Zaborski [3]) soutiennent que les villages dispersés sont d'origine plus récente et de fait nous avons des documents qui attestent l'établissement de maisons isolées à une époque proche de nous, aussi bien en notre pays qu'à l'étranger.

Mielke, par exemple, signale, dès le XVI-ème siècle, dans la vallée du Lech en Autriche, la disparition de types anciens de villages concentrés, là où une interdiction avait arrêté ce processus. De même, les maisons isolées du Tyrol et des Alpes Orientales se sont créées aux XVI-ème et XVII-ème siècles, aux dépens de villages agglomérés plus anciens. En Prusse Orientale, où les Lithuaniens avaient connu l'habitat dispersé avant la domination des Ordres Teutoniques, ce type est né de nouveau au XIX-ème siècle [4]). Nous retrouvons le même processus d'altération du village concentré en hameaux et en maisons isolées, d'après Brockmann-Jarosch, en Suède et en Suisse [5]). Keussler nous raconte de même que, dans la Russie septentrionale, au XIX-ème siècle, en certains endroits très localisés, la terre a pu être occupée librement par les immigrants et qu'ainsi se sont créées des maisons isolées d'origine récente [6]).

Mais c'est surtout Zaborski qui nous a montré, en Pologne, le processus le plus répandu et le plus récent de formation d'un habitat dispersé. Selon lui, presque tous les villages disséminés de Pologne datent de fort peu de temps, du XIX-ème siècle, par suite de la colonisation, du morcellement de la grande propriété, de l'abolition du servage; les conditions géographiques ont aidé à leur établissement, par exemple aux environs de Vilna, où les habitations isolées se sont installées sur une multitude de petites collines entourées de terrains bas et marécageux. Zaborski cite encore la

---

[1]) Gradmann, *Beziehungen zur Pflazengeographie und Siedlungsgeschichte* (Geographische Zeitschrift, XII, 1906, p. 316).

[2]) Prinz Gyula, *Magyarország településformái*, Budapest, 1922, p. 7.

[3]) Zaborski Bogdan Dr., *Über Dorfformen in Polen und ihre Verbreitung*, Breslau, 1930, p. 39.

[4]) Mielke R., *Siedlungskunde... op. cit.*, pp. 52, 202 et 209.

[5]) Brockmann-Jarosch, *Das Bauernhaus im Kanton Zürich* (Schweizer Bauzeitung Bd. 89, 1927, p. 7.

[6]) Keussler, *Festgabe an Georg Hansen II*, p. 190.

dissociation de villages agglomérés en Lettonie et en Esthonie dans la seconde moitié du XIX-ème siècle [1]). Wilhelmy en a donné de beaux exemples en Bulgarie [2]).

Nous avons pu trouver aussi en Transylvanie des cas particuliers de transformation de villages agglomérés en habitations isolées, dans la Câmpia Ardealului (par exemple Ceanul de pe Câmpie) où la population, dans ces derniers temps, abandonne le village, préférant s'installer « în hodăi », au milieu de ses propriétés. Dans les Monts Apuseni encore, la tradition signale la création à une époque récente de villages dispersés sur les hauteurs, à la suite des déboisements (ex. Măguri, voir fig. 1). Processus au fond naturel: les régions de plaines et les vallées sont entièrement peuplées et on y pourrait créer difficilement de nouveaux villages. Si bien que, chez nous, ne sauraient augmenter de population que les zones de haute montagne relativement peu habitées jusqu'ici. D'autant qu'en Roumanie la limite supérieure de l'habitat est moins élevée (1300 m Măguri et Mărișel) qu'en d'autres pays (2200 m en Suisse). Et l'on conçoit que, dans ces régions montagneuses, il serait très difficile de créer des villages agglomérés le long d'une route ou de forme quadrilatérale, formes typiques de la plaine; il est donc tout naturel qu'on n'y trouve que des villages à maisons isolées, parfaitement adaptés aux conditions géographiques et économiques du milieu, ainsi qu'à la tradition locale. En conséquence, nous distinguerons deux époques de formation du village dispersé: une première, ancienne, archaïque, du néolithique aux premiers siècles de notre ère, et une seconde plus récente, marquée par une dissociation du village concentré, commençant au XVI-ème siècle et prenant toute son ampleur au XIX-ème siècle, lors de son expansion en Pologne et dans les Pays Baltes. N'oublions pas cependant que la création de ces villages dispersés récents est due à des facteurs politiques et économiques, — morcellement de la grande propriété et abolition du servage; du reste, le fait que tout nouvellement se soient fondés sur les hauteurs déboisées des villages en ordre dispersé ne signifie pas que ce type d'établissement soit d'origine récente; bien au contraire, il marque son caractère de relique adaptée à ce milieu spécifique des hauteurs et à son organisation économique rudimentaire (Blocksistem). Bref, en dépit de ces exemples de villages dispersés récemment fondés, nous persisterons dans notre première

[1]) Zaborski, *op. cit.*, pp. 33, 40, 87—89, 91, 93, 98—100.

[2]) Wilhelmy H. *Hochbulgarien.* Kiel. 1935 p. 131—145.

affirmation; à savoir, que les villages à maisons isolées doivent être placés à la base de l'évolution de tous les établissements humains, considérés comme les premières en date de toutes les agglomérations rurales, comme en font foi maints documents historiques; qu'ils sont restés du néolithique aux premiers siècles de notre ère le type d'habitat dominant, qu'enfin ils apparaissent de ci, de là, à côté des autres types, comme des reliques conservées en des régions de retraite ou de refuge. Ce n'est que sous la pression de circonstances particulières favorables que nous enregistrerons la création de nouveaux villages à maisons dispersées, comme en Pologne et dans les Pays Baltes au XIX-ème siècle, ère nouvelle de peuplement, réhabilitant un type d'habitat archaïque.

Nous savons peu de chose sur le village dissocié; ni son existence ni son expansion n'ont été l'objet d'une juste attention, et si parfois certains auteurs le signalent, ils le classent, soit parmi l'habitat dispersé, soit dans l'élastique catégorie des types de transition.

En Belgique pourtant, on en a fait un type distinct [1]). Il a certainement existé en Allemagne, mais a passé inaperçu des ethnographes. En Pologne, Zaborski le cite, entre Nadworna Sniatyn et Kuty, mais il en fait un type de transition, entre les villages dispersés du Ceremuș et du Prut supérieur et les villages agglomérés du Dniestr. Il se demande même si ce genre d'établissement rural est lié à des conditions physiographiques spéciales ou mieux s'il n'est pas influencé par les villages roumains qui, en majorité, appartiennent à ce type [2]). De fait, le domaine de ces villages dissociés des Subcarpathes polonaises prolonge d'un côté la zone compacte de ces mêmes villages dans les Subcarpathes moldaves, et de l'autre celle du bassin supérieur du Someș et du Nord de la Transylvanie, terre classique de ce genre d'agglomérations rurales. Il est intéressant de signaler qu'ici la zone des villages dissociés forme la transition entre l'habitat dispersé des Monts Apuseni et l'aire compacte des villages agglomérés de la Câmpia Ardealului. Quoiqu'il en soit, c'est un fait important que ces régions roumaines et polonaises limitrophes soient le domaine le plus étendu et le plus compact des villages dissociés, dont l'origine, pour les Roumains comme pour les savants étrangers, est en étroite relation avec l'élément ethnique roumain et sous son influence. Nombreux sont ceux qui, nous l'avons dit

---

[1]) Lefèvre M. A., *L'habitat rural en Belgique*, Liège, 1926, p. 25.

[2]) Zaborski, *op. cit.*, pp. 62 et 92.

déjà, considèrent ce type de village comme spécifiquement roumain [1]).

Dans son étude sur les lacunes du peuplement de Hongrie, Prinz considère aussi le village dissocié comme une forme de transition entre les maisons isolées de la Hongrie occidentale et l'habitat aggloméré du Sárret. Traitant des villages dispersés de Bosnie et Zagorje, il signale leur transformation en villages ramifiés sur les crêtes ou agglomérés [2]). Cvijic' [3]) aboutit à la même conclusion en montrant que les villages, tels que ceux de la Choumadia, de la Mácva et du Karst, sont nés du type dispersé stari vlah.

Pour Mielke, le village dissocié, qu'il appelle Streudorf, a dû exister aussi en Russie, car c'est à son contact que s'est arrêtée la colonisation des XII-ème et XVI-ème siècles, comme précisément en Transylvanie les colons saxons, avec leurs villages de route, se sont heurtés à nos villages dissociés. L'idée de Mielke est importante, non seulement parce qu'elle montre l'existence du village dissocié en Russie, mais parce que l'auteur prouve l'antériorité de ce village au XII-ème siècle; le village de colonisation s'est donc, en ces régions, heurté au village dissocié préexistant, et ce dernier est en conséquence plus ancien que le village de route [4]).

L'on voit par là que, conformément à l'opinion de maints auteurs, le village dissocié est une forme de transition entre l'habitat dispersé et le village aggloméré. Chez nous, par son extension en une zone compacte où il forme l'élément dominant, et son caractère spécifiquement roumain, nous pouvons le considérer comme un type indépendant aux côtés des autres. Chronologiquement, il faut le situer entre l'ère des villages dispersés et celle des villages agglomérés. Selon nous, il a dû se constituer, il y a longtemps déjà, des premiers siècles de notre ère jusqu'au XII-ème siècle. Mais, comme forme de transition, certains ont pu naître à une époque plus récente, lesquels coexistent aujourd'hui avec d'autres types.

Le village de vallée a été moins souvent encore observé, sinon point du tout. Nous avons été les premiers à signaler son existence

[1]) Mihăilescu V., *O hartă a principalelor tipuri de aşezări rurale din România* (Ext. Bul. Soc. Regale Române de Geografie, vol. XLVI, 1927, p. 6). Nicu M. A. Popp. Valea Prahovei între Predeal şi Floreşti. Bul. Soc. Reg. Rom. de Geogr. tom. XLVIII, 1929 p. 198.

[2]) Magyarország településformái, p. 6—7.

[3]) Cvijić, *op. cit.*, p. 217.

[4]) Mielke R., *Die altslawische Siedelung.* (Zeitschrift f. Ethnol, LIV—V, 1922—1923, p. 78).

en Transylvanie [1]) ; sur la carte à grande échelle, on peut suivre son extension jusqu'en Vieille Serbie, entre Morava et Danube. Très probablement, sa présence en ces régions doit être mise en relation avec l'expansion de l'élément roumain.

Quant à son évolution et à sa chronologie, il faut le placer sur le même plan que le village dissocié, ou immédiatement derrière lui. Mais des villages de crêtes ou des villages de vallée, quel est le plus ancien? Si l'on applique la loi de Gradmann [2]) selon laquelle, dans l'Europe Centrale, les régions steppiques et déboisées étaient à une époque déjà lointaine riches et peuplées, le village de crête est le plus récent. Mais la chose peut n'être valable que pour cette seule région où le fait a été contrôlé, et ne pas être généralisée.

En Roumanie, par exemple, nombreux sont les cas de villages de vallée ayant progressivement gravi les crêtes, et inversement de villages de sommet ayant évolué vers la vallée [3]). Dans le Banat, M-elle Vergez-Tricom établit que les villages anciens sont ceux des crêtes et des embouchures de vallée, les plus récents ceux de la plaine. Pour elle, les villages sont d'autant plus anciens qu'on les trouve plus haut, au-dessus du thalweg et plus près de la montagne [4]). M. N. Popp aboutit à la même conclusion dans son étude sur la Vallée de la Prahova [5]). Un exemple classique de village se transformant en même temps qu'il passe des crêtes à la vallée nous est offert par la commune de Brâznic, du département de Hunedoara. La partie ancienne du village est du type dissocié sur les hauteurs; gagnant la vallée, il a pris une forme de village de vallée, puis, sous l'influence de la route du Mureș, s'est transformé en un village de route. On voit par cet exemple, non seulement la transition d'un type à l'autre, mais aussi la chronologie des divers établissements.

Personnellement, nous rangeons le village de vallée dans la même période que le village dissocié, tous deux ayant dérivé, au cours d'une époque plus ancienne, du village dispersé.

Le village aggloméré est le dernier venu dans l'évolution des types naturels, né par concentration et sous l'influence du milieu

---

[1]) R. Vuia, *Țara Hațegului, op. cit.*, p. 82; S. Opreanu, *Ținutul Săcuilor.* (Lucr. Inst. de Geogr. al Universității din Cluj, 1927, p. 126).

[2]) Gradmann, *Beziehungen zwischen Pflanzengeographie, op. cit.* p. 305.

[3]) R. Vuia, *Țara Hațegului, op. cit.*, p. 79.

[4]) G. Vergez-Tricom, *op. cit.*, pp. 10 et 20.

[5]) Nicu Popp, *Valea Prahovei.* (Bul. Soc. Regale Române de Geografie, XLVIII, 1929, p. 194).



Pl. IV. — Poenița Voinii (Poiana Rusca), dép. Hunedoara. Type de village de crête.

géographique autour d'un point central; il représente donc la forme la plus évoluée. Là-dessus, l'accord des savants est presque unanime: Mielke [1]), puis Prinz [2]), Zaborski [3]) pour ne citer que les principaux auteurs. Prinz signale le cas des Bârgaele, du département de Năsăud, effectivement l'une des plus intéressantes agglomérations rurales roumaines [4]). C'est un cas complexe; comprenant sept groupes d'établissements, il présente toutes les formes réunies, du village dispersé au village aggloméré et au village de route. Cette tendance à une transformation du type disséminé au type concentré, Prinz la signale aussi bien chez les Roumains (Musca et Mamaligani) des Monts Apuseni que chez les Bosniaques [5]). M-elle Vergez-Tricom cite un autre cas intéressant avec la commune d'Armenis, passé du type à maisons isolées au village aggloméré, presque géométrique [6]). Par ailleurs, l'on peut lire sur la carte cette adaptation progressive du type « răsfirat » au type « îngrămădit », par l'étude de la zone de transition qui les sépare: d'abord, une zone d'habitat dispersé; puis, parallèle, une zone d'habitat dissocié; enfin, une dernière d'habitat aggloméré: ainsi, les villages à maisons isolées des Carpathes polonaises (chez les Huţuli) passent à des villages dissociés dans les Subcarpathes et à des villages agglomérés près du Dniestr[7]). Nous avons relevé le même fait dans le Nord de l'Ardeal et Prinz dans les régions occidentales de la Pannonie [8]).

La parenté et l'origine commune de ces types ruraux sont prouvées encore par leur coexistence à des époques anciennes et par la présence de types intermédiaires [9]).

Le village aggloméré a une répartition géographique considérable, qui prouve son ancienneté et son importance dans le problème de l'habitat en général; par son expansion, il peut être considéré comme un type général et commun pour tous les peuples

---

[1]) Mielke, *Das Deutsche Dorf. Aus Natur und Geisteswelt* 192, Bd. 1913. *Siedlungskunde*, p. 181 et *Die altslawische Siedelung. Zeitsch. f. Ethnol*, 1923—33, p. 71 et *Die Entstehung des Rundlings Zeitschr. f. Ethn.* LII, 1920/21, p. 288.

[2]) Prinz, *op. cit.*, p. 3.

[3]) Zaborski, *op. cit.*, pp. 31 et 85.

[4]) Prinz, *op. cit.*, p. 3.

[5]) *Ibidem*, p.p 6—7.

[6]) Vergez-Tricom, *op. cit.*, p. 22.

[7]) Zaborski, *op. cit.*, p. 92.

[8]) Prinz, *op. cit.*, p. 6.

[9]) Mielke, *Siedelungskunde*, *op. cit.*, pp. 63 et 235. *Entstehung und Ausbreitung des Strassendorfes, Zeitschr. f. Ethn.* LVIII, 1926, p. 203.

de l'Europe. On le trouve en différentes régions de l'Angleterre, du Danemark, de la Suède, dans les parties nord-occidentales de la France, en Belgique, le long de la vallée du Rhin, en Thuringe, Westphalie, Hesse, Bavière, Suisse, Allemagne orientale [1]), dans la Petite Pologne, la Podolie, l'Ukraine [2]), en Roumanie, dans la plaine de la Tisza [3]), dans le Sud et l'Est de la Péninsule Balkanique, l'Albanie méridionale et surtout entre Morava et Danube (sous le nom de Timok [4]) et même en Italie. Dans ce dernier pays, comme en Podolie, on cite des villages agglomérés de grandes dimensions, ce qui prouve leur ancienneté en ces régions. Gradmann et Zaborski ont jeté une précieuse lumière sur l'âge et l'expansion du type aggloméré. Tous deux expliquent son origine par l'influence du milieu géographique: il correspondrait en Europe Centrale à la zone des pays à caractère de steppe et déboisés depuis fort longtemps. Chaque époque de colonisation, ajoute Gradmann, a eu son type de village consacré par la tradition; le village aggloméré (avec Gewanneinleitung ou terroir) est la forme la plus ancienne dont les colons allemands se soient servis dans les régions de steppe déboisée [5]). Zaborski affirme qu'une carte de ce type d'établissement coïnciderait avec celle des steppes sans forêt [6]).

L'on voit par là les relations du village aggloméré avec le milieu géographique; mais encore, nous voici renseignés sur l'ancienneté de ce genre d'habitat, car, toujours d'après Gradmann, ces régions de steppe ont été les premières occupées par l'homme en Europe Centrale. En nous basant aussi sur le temps considérable qui s'est écoulé jusqu'à ce que les villages à maisons isolées aient pu, en aussi grand nombre, se transformer en villages agglomérés, nous pouvons entrevoir la réelle ancienneté de ce dernier type.

En partie, les affirmations de Gradmann valent aussi pour la Roumanie. Effectivement la zone la plus compacte en villages agglomérés est la Câmpia de Transylvanie, laquelle présente des

---

1) *Mielke, Siedelungskunde*, pp. 70, 129, 163, 172, 182, 188, 236.

2) K. Rahm, *Ethnogr. Beiträge zur germ. slaw. Altertumskunde* II, pp. 135, 136. Zaborski, *op. cit.*, pp. 56—58, 60. Mielke, *Die altslawischen Siedlung, op. cit.*, p. 75.

3) Prinz, *op. cit.*, pp. 5—6.

4) Cvijic', *La péninsule balkanique, op. cit.*, p. 221.

5) Gradmann, *Die ländlichen Siedlungsformen.* Würtemberg, *Peter Mitt*, 1910, p. 182.

6) Zaborski, *op. cit.*, pp. 25, 57.

caractères de steppe et manque depuis fort longtemps de forêts. Mais ici, l'influence du relief s'est montrée propice à l'établissement de telles agglomérations, par la multitude de petites dépressions circulaires entaillant les versants des collines. On citerait cependant des exemples de villages agglomérés en dehors des régions de steppe, même chez nous, où ils sont en plein désaccord avec le milieu géographique. Mais, sans doute, sont-ils plus récents que ceux du même type qui se sont adaptés au milieu. Avant que fût connue l'aire d'expansion considérable du type aggloméré et avant qu'ait pu être démontrée son adaptation à des conditions plus géographiques qu'ethniques, nombre de chercheurs ont voulu donner au village aggloméré une origine bien délimitée, nationale même. Les Allemands Meitzen [1]), Schlüter [2]), Gradmann [3]) et même Mielke [4]) ont considéré ce type comme germanique, tandis que Umiastowski [5]) et Lencevicz [6]) le disaient ruthène et Prinz [7]) hongrois.

Mais il est bien certain, comme l'a constaté Zaborski [8]), qu'il est un type universel dont la forme et l'expansion sont dues plus à des facteurs géographiques qu'ethniques. Il a pu naître et se développer dans les pays de steppe depuis longtemps déboisés, et aussi de petites dépressions aux flancs des collines, cela à une époque relativement tranquille où la population croissait en nombre dans l'Europe Centrale, à une époque aussi où l'économie surtout pastorale faisait place à une économie agricole et d'élevage des bestiaux. Le système plus évolué et assez compliqué de morcellement du territoire en blocs cultivés diversement et périodiquement (la « Gewanneinteilung » des Allemands), système caractéristique du village aggloméré, prouve que nous avons bien affaire à un type évolué, parvenu à une économie agricole bien supérieure à la simplicité élémentaire du « Blocksistem » et des maisons isolées.

---

[1]) Meitzen A., *Siedelung und Agrarwesen der Westgermanen, (und Ostgermanen)*, Berlin, 1895. I p. 48.

[2]) Schlüter, *Die Siedlungen im nordöstlichen Thüringen*, Berlin, 1903, p. 302.

[3]) Gradmann, *Das ländliche Siedlungswesen des Königreichs Würtemberg*, Stuttgart, 1913.

[4]) Mielke, *Siedlungkunde, op. cit.*, p. 69.

[5]) Umiatowski, *Geografja wojenna Rzeczypospolitej Polskiej i ziem osciennych* (Militär. Darst. der pol. Rep. und der and. Länder), Warschau, 1924, p. 166.

[6]) Lencewicz St., *Kurs Geografji Polski*, Warschau, 1922, p. 55.

[7]) Prinz, *op. cit.*, p. 10.

[8]) Zaborski, *op. cit.*, p. 54.

Par ailleurs, des témoignages historiques nous permettent d'établir la chronologie de ce type d'agglomération rurale.

Certains auteurs, se fondant sur les relations de Strabon, de César et même de Tacite, admettent, pour cette époque déjà lointaine, la coexistence de petites agglomérations et de maisons isolées. Mielke croit à l'existence, aux temps préhistoriques, de petits noyaux de villages agglomérés [1]). Au début de notre ère, les témoignages deviennent plus précis ; dans le Sud de la Suède et au Danemark, il y eut des villages agglomérés dès le II-ème siècle ap. J. C., les Danois en ayant adopté le type de Schoenen, (dans la Suède méridionale). On les mentionne ici au VIII-ème siècle et les lois suédoises du XIII-ème siècle déclarent que ce genre de village est d'origine païenne [2]). Mielke soutient que les Germains ont connu d'abord la maison isolée, puis le village aggloméré. Les Francs, dans leur vieille patrie, ont habité des demeures isolées, et du III-ème au V-ème siècle, lorsqu'ils ont envahi les autres provinces germaniques et romaines, ont fondé des villages du type aggloméré [3]). En se basant sur ces documents, Mielke affirme que le village aggloméré est apparu dans le domaine du village dispersé comme un descendant de ce dernier type, sans doute au cours des premiers siècles de notre ère; il lui attribue donc une ancienneté deux fois millénaire [4]).

Ainsi, nous pouvons admettre que le village aggloméré est issu du village à maisons dispersées et qu'il apparut dans les mêmes régions anciennes à la suite d'une augmentation de la population et de la concentration des exploitations, en partie aussi comme un moyen de défense dans un monde nouveau, au cours de la première migration des populations [5]). Il a été pour une époque déjà ancienne, — première moitié du premier millénaire, — le premier type de colonie, car nous verrons que, plus tard, s'est constitué un second type de colonie, le village de route. Il y a là un élément important pour établir la période de migration d'un peuple en partant de son type de village.

Sur l'origine, l'évolution et l'expansion du village de route, nous sommes mieux informés. Mielke s'y est particulièrement inté-

---

[1]) Mielke, *Die Entstehung des Rundlings.* Zeitschr. f. Ethnologie. LII, 1920—21, p. 289.

[2]) *Ibidem*, p. 290. *Siedelungskunde op. cit.*, p. 119.

[3]) *Ibidem*, *Entstehung des Strassendorfes*, *op. cit.*, p.p 195—196, 208, 210.

[4]) Mielke, *Siedelungskunde*, *op. cit.*, p. 38, 41, 63. *Ein Stammbaum der Dorfsiedelung.* Zeitsch. f. Eth., 1925, p. 117.

[5]) Cf. Mielke, *Siedelungskunde*, p. 52. Zaborski, *op. cit.*, pp. 56—57.

ressé et soutient qu'il s'est constitué au VI-ème siècle sous l'influence des « vicii canabari » et des voies romaines, en ce qui concerne les Francs, lesquels ont à cette époque envahi la Thuringe et la Rhénanie [1]). Ce fut d'abord un village dissocié le long de la route, puis un vrai village de route concentré. Non seulement les Francs ont créé ce type d'habitat, mais ils l'ont répandu bien au delà des limites du territoire ethnique germanique au cours de leurs invasions, aux XII-ème et XIII-ème siècles, le long du Danube jusque dans les Sudètes, dans les régions carpathiques jusqu'en Galicie, en Bucovine et en Transylvanie [2]). Ce sont toujours des éléments ethniques germains qui introduisirent le village de route dans le Sud de la Bessarabie et au temps de Catherine II en Russie jusqu'à la Volga [3]).

Il convient donc de distinguer deux périodes dans l'évolution du village de route, l'une plus ancienne du VI-ème au X-ème siècle, l'autre plus récente des XII-ème et XIII-ème siècles, époque de la colonisation germanique du moyen-âge. Naturellement, d'autres villages de route ont pu se créer postérieurement à ces deux périodes, car ce type apparaît en plein essor vis-à-vis des autres types archaïques.

Il serait de même exagéré de n'attribuer qu'aux colons allemands la formation et l'expansion du village de route. Il a pu naître indépendamment chez d'autres peuples, et Zaborski est pleinement justifié à distinguer un village de route d'origine germanique et un autre d'origine slave [4]).

Dans la naissance de ce type de village, l'influence des voies de communication a joué un rôle important; Mielke le montre bien pour les cas les plus anciens [5]) et les plus récents [6]). Pour l'époque la plus proche de nous, les transformations du village dispersé en village de route sous l'empire des voies de communication ont été signalées par Cvijić en Choumadia et Mácva [7]), par Prinz en Slovaquie et en Transylvanie [8]) (tel le cas des Bârgaele), par Opreanu

---

[1]) Mielke, *Siedelungskunde*, pp. 128— 173.

[2]) Mielke, *idem*, pp. 138, 158.

[3]) Mielke, *idem*, pp. 74, 169.

[4]) Zaborski, *op. cit.*, p. 18.

[5]) Mielke, *Siedelungskunde*, *op. cit.*, pp. 128, 129. *Enstehung des Strassendorfes*, *op. cit.*, p. 208.

[6]) Mielke, *Siedelungskunde*, *op. cit.*, p. 73.

[7]) Cvijić, *op. cit.*, pp. 207, 218.

[8]) Prinz, *op. cit.*, p. 5.

dans le bassin du Buzău [1]). En nos régions, les exemples que nous pourrions citer sont nombreux; une simple promenade de Cluj à Turda suffit à montrer comment l'attraction de la route tend à transformer les villages de vallée ou les villages dissociés le long d'un chemin en de vrais villages de route.

Relevons encore l'importance de deux facteurs: ceux de la propriété et de la fiscalité. Tandis que les établissements ruraux dispersés, dissociés ou agglomérés se sont formés en grande partie librement, sur des espaces libres, par la volonté de paysans libres et en raison d'un excédent normal de la population locale, le village de route est souvent le résultat d'une colonisation systématique, organisée par un chef politique, grand propriétaire, résidant en terre étrangère [2]). De là, la grande régularité du type d'agglomération et la distribution de la propriété toute différente de celle, irrégulière et imprécise, des villages primitifs. Quant à la fiscalité, les transformations politiques et plus souvent les réformes fiscales de la fin du Moyen-Age ont favorisé l'expansion des villages de route, du fait que ceux-ci étaient la forme imposée ou du moins protégée par les milieux politiques [3]).

Ainsi le village de route est par excellence la forme d'agglomération rurale la mieux adaptée, à l'époque récente, aux besoins politiques et économiques, comme aux transformations politiques et sociales qui alors s'effectuèrent. Par là s'explique sa grande expansion récente en Allemagne, en Pologne, en Russie, ses progrès aux dépens des types primitifs, lesquels battent en retraite en des régions plus favorables où les conditions géographiques et économiques leur permettent de résister encore à l'invasion des types nouveaux et aux changements des circonstances.

Il nous reste à fixer l'âge du dernier type d'établissement rural, du village géométrique ou quadrilatéral. C'est un type plus récent et plus évolué de village de route; sa naissance est connue: c'est le village des colonisations des XVIII-ème et XIX-ème siècles.

En résumé si l'on tente une classification des types de villages d'après leur origine et leur âge, l'on aboutit aux deux catégories essentielles suivantes:

a) les types primitifs, créés par une population autochtone croissant en nombre et indépendamment des facteurs politiques et

[1]) Opreanu, *op. cit.*, p. 125.

[2]) Mielke, *Entstehung des Strassendorfes*, p. 217.

[3]) Mielke, *Siedelungskunde*, pp. 39, 40.

économiques. Tels sont les villages dispersés, dissociés, de vallée et agglomérés.

b) les villages artificiellement créés, à une époque récente de colonisation, suivant un plan bien établi: ce sont les types de route et géométriques.

Mielke également a suivi dans ses études sur l'habitat rural deux voies: *a)* le village des paysans, irrégulier (bäuerlich ungeregelten) et le village fixé par les latifundiaires (grundherrlich gebautenen). La première catégorie part de la maison isolée et par croissance et concentration se transforme en village aggloméré avec ses variantes locales, en particulier en villages dissociés dans les pays de l'Europe orientale; la seconde part du village dissocié de route (Reihendorf) avec ses variantes régionales dues aux conditions du milieu géographique (Marschen und Waldhufendörfern) et aboutit au vrai village de route [1]).

Cette classification en deux types d'établissements ruraux, *a)* primitifs et naturels, *b)* colonies artificielles, a une grande importance pour fixer l'ancienneté des éléments ethniques en Transylvanie et dans les régions limitrophes, car, nous le verrons, la majorité des villages du premier type est peuplée de Roumains, tandis que la plupart des villages minoritaires appartiennent à la seconde catégorie.

Précisons par ailleurs certaines questions, concernant les relations qui existent entre les types de villages et les groupements ethniques de chez nous.

A la fin de notre introduction, nous avons indiqué à quel groupe ethnique appartient chacun des types d'agglomération que nous avons distingués. Nous avons ainsi montré que les villages dispersés et les villages dissociés de vallée sont presque exclusivement peuplés de Roumains; chez les autres nationalités, ils n'existent qu'à l'état sporadique ou même d'exceptions. Le type dissocié a été considéré par les auteurs roumains et étrangers comme spécifiquement roumain, ayant une extension considérable en Roumanie; quant au village de vallée, il est à ce point de chez nous qu'on pourrait l'appeler « transylvain », car il n'a guère été mentionné en d'autres pays. Le village aggloméré appartient lui aussi en majorité aux populations roumaines; mais on le trouve aussi chez les

---

[1]) Mielke, *Entstehung und Ausbreitung der Strassendörfer*. Zeitsch. f. Eth. LVIII, 1926, p. 217.

Hongrois, surtout chez les Szeklers. Les Saxons ne le connaissent point, habitant exclusivement des villages de route, avec même une forme spécifiquement saxonne, courts et larges, avec rivières



Fig. 8. — Fragment de la carte militaire autrichienne, des environs de la Târnava Mică, montrant la juxtaposition, dans une même région, de types de villages dissociés et agglomérés roumains et de types de villages de route hongrois et saxons.

au milieu du village pour les environs de la Bistritza, villages de route doublés pour les régions des Târnave.

Le village de route et le village quadrilatéral étant des types plus récents imposés par l'administration, nous les rencontrons chez les Roumains, les Hongrois et les Allemands, les trois groupes ethniques principaux qui cohabitent dans le Banat et la Transylvanie.

Afin d'illustrer les relations étroites qui existent entre les types de villages et les éléments ethniques, nous donnons ici un fragment de l'ancienne carte autrichienne au 1: 75.000-ème: exemple classique entre tous où s'affirme en partie aussi l'influence du milieu géographique. On y voit trois nationalités: Roumains, Saxons, Hongrois, habitant chacune trois zones géographiques différentes et trois types d'habitat différents. Au Nord, pays de collines basses au relief mûr, sculpté de petites dépressions circulaires: région de villages agglomérés roumains (Vajdakuta, Csóka). Au centre, la lunca de la Târnava Mică, large et mûre, avec trois villages de route (Küküllö Széplak, Vámos-Udvarhely, Kóród-Szt-Márton) occupés en majorité par des Hongrois et par des Roumains; enfin, au Sud, zone de vallées étroites et longues séparées par des crêtes tout aussi longues et étroites, villages classiques de route, de type saxon, avec la variante doublée (Kis Szt-László, Kis Szöllös, Iagor) peuplés presque exclusivement de Saxons. Entre les villages de route hongrois de la vallée de la Târnava et la zone saxonne, deux villages purement roumains, l'un Oláh Szt-László de type dissocié, l'autre Oláh-Solymos, de type aggloméré. Le nom même de « Oláh » porté sur la carte montre que nous avons bien affaire à un village purement roumain.

Ainsi, chaque zone présente un type de village adapté au milieu géographique et lié à une population particulière. Le même fragment de carte montre que les Roumains habitent les établissements ruraux primitifs (dissociés et agglomérés), tandis que les Saxons et les Hongrois se fixent dans les colonies, le long des routes. Prinz relevait aussi ce fait que le village aggloméré est lié à l'élément roumain et le village de route à l'élément saxon; et il indique que la limite entre l'habitat aggloméré et les villages de route, dans la région comprise entre la Câmpia transylvaine, la Târnava et l'Olt, correspond à la limite ethnique des Roumains et des Saxons [1]).

---

[1]) Prinz, *op. cit.*, p. 1.

Un autre exemple tout aussi instructif nous est offert par un village du Banat, Sacoşul Mare. Dans le Banat, où les minoritaires n'habitent que les types de colonie, de route ou quadrilatéraux, et où les types primitifs, localisés dans les régions montagneuses du Sud-Est, sont uniquement peuplés de Roumains, Sacoşul Mare apparaît comme une île au milieu des colonies de la plaine: c'est un village aggloméré, classique, et il est roumain.

Ce cas prouve qu'avant la colonisation par les populations minoritaires et surtout qu'avant l'obligation imposée aux habitants, même aux Roumains, de construire des villages de type géométrique, les Roumains occupaient en ces régions des villages agglomérés, de type archaïque, lesquels ont été submergés par les types de colonie plus récents, Sacoşul Mare demeurant le témoin de la couche primitive d'habitat aggloméré. Dans la zone de contact entre la plaine et les collines du département d'Arad, trois puissantes communes roumaines, de type aggloméré, comptant plus de 2000 âmes chacune (Târnova, Chier et Moroda) sont dans le même cas, vestige d'une couche de population ancienne, noyée sous les sédiments plus jeunes des villages de colonie. Le fait est à ce point frappant qu'il a été relevé par divers auteurs étrangers [1]).

Un autre exemple instructif de parallélisme entre les villages anciens de type naturel, et récents de type colonie est celui de la fig. 9., où l'on voit, à côté du vieux village aggloméré roumain Răchitova (Rekettyő) le type colonie, récent et hongrois (Igazfalva), installé en cette région par la politique colonisatrice des Magyars.

Nous pouvons dès lors établir la chronologie des types d'agglomérations rurales dans le Banat et la Transylvanie. Au point de départ, plaçons les types de colonisation, les plus récents et les mieux connus: l'on sait que les villages géométriques sont des formes imposées par l'administration aux XVIII-ème et XIX-ème siècles; des documents historiques précis confirment la chose [2]). Pour le second type de colonie, plus ancien, nous avons aussi une date précise: l'arrivée des Saxons en Transylvanie, dès le milieu du XII-ème siècle; en effet, comme l'affirme Mielke [3]), ce sont eux qui ont introduit le village de route, d'origine franque et non saxonne sans

---

[1]) Prinz, *op. cit.*, p. 5. Vergez-Tricom, *op. cit.*, p. 17.

[2]) Dragomir S., *Vechimea elementului românesc şi colonizările străine în Banat.* (Ext. Anuarul Inst. de Istorie Naţională, 1924, pp. 10—17).

[3]) Mielke, *Siedelungskunde*, *op. cit.*, pp. 138 et 158.

aucun doute. Les populations saxonnes ont un type d'habitat si classique, si unitaire qu'on ne peut l'expliquer autrement que par une colonisation systématique entreprise à une certaine époque. S'ils étaient des autochtones, ou s'ils étaient venus antérieurement au XII-ème siècle, ils auraient eu, suivant l'évolution des types



Fig. 9. — Village récent à plan géométrique de colons hongrois (Igazfalva) à côté d'un vieux village aggloméré roumain (Răchitova-Rekettyő).

d'habitat, des villages « naturels » et non artificiels, des villages agglomérés et non des villages de route. Dans ces dernières années, certains auteurs Saxons ont affirmé que les Saxons se seraient installés chez nous avant le XII-ème siècle ; pour nous, l'observation que nous venons de faire montre qu'il ne peut en être ainsi, sinon les Saxons habiteraient des villages agglomérés et non des villages de route à la façon des colons francs des XII-ème et XIII-ème

siècles. Nous sommes ici en présence d'un de ces cas, où les recherches ethnographiques confirment les documents historiques et réciproquement.

Voici donc fixée, aussi bien par les témoignages historiques que par l'analyse ethnographique, la chronologie des deux types d'agglomérations rurales du type artificiel des colonies: le village de route a été acclimaté chez nous par les Saxons au XII-ème siècle, le village quadrilatéral par l'administration aux XVIII-ème et XIX-ème siècles.

L'âge minimum du village de route nous permet d'établir une sorte de « terminus ante quem » pour le type le plus évolué des villages primitifs naturels, le type aggloméré. Considérons que dans les territoires roumains il s'est constitué du VII-ème au XII-ème siècle, époque où les historiens placent l'ére de vie commune romano-slave; ce qui semble le prouver, c'est, autant que les conditions d'ordre stratigraphique qui ont présidé à l'évolution des types de villages, le fait que nombre de ces anciens établissements ruraux agglomérés ont souvent une dénomination slave (Târnova, Răchitova, Clopotiva, etc.).

Quant au type archaïque fondamental, le village à maisons dispersées, et ses proches variantes, le village dissocié et le village de vallée, il faut incontestablement les placer avant la période des villages agglomérés, c'est-à-dire à l'époque pré-romaine, romaine et post-romaine, soit jusqu'au VI-ème siècle approximativement. C'est à cette conclusion que mène la stratification des types de villages établie par nous, et aussi les recherches faites en d'autres régions de l'Europe par divers auteurs, enfin les témoignages historiques. Les villages dissociés et de vallée étant des formes évoluées du village dispersé doivent prendre place tout naturellement après le type d'habitat à maisons isolées et avant le type aggloméré. Disons une fois encore que cette stratification chronologique se refère aux époques de formation de chaque type respectif, aux temps où ces types étaient l'habitat dominant; sporadiquement, des villages de ces différents types ont pu naître à une époque récente et coexister avec des villages de type plus jeune.

Que le village dispersé a été la forme archaïque fondamentale dans le Sud-Est de l'Europe comme dans le reste du continent, deux exemples le prouvent: ceux des maisons isolées des Monts Apuseni et de la région Stari Vlah des Balkans, où ce type s'est conservé à l'état de relique, témoin d'une civilisation ancienne qui

s'est maintenue dans ces deux derniers territoires de refuge. Et ceci prouve aussi que les populations illyro-thraces de ce coin Sud-Oriental de l'Europe ont habité, à l'époque pré-romaine, des villages en ordre dispersé.

Nous avons fixé dans le tableau ci-joint la classification des types de villages, leur ancienneté et leur caractère ethnique. On y voit fort bien que les Germains, Saxons de Transylvanie et Souabes du Banat, n'habitent que des villages-colonies artificiellement constitués, les plus récents des établissements ruraux: ils sont donc les derniers venus en nos pays.

Les Hongrois peuplent en majorité les villages de route ou les villages géométriques, et en nombre plus restreint des villages agglomérés (surtout chez les Szeklers), bien moindre cependant que les Roumains. On peut donc admettre qu'ils sont venus dans nos régions avant les colons Saxons de Transylvanie. Quant aux Roumains, ils habitent bien quelques villages de colonie d'origine récente, mais ils sont les seuls à peupler les types les plus primitifs et ceux qui en ont découlé. Elimination faite des régions où évidemment ils ont été influencés soit par les éléments ethniques voisins, soit par l'administration, nous voyons qu'ils ont pour habitat exclusif les villages archaïques. Si, comme le soutiennent certains auteurs magyars, les Roumains avaient été établis comme colons à une époque plus récente (XII-ème—XIII-ème siècles), ils auraient dû adopter le type de village de route, des colonisations des XII-ème et XIII-ème siècles, comme les Saxons et les Hongrois: en fait, les choses se sont passées de façon totalement inverse.

En résumé, en nous basant sur le principe de Gradmann (à chaque époque correspond un type d'habitat dominant que la tradition a consacré) et sur la loi de Mielke [1]) (toute population qui, dans son pays d'origine, a connu le village dispersé, ou dissocié, fonde dans sa nouvelle patrie des villages concentrés), nous pouvons conclure en affirmant qu'en Transylvanie et dans le Banat l'élément ethnique le plus ancien, autochtone, n'a pu être que l'élément roumain; les Hongrois et les Allemands ne sont que des colons venus à une époque plus ou moins récente dans nos pays.

R. VUIA

---

[1]) Mielke, *Siedelungskunde*, *op. cit.*, p. 70.

TYPES DE VILLAGES	Époques de formation		Catégorie des types	Groupe ethnique auquel ils appartiennent
Village géométrique . .	XVIII—XIX s.	époque de vie commune avec les Magyars et les Allemands.	types artificiels de colonie	Germains; Hongrois; Roumains
Village de route	XII—XIX s.			
Village aggloméré	VII—XII s.	époque de vie commune romano-slave.	types naturels archaïques	
Village de vallée	....—VI s.	époque archaïque pré-romaine, romaine et post-romaine		
Village dissocié				
Village dispersé				

RUSSIE ET PETITE-ENTENTE

M. Jan Šeba, ministre de Tchécoslovaquie à Bucarest, vient de faire paraître dans une librairie de Prague une vaste étude sur *la Russie et la Petite Entente dans la politique mondiale.* L'ouvrage de l'éminent diplomate se présente comme un important traité d'histoire contemporaine, embrassant toute l'évolution politique, de 1878 à nos jours, de la Russie et des Etats qui constituent la Petite Entente.

M. Šeba n'est pas un historien de métier et ne l'était pas davantage avant d'entrer dans la diplomatie; aussi la surprise n'a-t-elle pas été petite pour ses compatriotes, à l'apparition de ce livre, de voir qu'il ne s'agissait pas là, pour reprendre les termes de son chef le ministre des affaires étrangères M. Kamil Krofta, d'une compilation facile d'autres livres étrangers, mais bien d'un travail s'appuyant, pour l'essentiel, sur l'étude approfondie des sources directes. Au lieu de nous donner seulement quelques pages choisies de mémoires sur les événements auxquels il a pris part, comme le font en général les diplomates, M. Jan Šeba a préféré reprendre les événements d'un passé encore proche pour en suivre le fil avec plus de sûreté jusqu'aux réalités actuelles de la politique internationale. Ainsi les grands fondateurs de l'Etat tchécoslovaque, qui, ayant fait l'histoire de leurs propres mains, l'ont ensuite fixée en des pages impérissables, ont trouvé, chez les plus jeunes de leurs collaborateurs, les successeurs dignes de mener à bonne fin l'œuvre commencée, en la vérifiant à la lumière des plus minutieuses enquêtes scientifiques.

On sait que le ministre Šeba, qui représente son pays à Bucarest depuis quatre ans, n'est pas non plus un diplomate de carrière. Diplômé d'une école technique supérieure, il était entré avant la

guerre au service d'une grande entreprise bancaire de Prague; c'est là qu'il reçut mission d'étudier les rapports économiques des états balkaniques, et c'est ainsi qu'il prit un premier contact avec les futurs alliés de son pays. La guerre le jeta sur les champs de bataille de Galicie et de là en Russie, dans un camp de prisonniers tchèques; il commença bientôt à développer une remarquable activité militaire et même diplomatique dans les légions célèbres, qu'il a contribué à organiser et qui allaient vivre une véritable épopée moderne. En octobre 1917, il accompagne Masaryk dans son voyage à Iassy et sur le front roumain, en qualité de secrétaire-adjoint, ayant par conséquent l'occasion de connaître aussi bien nos hommes politiques que les officiers commandants des tranchées de Moldavie. Peu de temps après, il transporte le champ de son activité en Italie, comme auxiliaire du général Stefanik, dans les rangs des mêmes légions tchécoslovaques, qui devaient enfin réussir à redonner la liberté définitive à leur nation.

C'est grâce à cette préparation, au sein d'une vive action diplomatique et sous la conduite d'un maître qui est l'honneur de la plus belle page d'histoire contemporaine, grâce aussi à l'esprit légionnaire, enthousiaste, généreux, plein d'abnégation, que s'est formé le diplomate tchécoslovaque, lequel est nommé d'abord consul à Trieste, puis à Hambourg, puis ministre plénipotentiaire de son pays à Belgrade.

Nous avons l'impression que ce sont les sept années passées dans la capitale yougoslave qui ont orienté M. Šeba vers l'étude minutieuse de la question d'Orient, étude qui occupe la première moitié de son ouvrage. La nouvelle république tchécoslovaque demande à ceux de ses représentants qui ne sont pas diplomates de carrière de se familiariser pleinement avec les problèmes politiques, sociaux et culturels du pays où ils sont nommés. L'atmosphère de Belgrade a favorisé cette mission, grâce au contact intime que M. Šeba y a pu prendre avec le Roi Libérateur, les hommes politiques et les sommités intellectuelles du pays. C'est pourquoi le chapitre qui traite de l'évolution politique de la Serbie avant la guerre, aussi bien que l'exposé des mouvements internes de l'Etat des Serbes, des Croates et des Slovènes, trahissent des connaissances précises, fondées sur une étude sérieuse et une observation attentive, et intéresseront souvent non seulement par la nouveauté de l'inédit, mais par le jugement toujours objectif de l'auteur, lequel fait preuve jusqu'au bout d'une courtoisie irréprochable. Il fallait souligner

une telle tenue, car M. Šeba, s'adressant au grand public tchécoslovaque, n'a rien voulu cacher de la vérité, tout en la présentant toujours de façon à ne blesser aucune susceptibilité.

Rappelé de Belgrade, M. Šeba fait une halte assez prolongée à Prague, où il se mêle à la politique active comme député et secrétaire général du parti national socialiste, à côté de M. Bénès. C'est en cette qualité qu'il entreprend un voyage d'étude dans l'Union soviétique, d'où il revient chargé de précieux matériaux qui lui permettent de donner une série de cinquante conférences sur la situation dans la république des Soviets. L'intérêt particulier manifesté par le public pour les problèmes de politique étrangère ainsi que les demandes qui lui furent adressées de publier la matière de ces conférences l'ont décidé à s'arrêter définitivement aux relations politiques des états énoncés dans le titre et surtout à leur politique extérieure. Leur rôle dans la politique mondiale se détache non seulement par rapport au passé, mais aussi grâce à l'exposé de leur situation actuelle, de sorte que l'ouvrage volumineux constitue un guide précieux pour l'étude de la politique internationale de ces dernières dizaines d'années.

Les dix premiers chapitres du livre renferment plus de matière que n'avait accoutumé la littérature historique d'avant la guerre, laquelle traitait surtout de la question d'Orient par rapport aux tendances d'expansion de la Russie dans le sud-est européen. On nous offre maintenant, de surcroît, tout un trésor d'informations tirées des récentes publications soviétiques, qui révèlent de nombreux dessous politiques du temps des derniers tzars. L'évolution historique des Etats balkaniques est tracée d'après les sources directes, que l'auteur a pu pénétrer parfaitement grâce à sa connaissance des langues. La politique de la monarchie austro-hongroise se détache en lignes nettes, sur le fond de ses intrigues nouées au sein du grand concert européen et avec ses efforts obstinés pour paralyser le progrès des états nationaux qui grandissaient peu à peu autour d'elle, aspirant de façon de plus en plus précise aux frontières ethniques que les traités de paix des environs de Paris ont fait passer dans le domaine des réalités. Dans la mosaïque de cet empire, l'auteur n'oublie pas non plus la fermentation politique des « nationalités » de naguère, qui se sont révélées comme facteurs décisifs de son histoire ; c'est la première tentative pour rassembler, dans le cadre d'une large synthèse, des informations authentiques sur leurs aspirations si diverses, pour en déchiffrer le sens véritable et pour les

faire contribuer, sur le plan de l'histoire, à l'explication des grandes transformations politiques qui ont eu lieu.

Nous sommes reconnaissants à M. Šeba d'avoir su, dans cette partie de son ouvrage, donner leurs justes proportions tant au rôle de la Roumanie sous le règne éclairé du roi Charles I-er qu'aux luttes des Roumains de l'ancien empire austro-hongrois pour leur émancipation. L'auteur analyse la politique de la Roumanie entre 1878 et 1914 en grande partie d'après nos collections — assez riches — de documents de politique étrangère, complétées naturellement par les commentaires et interprétations de la littérature de spécialité. On trouve un intérêt particulier aux renvois de l'auteur à l'historien soviétique Pokrovskij, qui reconnaît la grande part revenant à la Roumanie dans la victoire sur les Turcs, surtout dans la conquête de Plevna, et qui souligne l'ingratitude de l'empire tzariste envers son allié. L'action diplomatique du royaume de Roumanie à l'époque des guerres balkaniques est de même amplement exposée, et le chapitre concernant l'émulation des deux groupes de puissances européennes pour gagner la Roumanie à la veille de la guerre nous semble des plus réussis. Reliées de façon rigoureuse aux courants politiques qui ont dominé l'ancienne monarchie dualiste, les luttes des Roumains de Transylvanie et de Bucovine prennent une ampleur et une signification particulières: M. Šeba esquisse en maître notre histoire politique depuis Şaguna, en en suivant avec une compréhension parfaite toute l'évolution, de l'activisme au passivisme, puis, de nouveau, à la lutte parlementaire, reprise à peu près dans le même temps et les mêmes conditions par nous et par les Slovaques et les Serbes, avec un but identique, celui de maintenir intacte la nationalité et de paralyser la politique de magyarisation. Plus d'une fois il trouve l'occasion de relever la collaboration étroite entre Slovaques, Serbes et Roumains contre l'oppresseur commun, le chauvinisme hongrois, tel qu'il s'affirmait sous le régime du vieux Tisza, de Banffy et de Tisza le jeune. Ainsi tout le complexe des problèmes autour desquels s'est livrée la lutte nationale avant la guerre, de même que la liste complète des chefs roumains nationalistes de Transylvanie à cette époque nous sont présentés objectivement et avec une parfaite compétence. De l'exposé de l'éminent auteur tchèque, aussi bien que des pages admirables de l'histoire de M. Seton Watson qui peuvent servir de modèles, une conclusion ressort avec limpidité et s'impose dans toute sa force logique: la libération des Roumains

courbés sous le joug hongrois n'est pas seulement un effet de l'évolution historique, c'était aussi une exigence impérieuse de la civilisation humaine. Le traité de Trianon n'a fait que réparer une injustice plusieurs fois séculaire et restaurer les nations opprimées dans leurs droits naturels.

M. Šeba consacre la seconde partie de son ouvrage — cinq chapitres — à décrire l'évolution politique depuis la guerre jusqu'à nos jours. Comme officier légionnaire attaché par le Conseil national tchécoslovaque à la mission militaire française du général Niessel à Pétrograd, M. Šeba a eu l'occasion d'observer de ses yeux la transformation radicale de la Russie ; les informations qu'il nous communique à ce sujet, certaines inédites, sont aussi intéressantes que précieuses. Mais là aussi, et c'est son grand mérite, il évite de prendre l'attitude du mémorialiste et s'efforce toujours de s'appuyer sur des données empruntées à différentes sources parfaitement vérifiées.

Le moment est venu de mettre en relief une autre qualité de M. Šeba : celle de ne se laisser aveugler ni par la couleur tragique de la guerre, ni par la vive émotion d'une victoire totale. Jusqu'à la fin il demeure le narrateur calme, objectif, voire courtois envers les anciens ennemis. Ce n'est que dans les deux derniers chapitres qu'il nous semble que l'historien s'efface devant le diplomate, à présent complètement formé ; mais dans ces chapitres, ce sont des événements récents qui nous sont présentés, encore étroitement liés au cours de la politique qui veille sur les destins de nos pays. C'est pourquoi les détails s'y trouvent plus réduits, les appréciations plus réservées, les dessous, enfin, presque tout à fait éliminés. Et pourtant, nombre de questions délicates de la politique étrangère de ces dernières années y sont interprétées avec exactitude et surtout avec la compétence de l'homme à qui il a été donné de pénétrer jusqu'au fond des choses.

Le lecteur tchécoslovaque, à qui M. Šeba dédie son ouvrage, le lira avec un vif intérêt et une entière satisfaction, celle de pouvoir enfin s'orienter avec certitude dans le labyrinthe des informations toujours plus nombreuses que nous vaut le progrès incessant de la technique. Nous regrettons, quant à nous, de ne pas disposer d'assez d'espace pour analyser plus à loisir la riche matière de ce livre ; nous nous consolons un peu à l'espoir que, du moins, les pages qui nous touchent de plus près seront reproduites par la presse roumaine.

SILVIU DRAGOMIR

UN CHAPITRE DE L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE DES ROUMAINS DE TRANSYLVANIE [1]

L'IMPÔT ROUMAIN DE LA « QUINQUAGESIMA »

L'histoire des Roumains de l'ancienne Monarchie austro-hongroise ne pourra jamais être écrite d'une façon solide et parfaitement documentée aussi longtemps qu'on n'aura pas fouillé leur passé à tous points de vue, étudié leur vie dans toutes ses manifestations quotidiennes. Les documents officiels ont pu cacher leur rôle politique et par suite les historiens étrangers l'ignorer; leur vie religieuse a pu n'être que rarement décrite et plus fréquemment déconsidérée. Mais il existe un domaine où il est plus malaisé de fausser ou de cacher les faits: c'est la vie économique d'un peuple, réalité palpable entre toutes. L'on a tenté de nous ignorer, nous Roumains, de prétendre qu'au moment de l'invasion hongroise nous n'occupions pas la Transylvanie, mais que venus plus tard, inopinément et en petit nombre, nous n'étions que des vagabonds inorganisés, tout juste tolérés ou chassés selon le bon plaisir de nos maîtres; l'on nous a décrits comme des sauvages sans cœur et sans âme. Bref tout ce qui pouvait être tenté pour contester ou amoindrir notre vitalité dans le passé a été fait.

Mais si nous fouillons dans les archives économiques de l'ancienne Hongrie, nous y trouverons de fréquentes allusions aux Roumains; dans les documents relatifs aux revenus royaux nous verrons bien souvent cité l'« impôt roumain ». Là, sur les registres des revenus, l'on n'aurait eu garde de nous oublier ! Et cet impôt roumain, assez important du reste comme nous le verrons, cette « quinquagesima » est si souvent mentionnée dans les livres de

[1]) Pages extraites d'un travail plus étendu qui doit paraître prochainement sur cette question.

comptes royaux ou dans les instructions relatives à sa perception, qu'elle nous paraît digne d'être étudiée ; ce sera une page utile à l'histoire des Roumains de Transylvanie et de Hongrie et l'affirmation catégorique de nos droits sur ce coin de terre.

Dans les documents transylvains et hongrois du XIII-me au XVI-me siècle reviennent fréquemment les expressions «quinquagesima ovium» ou «quinquagesima»: il s'agit là des bestiaux que les Roumains de Transylvanie «donnaient» au roi de Hongrie, — en général 1/50 des bêtes à cornes, spécialement des moutons — une sorte d'impôt en nature que les Roumains, alors en majorité pasteurs et éleveurs, versaient au fisc royal. Nous le trouvons dans les écrits du XVI-me au XVIII-me siècle sous le nom de «Oláh adó» «census Valachorum» et «vigesima ovium». Son étude présente une importance particulière. En suivant son évolution à travers les siècles, nous pouvons retracer le passé et le rôle des Roumains de Hongrie et de Transylvanie, saisir leur importance et comprendre l'intérêt tout particulier que leur portaient les souverains hongrois ; bien mieux nous y puisons de précieuses indications sur l'expansion de l'élément roumain dans l'ancienne Hongrie et les territoires environnants.

Cet impôt apparaît d'ordinaire dans les documents sous la dénomination de «quinquagesima ovium» ou «quinquagesima»; il est encore nommé «regalis quinquagesima, regalis proventus ex parte Valacorum, proventus quinquagesimalis, solutio quinquagesimalis», etc. Mais sa véritable dénomination, celle qu'utilisaient ceux qui le payaient, était «datul oilor, le «don, c'est-à-dire le tribut des moutons». Elle s'est conservée jusqu'à une époque tardive dans les régions habitées par les Saxons (où les fonctionnaires saxons encaissaient abusivement cet impôt); elle est passée ensuite dans la langue saxonne. On la mentionne encore sous cette forme en 1742 [1]).

Les plus anciens documents sur la Quinquagesima. Il semble que le document le plus ancien concernant la quinquagesima, — du reste non désignée sous ce terme — soit celui dont il est fait mention dans un diplôme de 1234: le Pape Grégoire IX, écrivant au roi de Hongrie Béla IV à propos de l'évêché des Coumanes, lui demande de forcer les Roumains à accepter l'évêque et l'oblige lui-même à verser à cet évêque *une partie des revenus qu'il touche des Roumains*, revenus très suffisants [2]).

---

1) «Nyelvtudomány,» 1911, p. 179.

2) Theiner: *Mon. Hist. Hung.*, I, p. 31, Hurmuzaki, I, p. 132.

Nous trouvons une autre mention de cet impôt royal versé par les Roumains dans un document adressé par ce même roi, en 1247, aux Chevaliers de Saint-Jean. Le souverain se réservait la moitié des revenus du Pays de Severin et des Knézats de Ioan et Fărcaş, du Pays de Lituon; il conservait la totalité des revenus du Pays de Haţeg. Dans la région des Coumanes le roi cédait le revenu total aux Chevaliers pour une durée de 25 années, mais seulement la moitié dans le pays de Seneslau. Dans les régions exclusivement roumaines le souverain se réservait la moitié ou la totalité des revenus, suivant, selon nous, que sa domination y était plus ou moins ancienne.

Nouvelle allusion en 1256, cette fois plus précise. Le roi Béla IV accorde à l'archevêque de Strigon, entre autres privilèges, le droit de s'approprier un dixième des revenus que les rois de Hongrie prélevaient sur les troupeaux de bêtes à cornes des Szeklers et des Roumains. Ce privilège fut renouvelé en 1263, « toujours sur les troupeaux des Szeklers et des Roumains ».

En 1397 le chapitre de Strigon déclare devant le vicaire apostolique que parmi les revenus de l'Archevêché de Strigon figure depuis fort longtemps la « quinquagesima ovium et aliarum rerum minutarum et ponderum de partibus transilvanis et a bobus tempore coronationis a Siculis debendis » [1]. Ce document parle expressément de la « quinquagesima » transylvaine et des bœufs des Szeklers. Mais il n'est pas autre chose que l'explication de celui de 1263, qui, à son tour, n'est que la confirmation de celui de 1256. En conséquence nous devons les assimiler tous deux à celui de 1293 [2].

En 1293 en effet, la quinquagesima apparaît comme un impôt particulier aux Roumains. Cette année-là le roi André confirme aux Roumains de Filesti et de Feliud, possessions en Transylvanie du Chapitre d'Alba-Iulia, le privilège que leur avait concédé son frère Vladislas le Coumane (1272—1290) de ne point payer au roi la quinquagesima, laquelle devait revenir au chapitre [3].

La Quinquagesima parmi les autres impôts en Hongrie. Pour mieux apprécier le rôle et l'importance de la quinquagesima, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur les revenus dont disposaient les rois de Hongrie.

---

[1]) Hurmuzaki, I, 2, p. 392, No. 326.

[2]) Müller: *Die ursprüngliche Rechtslage der Rumänen in Siebenbürger Sachsenlande*, Sibiu, 1912, p. 94.

[3]) Hurmuzaki, I, p. 522.

Sous les Arpad, les plus importants de ces revenus étaient le produit des mines, les changements de monnaie, le sel, les revenus des biens de la couronne, des foires et des douanes, les amendes, les contributions des hommes libres venus dans le pays, la dîme des fruits, une partie des sommes destinées au pape, la mardurina (en Slavonie), la quinquagesima des Roumains, la marque des bœufs chez les Szeklers [1]). Tous ces revenus sont alors groupés sous la dénomination de «lucrum camerae», en hongrois *kamara nyereség*, et plus tard *kamara haszna* [2]).

Plus tard encore on ne comprend sous ce nom que le revenu provenant du changement de la monnaie. Il donna lieu à bien des abus: ou bien l'on changeait trop souvent de monnaie, ou bien l'on demandait une dévaluation trop grande. On s'explique ainsi que les Etats aient demandé à Charles-Robert de battre une bonne monnaie, offrant pour chaque famille serve 18 denari. Ainsi par le décret de 1342, paragr. 19—21, on prévoit, à la place du *lucrum camerae*, un impôt permanent qui porte toujours le nom de *lucrum camerae* [3]) mais est encaissé par les Nobles, d'après les parcelles concédées aux serfs, et versé au trésor royal [4]).

Les Roumains de Transylvanie étaient exemptés «du tributum fisci» comme ils l'étaient «du lucrum camerae». L'article 3 de 1467 déclare que la nouvelle contribution est obligatoire pour tous, mais ajoute: «praeter Walahas (erreur évidente de transcription pour Walachos) qui in loco lucri camerae in Transilvania solvunt decimam» [5]). Dans l'art. II de 1476 la quinquagesima porte toujours le nom de decima. Nous retrouvons dans ces textes, sous la dénomination de decima, la quinquagesima, transformée alors abusivement en dîme [6]).

Nous ne devons pas nous étonner du fait que le roi Mathias ait augmenté la prestation des Roumains, car nous savons qu'au cours des guerres hussites il encaissait aussi le «tributum fisci», excessivement élevé (un florin par feu). C'est précisément parce que la quinquagesima avait été transformée en dîme, que les Roumains

---

[1]) Tallóczy Lajos: *A Kamara haszna története*, Budapest, 1879, pp. 9 et sq.

[2]) Dr. Illés Iózsef: *Az Anzsukori társadalom és az adozás*, Budapest, 1822.

[3]) Werböczi: *Corpus Iuris Hungarici,...* etc. Vol. I, p. 156, Budapest 1822.

[4]) Schuller: *Siebenbürgische Rechtsgeschichte*, éd. II, Vol. I, p. 253 et sq.

[5]) Kovachich: *Supplementum ad Vestigia Comitiorum apud Hungaros*, Vol. II, Budae, p. 182.

[6]) *Szolnok Doboka vármegye monografiája*, I, p. 297.

s'étaient associés en 1467—1468 à la révolte contre Mathias en Transylvanie [1]). Il semble qu'en 1468 l'ambitieux monarque ait, entre autres choses, décidé que la quinquagesima serait perçue comme au temps du roi Sigismond.

Le roi Vladislav II, par l'art. 26 de 1492 abolit le «tributum fisci» et rétablit le «lucrum camerae»[2]), ainsi que les anciennes exonérations: partant les Roumains de Hongrie (proprement dite) ne devaient plus payer que la quinquagesima.

Le registre des revenus royaux pour 1494 publié par Engel [3]) ne fait mention que des sommes d'argent entrées «in parata pecunia»; aussi ne fournit-il que des données incomplètes sur la quinquagesima.

Après le règne de Vladislav II les finances tombent dans un grand désordre; aussi la Diète de Bács (1518) sépare-t-elle les revenus de l'Etat de ceux du Roi. Elle crée une distinction: Fiscus et Aerarium, Caisse royale et Trésor d'Etat [4]). La quinquagesima est englobée dans les revenus de l'Etat [5]), preuve qu'elle représentait une contribution importante.

Mais la décision de la Diète de Bács dura peu; en 1523 le trésorier royal dirige en même temps les finances du pays. Or en cette même année les revenus de l'Etat s'élèvent à la somme de 180.707 florins [6]) se décomposant ainsi:

124.297 fl.	provenant	de la monnaie
26.300 fl.	»	de la tricesima
31.700 fl.	»	des revenus transylvains (vigesima, quinquagesima et impôts des Szeklers)
6.312 fl.	»	des impôts des villes
1.600 fl.	»	des impôts des Juifs.

Ainsi donc, après les bénéfices sur la monnaie, le revenu le plus important était constitué par les impôts venant de Transylvanie et parmi ceux-ci, comme nous le verrons, la quinquagesima.

L'accession des Habsbourg au trône de Hongrie marque une ère nouvelle dans les finances publiques. Ils opèrent une révision

---

[1]) Cf. Szilágyi, *o. c.*, p. 150.

[2]) Szolnok Doboka vármegye monografiája, I, p. 289.

[3]) Tallóczy, *ouv. cit.*, p. 110 et sq.

[4]) *Ibidem.*, p. 10.

[5]) Kovachich: *Sylloge*, p. 154.

[6]) Tallóczy: *ouv. cit.*, p. 115.

de tous les revenus et prennent des mesures pour leur bonne administration. Comme ils sont aussi les maîtres de la Transylvanie, ils s'intéressent tout particulièrement aux ressources qu'ils en peuvent tirer, entre autres à la quinquagesima.

En Hongrie le « lucrum camerae » représentait fort peu de chose et était perçu en même temps que le « subsidium », ce qui entraînait l'obligation d'obtenir l'adhésion des Etats. En 1588, quand on cessa de percevoir le subsidium, les Etats refusèrent le « lucrum camerae » [1]), ce qui amena le Roi à porter une particulière attention à la quinquagesima roumaine.

A la fin du XVI-me siècle le « lucrum camerae » disparaît en Hongrie mais subsiste en Transylvanie, ainsi que la quinquagesima qui, depuis longtemps, remplaçait en cette région le « lucrum camerae ».

La quinquagesima apparaît donc dès le début comme un revenu royal, ainsi que le reconnaissent d'ailleurs les commissaires du roi Ferdinand envoyés en Transylvanie ; seuls la payaient les serfs roumains dépendant des nobles, mais non les Roumains des domaines royaux (fundus regius) qui, eux, n'étaient point serfs. Les commissaires royaux délégués en Transylvanie disent en effet: « quinquagesima nobilium habetur pro ordinario Regis proventu ; exigitur tamen a solis Valachis nobilium Transylvanorum » [2]).

En 1366 Louis dit le Grand exempte les nobles transylvains du « lucrum camerae », à la condition qu'ils l'aident à lutter contre les rebelles [3]) ; dès lors les serfs de Transylvanie ne payeront plus le « lucrum camerae », et la seule contribution de cette région au trésor royal sera la quinquagesima ovium, versée par les Roumains.

A partir de cette époque la quinquagesima des Roumains est une sorte d' « impôt ordinaire » en Transylvanie, mentionné en même temps que le lucrum camerae de Hongrie et le tribut spécial de la mardurina de Slavonie. L'art. 7 du décret du roi Albert en 1439 déclare que ces trois contributions seront perçues suivant l'ancienne coutume [4]). Le mode de perception était à ce point connu qu'il n'était plus besoin de le rappeler en détail. L'art. 3 de la loi de 1444 mentionne de nouveau la quinquagesima des Roumains

---

1) *Id.*, annexe, p. 138.
2) Hurmuzaki, II, 4, pp. 170—756.
3) Schuller, *op. cit.*, p. 395, No. 3 ; Szilágyi, *Erdélyország története*, I, p. 105.
4) Corpus Juris Hungarici, I, p. 192.

comme l'impôt ordinaire en Transylvanie, à côté du lucrum camerae en Hongrie et de la mardurina en Slavonie [1]).

Ainsi, pour que cette contribution roumaine sur les troupeaux soit citée comme une contribution générale en Transylvanie, il faut qu'elle ait été perçue sur une population nombreuse, répandue dans tout ce pays carpathique et dont l'importance économique et numérique ne peut être discutée.

Conformément au dernier article ci-dessus mentionné, les trois impôts devaient servir « pro sustentatione Curiae Regiae ac defensione Regni ».

L'art. 9 de 1458 prévoit que la quinquagesima, comme les autres revenus royaux, ne peut être affermée ni administrée par des personnes étrangères, mais seulement par des Hongrois [2]). L'art. 10 de la même année déclare que la quinquagesima de Transylvanie et les autres revenus royaux seront perçus comme au temps de Louis le Grand, et l'art. 46, qu'elle doit revenir à la Couronne comme toutes les ressources qui, après la mort du roi Albert, ont été laissées entre des mains étrangères [3]). Enfin par l'art. 26 de 1492 il est dit que l'impôt des Roumains sera perçu, ainsi que tous les autres revenus royaux, comme au temps de Sigismond et d'Albert [4]).

De tous ces articles de loi il ressort que la quinquagesima était considérée comme un impôt roumain spécial à la Transylvanie et par suite que la population qui le payait formait, depuis les temps les plus lointains où l'on cite cette contribution, la population véritable de la Transylvanie, reconnue comme telle par les documents officiels.

Mais, comme le prouvent de nombreux textes, les Roumains de Hongrie eux-mêmes ne payaient pas le « lucrum camerae » mais bien la quinquagesima; témoin l'art. 32, par. I, de 1459 qui dit que les Roumains, les Ruthènes et les Slovaques ne sont point assujettis au « lucrum camerae » [5]).

Outre la quinquagesima perçue en Transylvanie, on levait fréquemment en Hongrie la contribution extraordinaire dite « subsidium »; au cours de la seconde moitié du XV-me siècle elle deviendra presque

---

[1]) Kovachich: *Sylloge decretorum Comitialium incliti Regni Hungariae*, Pestini 1818, I, p. 77.

[2]) *Ibidem*, p. 138.

[3]) *Ibidem*, p. 139.

[4]) Corpus Juris Hungariae, I, p. 252.

[5]) Kovachich: *op. cit.*, p. 171.

permanente; c'est de cet impôt que sortira plus tard un impôt presque régulier appelé « dica » ou « contributio » (rovásadó). Il était levé par feu [1]), devait être voté par les diètes hongroise et transylvaine, celle-ci dite « generalis congregatio voivodalis » [2]). Au début les Roumains en étaient exempts, ainsi que les Szeklers qui en guise d'impôt étaient soumis à la « signatura boum ». Les deux « nations » ont gardé chacune, pendant fort longtemps, leur contribution particulière et nationale.

Le Roi Mathias voyant à quel point avait augmenté le nombre de ceux qui échappaient au « lucrum camerae » supprima cet impôt et créa en 1467 une nouvelle contribution appelée « tributum fisci regalis » dont personne ne fut exempté. Elle était de 20 deniers par feu. Chaque habitant y était soumis, sauf les nobles et les clercs. Les Roumains de Hongrie la payèrent [3]).

Valeur de la Quinquagesima. Le premier document qui nous renseigne de façon précise sur la perception de la quinquagesima est une décision de la diète de Turda en 1548 (art. VII) [4]). Elle était de:

une brebis et son agneau pour un troupeau de 25 moutons;

une brebis, son agneau et une brebis d'un an pour un troupeau de 50 têtes.

1 agneau, 2 moutons et une brebis d'un an pour 75 moutons.

1 agneau, 2 moutons et deux brebis d'un an pour un troupeau de 100 têtes [5]).

Au-dessous de 25 moutons l'on payait 2 deniers par tête, de même que l'on versait 2 deniers par tête au-delà de 25, 50, 75 et 100 moutons.

Cette quinquagesima était levée de même sur les chèvres, les ruches, et d'habitude, en certains endroits, sur les porcs.

Le rapport des commissaires du roi Ferdinand nous informent aussi que si la brebis n'a été tondue qu'une fois elle est acceptée telle quelle par le fisc, mais que, si elle a été tondue une seconde fois, le fisc doit percevoir 2 deniers en plus, pour la laine.

---

[1]) Tallóczy, *op. cit.*, p. 83.

[2]) Szolnok Doboka vármegye monografiája, I, p. 298.

[3]) Tallóczy, *op. cit.*, p. 94 et sq.

[4]) Hurmuzaki, II, 4, pp. 422—423.

[5]) Les Commissaires royaux de Ferdinand déclarent dans leur rapport de 1552 que pour 100 moutons l'on paie 2 moutons, un agneau et 2 brebis d'un an. Hurmuzaki, II, 5, pp. 1—2.

Epoque de perception de la Quinquagesima. Les statuts du Chapitre d'Oradea, datés de 1324, nous disent que la quinquagesima était levée à la Pentecôte [1]). Les Commissaires de Ferdinand envoyés en Transylvanie en 1552 [2]) donnent une date entre Pâques et la Pentecôte, après la mise bas des agneaux, et sans doute, selon nous, avant le départ des moutons pour la montagne [3]).

Bartal ajoute un renseignement précieux: « Festa Pentecostes quinquagesimae ferias dixerunt Veteres » Les Anciens, dit-il, appelaient les fêtes de Pentecôte la veille de la quinquagesima. Ainsi il était connu depuis fort longtemps que la quinquagesima était perçue à la Pentecôte; nouvelle preuve très importante que cette contribution était fort répandue et ordinairement connue.

Dans le domaine du Castrum de Ciceu la quinquagesima était levée à la saint Georges [4]).

Mode de perception de la Quinquagesima. Les commissaires du roi Ferdinand écrivent dans leur rapport de 1552 « Nobiles quinquagesimam a dictis colonis suis quotannis consuerunt accipere ». Du fait donc que les Nobles avaient coutume d'encaisser de leurs serfs la quinquagesima, on nomma officiellement celle-ci « quinquagesima nobilium ». Les documents conservés jusqu'ici ne nous disent rien au sujet de la part que les nobles retenaient pour prix de leurs services dans la perception de la quinquagesima; mais le rapport ci-dessus signale seulement que ce revenu de la quinquagesima était un revenu royal; cependant les nobles prévenaient « l'exaction » royale par une première « exaction » à leur bénéfice.

Le même texte dit que les nobles de Transylvanie étaient chargés par lettres royales d'administrer ce revenu. Que les nobles aient reçu ou non ces lettres royales, il ressort en tout cas des documents que les nobles avaient l'habitude de le percevoir.

Il fut ensuite levé par les « collectores et exactores quinquagesimalium », ou « dicatores et exactores proventuum in partibus Transilvanis », « connumeratores quinquagesimae », « quinquagesimator ». Plus tard il semble que la quinquagesima ait été perçue par des fonctionnaires désignés; ceux-ci recevaient pour rétribution les sacs et les fromages fournis par les knèzes; leur tâche prin-

---

[1]) Statuta Capituli Varadiensis.

[2]) Hurmuzaki, II, pp. 710—756.

[3]) *Commentariorum ad historiam status jurisque publici Hungariae aevi medii,* Posonii, 1847, t. I, p. 376, No. 6.

[4]) Hurmuzaki, II, 5, pp. 153—154.

cipale était précisément de percevoir la quinquagesima dans leur ou leurs villages; eux-mêmes étaient exempts de la quinquagesima et partant ne payaient que la contribution ci-dessus mentionnée. Le quinquagesimator percevait aussi des prêtres, qui, comme lui, étaient exempts de la quinquagesima, un paquet de peaux et une courroie. La connumeratio quinquagesimae de 1552 ajoute, comme prestation des prêtres, une poignée de cierges de cire.

Ailleurs cette même connumeratio déclare que les connumeratores n'ont le droit de demander qu'un florin dans les villages où ils ne passaient pas la nuit; ce florin portait le nom « d'argent de table » « abroz pénz ». Il est bien certain que jadis l'on harcelait les villages roumains de toutes sortes de vexations.

Les connumeratores s'emparaient aussi des bêtes cachées pour être soustraites à la quinquagesima. En quelques endroits ils percevaient même la dîme sur les moutons des bergers ainsi que tous les rachats en espèces. Il en fut ainsi en Transylvanie à l'époque de Martinuzzi, qui par la suite, conformément aux décisions de la diète de Turda (1548) fit à ses propres frais le dénombrement des moutons.

Les connumeratores étaient accompagnés d'un « judex nobilium » qui prélevait $^{1}/_{3}$ des contributions levées sur les knèzes et les prêtres.

Les Roumains ne payaient point volontiers la quinquagesima et souvent essayaient de s'y soustraire, soit en menant les troupeaux dans la montagne à l'époque de la perception de l'impôt, soit en cachant une partie des moutons. La connumeratio quinquagesimae ci-dessus mentionnée invite les percepteurs à rechercher avec ardeur les bêtes ainsi cachées au fisc. En quelques régions, les $^{2}/_{3}$ de ces reprises revenaient alors au roi, en tant que prince de Transylvanie.

La perception de la quinquagesima donnait lieu à de nombreux abus. Les commissaires du roi Ferdinand déclarent, dans leur rapport sur les revenus royaux et entre autres la quinquagesima, que la perception de ses divers revenus a pour chacun d'eux un mode et une règle particulières, qu'on ne doit rechercher que leur bonne administration et que doivent disparaître les « accommodements » qui étaient habituels sous Martinuzzi et le Roi Jean. Dans les instructions qu'il donna à Pierre Haller, le roi Ferdinand dit « que ne manqueront pas les occasions ni les modalités d'encaisser intelligemment et bien la quinquagesima et que l'exaction n'est imputable qu'au seul trésorier-percepteur. Nous défen-

dons expressément à celui-ci ou à ses aides de pactiser avec quiconque ou d'offrir une partie de la quinquagesima, laquelle doit revenir nécessairement au souverain ».

Les abus des fonctionnaires étaient à l'ordre du jour et causaient au roi des pertes considérables; avec quelle amertume il déclare: « Nous voyons que se sont introduits en Transylvanie nombre d'abus de la part des fonctionnaires, non sans que le public en souffre ». Un tel système provoqua de bonne heure chez les Roumains de Transylvanie de profonds mécontentements; nous possédons à cet égard un document des plus précieux, datant précisément de la révolte sanglante de 1437: dans l'acte de pacification il est dit que la quinquagesima sera payée comme il a été établi et qu'on ne doit plus attendre de la part du roi aucune intervention qui la rende plus légère [1]).

Après la perception des moutons, ceux-ci étaient vendus; le trésorier était responsable de cette opération. Dans ses instructions à Pierre Haller, le roi Ferdinand attire son attention sur la nécessité de vendre les moutons au meilleur prix. Nous ne savons pas de façon précise ce qu'il advenait de l'argent provenant de la quinquagesima. Au début le Voïvode transylvain prenait soin de la quinquagesima, et plus tard les Camériers la versaient au trésorier. A partir de 1571 tout le revenu tiré de la Transylvanie était concentré entre les mains du Voïvode transylvain, lequel, devenu Prince, avait son trésor particulier.

Qui se partageait la Quinquagesima? Les souverains de Hongrie ne gardaient pas tout le produit de la quinquagesima, mais en donnaient $^{1}/_{10}$ à l'Archevêché de Strigon. Mais les nobles chargés dès le début de la perception de cet impôt retenaient pour eux-mêmes, abusivement, la part de l'archevêché; fait qui amena l'archevêque de Strigon, Denys, à menacer d'excommunication les nobles qui s'appropriaient la part de la quinquagesima qui devait lui revenir [2]). Ce recours à l'excommunication, l'arme la plus terrible de l'époque, prouve de façon évidente que la seule part de l'archevêque formait un revenu des plus importants. Il est vrai que la quinquagesima était en tête des revenus archiépiscopaux.

Outre l'archevêque, le Voïvode transylvain aussi avait une part de la contribution roumaine [3]). On ne peut en savoir exactement

---

[1]) Hurmuzaki, I, 2, p. 614, No. 520.

[2]) Battyányi Ign.: *Leges Eccl. Regni Hung.*, Cluj, 1827, t. III, pp. 505—506.

[3]) Hurmuzaki, II, p, p. 9, No. 4.

le montant, comme pour la part de l'archevêché; sans doute le voïvode la prélevait-il au moment même de l'encaissement.

Après que la Transylvanie fut devenue Principauté indépendante, l'archevêque de Strigon perdit bien entendu la part de la quinquagesima qu'il recevait jusqu'alors. L'«impôt roumain» formera exclusivement le revenu du prince transylvain. Il semble que l'évêque catholique de Transylvanie n'ait reçu d'ordinaire aucune part de la quinquagesima.

La Quinquagesima représente un important revenu. En dépit des abus auxquels donnait lieu sa perception, la quinquagesima formait, comme le prouvent maints documents, un revenu important.

Les registres des revenus royaux de 1494 signalent qu'en échange de la quinquagesima le seul territoire de Haţeg a versé 330 florins; plus loin, que les Camériers ont versé au trésorier 200 florins. Ce n'était là qu'une minime partie de la contribution roumaine: le trésorier déclare en effet «que le reste d'argent et des bœufs qui ont été acceptés au lieu des moutons comme quinquagesima a été consigné sur un autre registre qui fut présenté à Sa Majesté» [1]. Ainsi la quinquagesima était portée sur un registre spécial qui était soumis au roi, preuve nouvelle de son importance.

Le premier document à peu près sûr concernant le montant de la quinquagesima date de 1537. C'est un registre des revenus royaux, dont il est fait mention par les commissaires du roi Ferdinand en 1552 [2]. Y sont mentionnés les moutons et les sommes d'argent provenant du rachat perçus dans le comitat de Turda, lequel, d'après les déclarations des commissaires, représentait un comitat moyen parmi les 7 comitats des nobles de Transylvanie (donc exception faite du fundus regius, terre royale, où la quinquagesima n'existait pas). Multipliant les données du comitat de Turda par 7, nous pouvons ainsi connaître approximativement le montant de la quinquagesima pour toute la Transylvanie. Calculant ensuite la valeur des moutons, nous obtiendrons le chiffre du revenu. Ce dernier s'élevait à environ 18.602 florins. Il faut y joindre les chèvres et les ruches, et par endroits le produit du rachat des porcs. On ne peut donc guère se tromper en fixant le montant de la quinquagesima à 20.000 florins environ. Les comptes préliminaires établis pour 1523 aboutiraient à peu de

[1]) Engel I. Ch.: *Geschichte des Ungrischen Reiches und seiner Nebenländer*, I, Halle, 1797, pp. 17—19.

[2]) Hurmuzaki, II, 4, p. 474.

chose près au même chiffre [1]). Ils évaluaient en effet les revenus transylvains à 31.700 florins, dont il faut défalquer 3200 florins montant de la vigesima ou douane affermée aux trois villes saxonnes et l' « impôt des Saxons » qui au XVI-ème siècle valait 900 florins: soit un reliquat de 19.500 florins.

Par ailleurs, pour montrer que le chiffre de 20.000 florins n'est pas exagéré mais plutôt inférieur à la réalité, il suffit de citer que sur le seul domaine de Ciceu on encaissa pour la quinquagesima 800 têtes de bétail et 48 florins de rachat, 15 ruches et 38 florins pour le rachat des ruches et des porcs [2]).

La quinquagesima des Roumains représente en tout cas les $^2/_3$ des revenus de la Transylvanie. Ceci prouve que le peuple de pasteurs et d'agriculteurs roumains était fort nombreux, puisque pour une contribution relativement minime appliquée sur les troupeaux, il payait deux fois plus que les riches Saxons agriculteurs, industriels et négociants et que le produit des douanes.

En 1523 la quinquagesima formait $^1/_9$ des ressources ordinaires des rois de Hongrie.

Pour l'année 1494, dans les comitats de nobles transylvains, ont été circonscrites 31.442 parcelles, qui devaient donner autant de florins; en réalité on n'a perçu que 15.057 florins [3]). L'on voit par là que la quinquagesima pouvait cette année-là être plus importante que l'impôt régulier en argent. En 1544 le revenu provenant de la quinquagesima est mentionné, dans une décision de la diète de Turda, en seconde place, immédiatement après le revenu des salines, avant celui des mines d'or et d'argent [4]).

Tout ce qui est dit ci-dessus prouve admirablement l'importance de la quinquagesima soit par le montant qu'elle atteignait, soit par l'attention qu'on lui donnait, et prouve aussi l'importance écrasante en Transylvanie de la population qui la payait.

Les rois de Hongrie faisaient de nombreuses donations avec la quinquagesima, comme au Chapitre transylvain d'Alba Iulia, aux Nobles et aux Knèzes, surtout à l'occasion de la fondation de nouveaux villages. La plus ample donation fut celle que fit Mathias Corvin à Jean et Sebastien Rozgonyi en 1461. Ces deux

---

[1]) Tallóczy, *o. c.*, p. 115.

[2]) Hurmuzaki, II, p. 153 et sq.

[3]) Acsádi: *Magyarország pénzügyei I Ferdinand uralkodása alatt 1526—61*, Budapest, 1888, pp. 119—120.

[4]) Monumenta Comitialia Regni Transilvaniae, I, p. 189.

nobles reçoivent la quinquagesima de près de 200 communes transylvaines appartenant à tous les comitats, sauf le comitat de Hunedoara et le territoire de Făgăraş dont le roi se réservait toute la quinquagesima [1]).

La Quinquagesima sur les terres royales (fundus regius). Le territoire situé entre Orăştie et Baraolt, où sous Geza II avaient été installés des colons saxons, formait un domaine royal non soumis à la juridiction du Comte saxon de Sibiu qui l'administrait au nom du roi. Là habitaient aussi des Roumains en même temps que des Saxons; en vertu d'un diplôme d'André II de 1222 tous les occupants du domaine royal étaient libres, nullement serfs des Nobles, mais devaient verser à la trésorerie royale une somme de 500 marcs, qui malheureusement s'accrut avec le temps. C'était ce qu'on appelait l' « impôt de saint Martin ». Les souverains de Hongrie renouvelèrent souvent cette exemption de la quinquagesima en faveur des Roumains des domaines royaux.

Cependant on signale parfois la quinquagesima pour les villages roumains des terres royales. Ainsi pour Cugir, Rumeşel et Sebeşul en 1493 qui déclarent au magistrat d'Orăştie qu'ils préfèrent payer la quinquagesima plutôt que l'impôt de saint Martin. Ceci s'explique par le fait que les bergers étaient plus disposés à fournir des moutons qu'à verser une somme d'argent. Les fonctionnaires saxons perçurent souvent abusivement l'impôt en moutons dans des localités roumaines, telles que Avrig, Mohu, Săcădate, Vestem et Răşinari.

Müller [2], soutient de façon tendancieuse et contrairement à toutes les données de l'histoire que les rois de Hongrie ont renoncé à la quinquagesima sur leurs terres au profit des Saxons. Les Roumains de Răşinari entre autres ont eu de longs procès avec les Saxons à propos de la perception abusive de la quinquagesima; il semble que le gouvernement transylvain soutenait dans cette affaire les Saxons; c'est seulement sous l'empereur Joseph II que les habitants de Răşinari furent déclarés exempts. Les Roumains de Paplaca versaient la quinquagesima au fonds d'aumône de Sibiu; d'autres communes donnaient leurs moutons aux communes saxonnes voisines. Les communes incorporées au domaine royal à différentes époques, comme le « scaun de Sălişte »

---

[1]) Századok, 1889.

[2]) Müller, *o. c.*, passim.

avec 5 localités, étaient de même obligées à verser le cinquantième de leurs moutons, converti en argent, aux fonctionnaires saxons de Sibiu; ceux des environs de Braşov, aux fonctionnaires de cette cité. Cet état de choses a provoqué maintes révoltes dans les villages roumains des domaines royaux, surtout au XVIII-me siècle, où les Saxons voulaient à tout prix ramener les Roumains au servage, défiaient tous les ordres du gouvernement, ne renonçaient à aucune taxe illégale, bien que les souverains de Hongrie aient reconnu les droits des Roumains. En 1848 à peine, les Roumains échappèrent à l'injuste perception de la quinquagesima.

Transformation de la Quinquagesima en vigesima et dîme. Au début de la seconde moitié du XVI-me siècle, en de nombreux endroits, la quinquagesima se transforma en vigesima ou 1/20 des moutons, soit donc une sensible réduction de la contribution roumaine. L'impôt porte alors le nom de « census Valachorum » ou « vigesima ovium » ou « strunga ». Ce changement apparaît surtout dans les documents relatifs au Maramureş, au nord-est de l'ancienne Hongrie (comitats de Arva, Trencsén). En certaines régions la strunga n'était pas exactement de 1/20 mais était une prestation en argent, ou d'un certain nombre de moutons. Ailleurs encore (Sătmar, Salaj, Oaş) on donnait la tretina, soit une brebis et son agneau par troupeau [1]).

A la fin du XVII-me siècle, dans maintes communes, la vieille strunga ou vigesima est remplacée par la dîme qui porte longtemps le nom de « decima, ou strunga ovium ». Dans le Maramureş, la dîme des moutons a été introduite à l'aube du XVIII-me siècle. En d'autres régions, par exemple dans les communes appartenant à la place forte de Făgăraş, nous trouvons encore dans la première moitié du XVIII-me siècle la quinquagesima [2]).

Il faut mentionner aussi le fait que la quinquagesima qui, à la fin du XVI-me siècle et au cours des siècles suivants se mua en vigesima et dîme, passa entre les mains de la noblesse devenue,

---

[1]) Takács Sándor: *Régi pásztornépünk élete* (*Rajzok a török világból*, II, Budapest, 1915, passim).

S. Dragomir: in *Bulletin de l'Institut pour l'étude de l'Europe sud-orientale*, 1921, p. 20.

[2]) Takacs: *o. c.*, passim.

St. Metes: *Viaţa agrară economică a Românilor din Ardeal şi Ungaria*, Vol. I, Bucureşti, 1921, pp. 266, 278, 286, 292, etc.

Urbariul Fagaraşului No. 20, p. 34 (Archives de l'Etat, Cluj).

on ne sait comment, propriétaire de toutes les terres. Ainsi en Hongrie et en Transylvanie vers la fin du XVI-me siècle les Roumains commencent à être soumis à la contribution générale, si bien qu'après avoir donné aux nobles leurs moutons, ils avaient eux aussi à prendre leur part des charges du royaume.

On voit donc bien l'importance de la quinquagesima, celle de l'élément roumain qui la payait dans le passé et comment elle évolua en vigesima et en dîme. L'histoire de la quinquagesima est l'histoire des Roumains eux-mêmes. C'est dire l'intérêt de son étude.

AL. DOBOŞI

NOTES

LA TROISIÈME ANNÉE DE LA REVUE DE TRANSYLVANIE

Le présent numéro inaugure la troisième année de notre revue, qui s'est proposé de présenter au public cultivé de l'étranger les questions les plus intéressantes touchant la Transylvanie. Cette vaste province d'un caractère roumain si prononcé, désormais intégrée à son unité nationale naturelle, ne présente d'aspects particuliers que dans une mesure limitée. La longue et illégitime domination hongroise a laissé un héritage qui se liquide à un rythme rapide dans tous les domaines de la vie spirituelle et matérielle. Le procès historique qui a commencé avec l'éveil de la conscience nationale chez les Roumains de Transylvanie et qui est devenu d'actualité à l'époque des réformes libérales s'est clos pour nous avec la juste sentence de Trianon.

Dans les études publiées jusqu'ici, la Revue de Transylvanie a tenté d'exposer les aspects les plus intéressants de ce procès historique; c'est pourquoi le différend roumano-magyar dans le passé a formé le sujet de nombreux articles des numéros précédents. Nous nous sommes efforcés de mettre à la disposition des chercheurs d'Occident une documentation aussi sûre que nourrie. Nous sommes heureux de constater que nous avons en partie réussi. Les appréciations dont nous avons été l'objet, de même que les lettres qui nous sont parvenues, nous portent à croire que l'opinion publique du monde civilisé connaît suffisamment la légitimité et la force des liens qui unissent indissolublement la Transylvanie roumaine à l'Etat roumain. Notre tâche n'en est pourtant qu'à son début: il nous faudra continuer avec persévérance, nous le savons, d'éclairer le public à l'aide de matériaux suffisants, afin de satisfaire tous les hommes de bonne foi et de convaincre jusqu'aux sceptiques qui ne se prononcent que sur documents scientifiquement critiqués et mis en œuvre.

Certaine propagande, provenant de nos voisins de Budapest, s'efforce, il est vrai, de sauver la réputation de l'ancienne domination hongroise en Transylvanie et de présenter comme actuel un état de choses politique complètement révolu aujourd'hui. Dans les pages publiées jusqu'ici nous avons dû naturellement tenir compte de

ces allégations peu conformes à la vérité et rétablir les faits tels qu'ils se sont passés ou tels qu'ils existent réellement: nous ne cesserons pas non plus, dans les numéros à venir, de corriger les erreurs d'une propagande intéressée, en nous appuyant toujours sur une documentation sérieuse. Conscients de la justice de notre cause et fanatiquement dévoués à la vérité, nous n'en garderons pas moins dans notre publication l'attitude courtoise que commande le respect du lecteur. L'*Astra*, « Association transylvaine pour la culture et la littérature du peuple roumain » qui vient d'accomplir soixante-quinze ans de fécond labeur et sous les auspices de laquelle nous publions notre revue, demeure garante, avec son haut prestige, de l'honnêteté aussi bien que de la compétence de nos collaborateurs. Placée au-dessus des partis politiques et réunissant tous les suffrages, cette grande institution exprime avec autorité le sentiment unanime et la volonté invincible du peuple roumain de Transylvanie de défendre son bien le plus cher, fruit de ses luttes séculaires: l'unité nationale.

Nous entrons donc sous ce signe dans la troisième année de notre revue. Nous nous efforcerons d'en régulariser le plus possible la publication et, pour la mettre d'accord avec le calendrier nous donnerons cette année, outre les quatre fascicules normaux, un supplément offrant la bibliographie des questions relatives à la Transylvanie.

Notre rédacteur en chef M. D. D. Roşca, appelé par ses occupations scientifiques, a dû, à notre grand regret, renoncer à ses fonctions. Nous lui offrons ici l'expression de notre vive gratitude pour les services précieux qu'il nous a rendus et nous formulons l'espoir qu'il demeurera l'un des collaborateurs les plus assidus de la revue.

LA HONGRIE ET LE BOLCHEVISME

Précisions touchant un point d'histoire

Au début de cet automne, le grand quotidien suisse Le *Journal de Genève*, rappelant les circonstances grâce auxquelles s'est installé le régime actuel de la Hongrie, faisait l'éloge du peuple magyar et du régent Horthy. L'auteur de l'article auquel nous faisons allusion écrit qu'en 1919, alors que la paix n'était pas complètement rétablie sur le continent et que la situation internationale s'aggravait chaque jour avec l'extension du bolchevisme en Allemagne, en Autriche, en Hongrie et en Italie, il s'est trouvé en Europe un peuple conscient de sa mission, sous l'impulsion d'un chef entreprenant, « chevalier sans peur et sans reproche, du type de Bayard », qui a écrasé les armées rouges et rendu ainsi le plus grand service à toutes les nations, à la paix et à la civilisation elle-même.

L'éloge, rédigé en termes dithyrambiques, va jusqu'à affirmer ce qui suit: « A la suite de l'action héroïque de 1919, les autres foyers communistes d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie ont pu être éteints eux aussi, et l'amiral Horthy a mérité non seulement de sa patrie la dignité de Régent, mais encore la reconnaissance et l'admiration de toutes les nations civilisées qui luttent contre le péril communiste ». Nous n'avons

assurément aucune observation à faire à l'égard d'éloges adressés au chef d'un Etat voisin envers lequel nous tenons à garder le ton de la courtoisie de rigueur. Mais les faits relatés par l'auteur, touchant un événement contemporain qui s'est passé sous nos yeux, ont subi, sous le poids d'éloges excessifs, une regrettable déformation. Aussi pensons-nous utile de reproduire ici la récapitulation historique particulièrement intéressante que donne des événements le général G. Mărdărescu, commandant des troupes roumaines qui ont occupé Budapest; ce résumé, paru dans le journal « *Curentul* » du 10 septembre 1936, rétablit la vérité historique:

« En 1919, quand la paix n'était pas encore rétablie en Europe, le pouvoir se trouvait en Hongrie aux mains du communiste Béla Kun.

« Conformément à l'accord de Budapest avec Moscou, l'armée rouge hongroise s'efforçait sans relâche d'opérer sa jonction avec l'armée rouge russe du côté du nord et de tendre un cordon communiste du nord au sud, afin d'isoler de l'Occident l'Europe orientale et finalement de bolcheviser tout le continent.

« La Conférence de la paix à Paris, consciente du danger d'une telle action, chargea le maréchal Foch d'étudier la question de l'occupation de la Hongrie avec une armée composée d'unités de toutes les armées alliées. Le maréchal conclut qu'il serait besoin d'un effectif de 250.000 hommes.

« Comme le désordre et la persécution hongroise avaient pris, aux dépens de la population pacifique et en particulier des Roumains, des proportions effrayantes (au moment de l'entrée des troupes roumaines à Budapest le sous-sol et les escaliers du Parlement étaient éclaboussés de sang jusque sous les fenêtres), la Conférence de la paix á Paris décida que l'armée roumaine, qui se trouvait dans les Monts Apuseni, à l'ouest de la Transylvanie, avancerait vers l'ouest afin de mettre un terme au plus tôt à l'anarchie de Hongrie.

« Donc, dans la seconde moitié d'avril 1919, l'armée roumaine seule (sans l'aide des alliés prévue par le maréchal Foch) prend l'offensive contre l'armée rouge hongroise; avant la fin du mois les Hongrois étaient rejetés sur la rive droite de la Tisza et les Roumains s'installaient sur la rive gauche.

« Vers la mi-juin 1919, l'armée rouge hongroise de Béla Kun, bien organisée et bien munie, après avoir obtenu quelques succès vers le nord, sur la jeune armée tchécoslovaque, se décide à attaquer l'armée roumaine; dans ce dessein, elle franchit la Tisza, cherchant à pénétrer au cœur de la Transylvanie. Les Roumains, passant à la contre-offensive, bousculent bientôt l'armée hongroise, la font prisonnière, occupent le 4 août Budapest et étendent leur occupation sur la Hongrie jusqu'à l'ouest du lac Balaton; quant au communiste Béla Kun, il prend en hâte le chemin de l'exil en direction de la Russie.

« L'occupation de la Hongrie par l'armée roumaine étouffait le bolchevisme dans le centre de l'Europe, garantissait la paix menacée, sauvait la civilisation du continent et permettait enfin à la Hongrie, sous la protection des baïonnettes roumaines, de se réorganiser et de reprendre peu à peu la vie normale.

« Je demande aux lecteurs, ajoute le général Mărdărescu, de me pardonner si j'ai dû faire ce résumé succinct des opérations de 1919 en Hongrie : je l'ai fait dans l'espérance que la vérité historique parviendra jusqu'à Genève, dans les bureaux du *Journal de Genève*, et que l'érudit chroniqueur du journal suisse pourra de la sorte en prendre connaissance et noter que :

a) La reconnaissance et l'admiration de toutes les nations civilisées qui luttent contre le péril communiste sont dues entièrement à la Roumanie et à sa glorieuse armée ;

b) L'amiral Horthy, ce « chevalier sans peur et sans reproche, du type de Bayard », n'a pas commandé la moindre escouade, en 1919, pour arracher de Hongrie le communisme : toutes les opérations qui ont abouti à la défaite de l'armée rouge ont été menées par la glorieuse armée roumaine, ses 160.000 hommes et ses 5.000 officiers, sous les ordres d'un modeste général roumain, qui se trouvait à leur tête.

« De Sa Sérénité l'actuel Régent Horthy je n'ai qu'un souvenir : c'est qu'au temps de l'occupation de la Hongrie par les troupes roumaines, il m'a demandé une audience ; ayant été reçu, il m'a fait part, entre autres choses, du conseil de ne pas rester trop longtemps en Hongrie, de peur que les troupes roumaines ne devinssent bolchevistes. Bien entendu, j'ai répondu par un sourire, assurant l'amiral qu'il n'avait rien à craindre de ce côté, le soldat roumain ne s'étant même pas laissé contaminer par le communisme des Russes aux côtés de qui il avait vécu de longs mois. Je pense que l'amiral Horthy désirait surtout hâter le départ des Roumains parce qu'il avait l'intention de prendre lui-même en main, au plus tôt, la direction de la Régence.

« Pour en revenir à la question, il demeure bien établi que la vérité historique est telle que je l'ai présentée plus haut. J'exprime à nouveau l'espoir qu'elle parviendra jusqu'à Genève ».

Nous partageons nous aussi l'espoir du général Mărdărescu, qui est pleinement en mesure de témoigner de ce qui s'est passé sous son commandement victorieux. Nous sommes d'ailleurs convaincus que le *Journal de Genève*, à qui nous lient une tradition si chère et le souvenir des sympathies qu'il nous a manifestées dans des heures difficiles, aura à cœur de rétablir la vérité.

De notre part, nous n'avons qu'un mot à ajouter : c'est que nous connaissons la source d'où proviennent ces déformations systématiques de la vérité, qui, toutes, tendent à induire le monde en erreur touchant les réalités historiques, politiques et ethniques du bassin carpatho-danubien. C'est pourquoi nous ne cesserons pas de demander à tous ceux qui s'occupent de nos problèmes, amis ou adversaires, de se documenter auparavant de façon sérieuse et sûre, pour être ensuite mieux à même de respecter les exigences de la vérité, de la probité et de la justice.

S. D.

L'AFFAIRE BASCH

Nous avons déjà eu plus d'une fois l'occasion de montrer que l'habitude de persécuter les autres peuples est si profondément ancrée dans le caractère des politiciens hongrois que ceux-ci s'attaquent maintenant aux quelques minorités qui leur sont restées, entre autres à la minorité allemande de Hongrie. Les Hongrois ont été pendant la guerre les alliés des Allemands: la persécution de la minorité germanique n'en est que plus symptomatique.

Il s'est passé en Hongrie, au cours des derniers mois, quelques événements qui ont été commentés avec indignation par la presse européenne, en particulier par celle d'Allemagne et d'Autriche. Rappelons, par exemple, le cas du docteur Mühl, de Bonyhád: contre cet intellectuel réfractaire à la magyarisation, les écoliers de l'endroit ont été mobilisés par les cercles chauvins pour lui faire toutes les vexations possibles; sa femme et lui ont été insultés en pleine rue, les fenêtres de leur appartement ont été brisées, leur propriétaire a été sommé de les chasser, etc. Le docteur Mühl s'étant plaint à la police, celle-ci le traita avec la dernière des brutalités.

Plus grave encore est le cas de M. Basch, récemment condamné à cinq mois de prison par la Cour de Cassation hongroise, condamnation qui demeure définitive. M. Basch est un Allemand, citoyen hongrois, qui, en 1933, a prononcé un discours électoral dans la commune de Bataapát, où il disait entre autres choses: « Celui qui, bien qu'appartenant à la nation allemande, change son nom allemand sans y être contraint ne saurait passer pour un honnête homme ». Pour ces paroles M. Basch fut déféré aux tribunaux, qui le condamnèrent à trois mois de prison; la Cour d'appel majorant la peine la porta à cinq mois, et la Cour de Cassation la confirma: ainsi, le docteur Basch demeure définitivement condamné à cinq mois de prison et à la perte de ses droits politiques pour deux ans. On lit textuellement dans l'exposé des motifs: « La magyarisation des noms est un problème national. Celui qui proteste contre elle combat les efforts de l'Etat ». En d'autres termes, la plus haute instance judiciaire proclame que le peuple magyar a besoin, pour se maintenir, de la magyarisation forcée, toute opposition étant punie de prison. On lit en outre dans le même exposé, à titre de circonstance aggravante, que depuis le discours du docteur Basch, les Allemands de Bataapát font preuve d'un plus vif sentiment national. On pourrait se demander si la persécution même n'y est pour rien. Mais ce qu'il faut retenir, c'est que l'intérêt de l'état hongrois demande que ses minorités soient dépourvues de conscience nationale, afin, bien entendu, de pouvoir être plus aisément magyarisées. Cela révèle un esprit d'intolérance qui n'a sans doute pas son égal en Europe.

Pour mieux nous expliquer la sévérité surprenante de la sentence, il faut nous rappeler que la règle capitale de gouvernement dans la Hongrie d'hier était déjà la magyarisation des autres nationalités; il faut nous rappeler les souffrances des allogènes, la fameuse « lex Apponyi », le martyre de ceux qui luttèrent contre la fusion au sein de la masse

magyare, le plan, ridicule encore plus qu'odieux, de l'écrivain hongrois Rákosi, qui voulait qu'on portât, par le fer et par le feu, le nombre des Hongrois de six à trente millions. Les hommes politiques de la Hongrie n'ont jamais renoncé à ce dessein de magyarisation à tout prix, ni voulu admettre que les descendants de cent mille envahisseurs, venus d'Asie avec Arpád, ne fussent pas en état d'étouffer numériquement les peuples indigènes, dont les racines ethniques plongeaient bien plus profondément et plus vigoureusement dans le sol.

La condamnation du docteur Basch devait naturellement soulever l'indignation d'abord à Berlin, d'autant qu'un accord culturel germano-magyar avait été récemment conclu dans cette ville par les ministres des cultes allemand et hongrois. Le premier effet de cette réaction s'est manifesté par la circulaire 147 du parti national-socialiste allemand, laquelle condamne la myopie hongroise et l'action sauvage de magyarisation (« Namensmagyarisierung, die sich seit einigen Jahren in Ungarn erschreckender breitgemacht hat »).

A son tour la revue « Nation und Staat », qui paraît à Vienne, commentant l'affaire Basch écrit dans son numéro de juillet-août 1936 que « par cette condamnation on a porté un coup très grave aux Allemands de Hongrie ; et la chose est d'autant plus regrettable qu'elle exprime un état d'esprit très répandu en Hongrie. Les considérants de la sentence laissent entendre que la question de magyarisation est un intérêt d'Etat et que quiconque est contre la magyarisation commet un délit ».

Les journaux « Siebenbürgisch Deutsches Tageblatt », « Czernowitzer Zeitung » et « Kronstädter Zeitung », qui paraissent en Roumanie et sont en quelque sorte les journaux officiels du germanisme dans notre pays, montrent qu'une condamnation comme celle du docteur Basch peut se retourner contre les minorités des Etats successeurs ; en effet, la Roumanie, la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie seraient en droit maintenant de suivre, envers leur minorité magyare, l'exemple donné par Budapest. Dans l'article intitulé « Méthodes asiatiques en Hongrie », la « Czernowitzer Zeitung » écrit que la Hongrie poursuit également par les moins qualifiables moyens la suppression ou le remplacement des noms de famille non-magyars : « Il est en tout cas étrange qu'un pays réclame des droits pour ses nationaux au-delà de ses frontières, quand il persécute de façon asiatique ses minorités sur son propre territoire. La politique de Budapest est sans honneur ». C'est le même sujet que traite la « Kronstädter Zeitung » dans l'article intitulé « Ein Schandurteil ».

L'agence de presse « Observator » nous fait connaître aussi les paroles du Dr. Seyer, de Berlin, qui écrit : « Les voies suivies par la Hongrie dans sa politique sont bizarres, encore qu'aucun pays ne doive être plus qu'elle pénétré de la nécessité d'un régime minoritaire civilisé. Il est hors de doute que la Hongrie poursuit méthodiquement l'extermination de toutes ses minorités, et tous les cas individuels de persécution doivent être regardés comme les aspects d'un système ». Le journal « Stuttgarter Neues Tageblatt » écrit : « Les considérants de la sentence qui a condamné le docteur Basch soutiennent que la magyarisation du nom est un droit de la nation et que celui qui s'y oppose pèche contre la nation magyare ».

Ce jugement donnerait aux Roumains, aux Tchécoslovaques et aux Yougoslaves le droit de procéder de même façon envers les minorités hongroises demeurées sur leur territoire, de les dénationaliser par la force et de leur imposer par des lois draconiennes ou par de simples mesures administratives un régime d'inquisition semblable à celui des minorités dans la Hongrie d'aujourd'hui ».

* * *

Ces commentaires sont assez éloquents par eux-mêmes pour qu'il y ait peu à ajouter. En effet, étant donnés les procédés magyars, les États successeurs pourraient fort bien appliquer aux minorités hongroises de leur territoire un traitement analogue ; ils refusent néanmoins de suivre l'exemple de Budapest, et même ils procèdent juste à l'opposé.

En Roumanie, par exemple, les Souabes de Sătmar ont été arrachés à la magyarisation imminente et ont recouvré la conscience nationale qu'ils avaient fini par perdre sous le régime hongrois. De même toutes les autres minorités sont protégées et prospèrent sous le régime roumain. Les minoritaires hongrois eux-mêmes ont une situation culturelle et économique supérieure à celle d'avant la guerre. Quant aux Allemands, qui commentent avec tant d'amertume l'affaire Basch, ils ont l'occasion d'établir une utile comparaison entre le traitement « civilisé » auquel sont soumis leurs frères de Hongrie et celui dont ils jouissent dans les États successeurs de l'ancienne monarchie austro-hongroise.

Corneliu I. Codarcea

L'ÂGE D'OR DES MINORITÉS

L'historien hongrois Jules Szekfü vient de le découvrir à l'époque lointaine de la Hongrie médiévale, époque dont les documents historiques nous ont à peine parlé jusqu'ici. L'auteur a tenu à accorder une importance particulière à cette découverte et a cru nécessaire de la faire connaître au monde intellectuel d'Occident, par un article en allemand publié dans le premier numéro de la revue *Südostdeutsche Forschungen* de Munich, puis en français, dans le numéro de juin 1936 de la *Nouvelle Revue de Hongrie.*

M. Szekfü s'efforce de démontrer, au cours de cet article, que les minorités n'ont jamais eu, en aucun pays, un meilleur sort que dans la Hongrie médiévale ; et cela parce que les Hongrois, qui sont venus d'Asie, auraient apporté avec eux l'habitude pratique, prise au contact des peuples turcs, de respecter « la vie interne » et le caractère ethnique des populations soumises, lesquelles auraient ainsi pu conserver au cours des siècles leurs mœurs et leurs traditions particulières. Par conséquent, les Hongrois n'ont jamais été portés à pratiquer une politique d'oppression à l'égard de ces populations. « La zone d'oppression et de misère pour les minorités nationales », qui, selon M. Szekfü, s'étend

aujourd'hui de la Baltique à la péninsule balkanique, aurait été beaucoup plus réduite au moyen-âge, car, aux Carpathes, elle se trouvait interrompue par la souveraineté hongroise, protectrice si dévouée des divers groupes ethniques que ceux-ci pouvaient vivre dans la paix la plus parfaite. Cependant que les Allemands, les Tchéques, les Polonais se montraient intolérants les uns pour les autres, les allogènes de la Hongrie médiévale vivaient comme en un paradis, sous l'égide de la fameuse « pax hungarica ». L'auteur ne manque pas de citer l'*Exhortatio* bien connue d'Etienne premier, roi de Hongrie, à son fils, aux termes de laquelle « unius linguae et unius moris regnum imbecille et fragile est », ce qui lui permet de conclure avec satisfaction, à la fin de son étude, que « le moyen-âge hongrois peut à bon droit être nommé *l'âge d'or des minorités* ».

A cet exposé, dont à vrai dire la plupart des affirmations se fondent sur des matériaux controuvés, l'historien roumain I. Lupaş a donné une réponse concise dans la revue « Piatra de Hotar » du 15 août 1936. Partant de l'exhortation du roi Etienne, dont l'original est inconnu et dont la plus ancienne copie ne date que du XV-ème siècle, il montre que la critique historique hongroise elle-même a contesté l'authenticité de ces prétendues instructions, « ce qui n'empêche pas l'historien budapestois de construire sur leur base fragile le pompeux édifice d'une félicité minoritaire qui aurait duré des siècles ».

M. Lupaş poursuit sa réponse en ces termes: « Si, sous le nom de minorités, il entendait les éléments dominants du royaume hongrois, M. Szekfü aurait raison, étant donné que les Magyars, non seulement au moyen-âge mais sans cesse jusqu'en 1918, ne formaient qu'une minorité de la population totale de la Hongrie. Il est explicable que les éléments dirigeants de cette minorité, gouvernant et exploitant sans pitié les peuples autochtones vivant à leur côté, ainsi que ceux qui vinrent ensuite coloniser le pays, aient eu d'innombrables occasions, au cours de tant de siècles, de se faire une existence à leur gré. L'accusation que porte contre eux un écrivain magyar, de vivre dans l'oisiveté — *otiose viventes* — et de considérer le pays comme une proie — *regnum praedae loco habent* — n'était sans doute pas sans fondement. Pour ces minorités-là, aussi bien le moyen-âge magyar que l'époque moderne jusqu'en 1918 ont été véritablement un âge d'or prolongé. Mais pour les autres minorités — Roumains, Slovaques, Petchénègues, Coumanes, Sicules, Saxons, Ruthènes — le terme ne convient plus et il faut reconnaître que M. Szekfü, cédant au charme du passé, s'est transformé trop aisément et sans restriction en un laudator temporis acti. A la lumière des données historiques contrôlables, on ne saurait sérieusement affirmer que les éléments ethniques autochtones (Roumains, Slovaques) aient vécu en parfaite harmonie avec les représentants de l'Etat hongrois, qui ont réussi à pénétrer sur les territoires successivement arrachés aux premiers occupants du sol. Au contraire, toute l'histoire des Roumains et des Slovaques de l'ancienne Hongrie est comme traversée d'un fil rouge: l'effort incessant pour défendre la terre des ancêtres contre l'occupation des nouveaux conquérants. Les documents de l'époque révèlent

de siècle en siècle une lutte acharnée entre la population indigène et les usurpateurs ».

M. Lupaş étaye cette mise au point de toute une série de faits rapportés dans des témoignages contemporains, à quoi nous ajouterons à notre tour les observations suivantes:

En effet, pour l'élément roumain de Transylvanie la conquête hongroise a signifié dépossession, diminution des moyens d'existence, spoliation totale de ses droits. Celui qui connaît l'histoire du moyen-âge n'ignore pas de quelle manière les peuples barbares procédaient à leurs conquêtes sur le territoire d'une civilisation affaiblie. Les Hongrois, d'origine asiatique, arrivés avec les dernières vagues de la migration touranienne, ont apporté avec eux la méthode bien connue de pillage et d'exploitation des peuples subjugués. Si Attila a pu être surnommé le fléau de Dieu, les Hongrois du X-ème siècle n'ont pas été une moindre calamité pour les peuples qui ont eu l'infortune de les connaître d'un peu près. Quant à la « tradition de tolérance » envers les peuples soumis, elle n'a jamais existé que dans l'imagination de M. Szekfü. Dans une étude documentée et ingénieuse, notre grand historien, M. Nicolas Iorga, a bien montré que le régime institué par tous ces peuples asiatiques est précisément caractérisé par une exploitation parasitaire des populations qu'ils sont parvenus à dominer; et, comme le prouvent de nombreux témoignages occidentaux, les Magyars n'ont aucunement fait exception.

Bien entendu, pour que son argumentation aboutisse à une époque d'or, ou mieux, à une situation paradisiaque des minorités, M. Szekfü oublie tout le premier siècle qui a suivi l'établissement des Hongrois en Pannonie. Lors de la conquête, il ne trouve dans le pays aucune population, en dehors des Slaves qui se sont assimilés par la suite et de quelques peuplades turques dont l'existence est seulement conjecturée par des linguistes hongrois d'après la guerre, qui s'appuient sur quelques mots de la langue magyare. S'il en est ainsi, la théorie de « la tradition tolérante » ne peut être appliquée par M. Szekfü qu'à l'égard des colons arrivés quelques siècles plus tard. Mais, entre les peuples soumis par la conquête et les colons reçus à bras ouverts, il y a une grande différence: ces derniers en effet, non seulement servaient les intérêts fiscaux de leur pays adoptif, mais ils en devinrent naturellement les alliés politiques, tandis que les premiers persistaient longtemps encore dans une attitude d'opposition et d'hostilité. Les Hongrois, au cours des premiers siècles de leur domination en Pannonie, sont parvenus à assimiler la population autochtone qu'ils avaient trouvée là, ainsi qu'entre le Danube et la Tisza; chez eux aussi, s'est déroulé le processus naturel du peuple le plus nombreux qui recouvre le plus faible; mais il faut s'en tenir à cette force d'expansion ethnique des Hongrois. Au bout de trois siècles ils réussissent, il est vrai, à annexer de nouveaux territoires à la Pannonie hongroise et à pénétrer jusqu'aux Carpathes du nord et de l'est; mais cette pénétration sera condamnée à demeurer une expansion politique sur un territoire appartenant à des peuples allogènes et autochtones: Slovaques, Russes et Roumains. Une seule

exception se produira au cours de l'histoire millénaire de la Hongrie: la constitution, dans la partie orientale de la Transylvanie, d'un groupe de Sicules, tribu hongroise qui est parvenue à assimiler, sur un territoire d'ailleurs restreint, la population slavo-roumaine qui s'y trouvait déjà.

Ainsi donc cette configuration ethnique de la Hongrie médiévale n'a pas été le résultat de la politique de large tolérance des conquérants hongrois, mais simplement un état de fait que les Hongrois n'ont pas été en mesure de changer.

Mais ce n'est pas seulement l'histoire de l'expansion ethnique et politique de la Hongrie médiévale qui est présentée par M. Szekfü dans une lumière totalement fausse, c'est aussi et surtout l'histoire de la population autochtone et celle des colons établis sur son territoire à diverses époques. Slovaques, Ruthènes et Roumains — l'auteur nous désigne uniquement sous le nom de Valaques, terme qui a conservé en hongrois la nuance péjorative du lexique de nos anciens oppresseurs — ne sont à ses yeux que des immigrés tardifs, arrivés sous la conduite d'« entrepreneurs » (*sic*), quoiqu'il n'existe aucun document historique qui appuie quant aux Roumains une telle assertion, comme il n'en existe aucun, ni pour la population slovaque du nord, ni pour la population ruthène du nord-est de la Hongrie. « Les knèzes » roumains étaient les représentants d'une très ancienne institution indigène que les Hongrois, qui l'ont trouvée à leur arrivée, ont mise à leur service. Si ces knèzes avaient été dès l'origine des « entrepreneurs », des rois ou des nobles hongrois, il devrait demeurer au moins une trace prouvant qu'ils ont franchi les Carpathes ou le Danube pour amener de l'étranger, c'est-à-dire des Balkans, comme l'affirme l'historiographie magyare, les colons roumains. Or il n'existe rien de pareil, pas même la trace de privilèges accordés à ces prétendus colons balkaniques. Aussi M. Szekfü se réfugie-t-il à l'abri d'un vieux cliché, dont se sont fréquemment servis les polémistes hongrois depuis le XVIII-ème siècle, à savoir: que les Roumains erraient avec leurs troupeaux à travers les montagnes de Transylvanie; il ajoute seulement que la bienveillance hongroise les a fixés dans les villages primitifs où ils sont été munis de privilèges. Que peut-on répondre à ces thèses périmées? Elles sont regrettables sous la plume d'un historien du XX-ème siècle, non pas tant pour la mauvaise foi qui les engendre que parce qu'elles révèlent de façon surprenante l'ignorance de l'auteur, qui ne sait rien par exemple du procès de formation du peuple roumain; nos recherches relatives aux phases que nous avons traversées au cours de notre longue servitude hongroise lui sont pareillement demeurées inaccessibles. Il est probable qu'il n'a pas lu non plus la judicieuse étude de M. Laurian Someşan sur la vie pastorale roumaine (voir Revue de Transylvanie, t. I, No. 4). Au surplus, comment peut-il s'imaginer qu'une telle population, demeurée selon lui à un degré aussi bas de civilisation, ait pu obtenir, comme il dit, des privilèges de large autonomie?

En réalité, l'on ne rencontre, çà et là, que certaines apparences de droits chez les Roumains de Transylvanie, et assez tard, dans la

seconde moitié du XIV-ème et surtout au XV-ème siècle; leur origine s'explique d'ailleurs tout autrement que ne l'explique l'historien hongrois. Dès le début, le territoire conquis par les Hongrois fut déclaré territoire royal; mais la souveraineté du roi magyar, des siècles durant, ne fut que nominale en Transylvanie: faute de forces suffisantes, la population autochtone demeura libre de poursuivre, comme par le passé, son existence patriarcale, sous l'autorité des anciens chefs. Dans les premiers documents hongrois de cette province les Roumains apparaissent ainsi comme propriétaires de terrains et de forêts, qui leur sont repris ou réduits sur l'ordre du roi. Bien qu'ils fournissent un contingent précis de soldats aux comtes locaux et même au roi hongrois, ils ne jouissent pas des privilèges correspondants; ils continuent à n'être que des paysans et des pâtres payant au roi un impôt en nature, très apprécié. Peu à peu toutefois, par leur nombre et les services rendus, ils s'imposent à l'attention royale et s'adaptent aux nouvelles circonstances. Lorsque la noblesse féodale s'installe aussi en Transylvanie, sur les terrains accordés par le roi, elle a besoin de main d'œuvre et cherche de plus en plus à les attirer à elle. Cette installation équivaut à une spoliation de droits: de même qu'on avait pris aux Valaques des terrains pour les donner aux colons saxons, c'est ainsi désormais qu'on attribue de droit la propriété du sol à la noblesse hongroise, laquelle dès lors va exploiter la masse roumaine jusqu'en 1848, ou plus exactement jusqu'à l'année de la délivrance, 1918. Dans une lettre adressée le 16 août 1846 à Louis Kossuth, le grand patriote hongrois de Transylvanie Nicolas Wesselényi fait le tableau suivant de la situation: « La noblesse transylvaine a commis, sur toute l'échelle de la valeur et de l'intelligence, assez de fautes et de péchés; il n'en reste pas moins que l'élément magyar n'existe à peu près que dans ses rangs. Si les milliers de nobles perdaient leurs biens et que leur nationalité fût réduite, la plupart des millions de sujets qui prendraient leur place ne seraient plus Hongrois. S'il est anormal et mathématiquement impossible qu'un chiffre réduit vaille et pèse plus qu'un grand, il est tout aussi impossible que les Hongrois, qui sont en nombre beaucoup plus faible, prédominent par leur nationalité et leur langue sur la majorité écrasante des autres races; cela ne s'est pu et ne se peut que grâce au fait que, la grande majorité étant chez nous égale à zéro, seule la noblesse représente une valeur; or la plus grande partie de la noblesse est formée de Hongrois; aussi n'est-il pas absurde que leur langue et leur nationalité dominent les autres. Mais cela changera si jamais les millions de non-magyars constituent non seulement la majorité numérique mais aussi celle qui possède des droits ».

Ces aveux d'un grand homme politique hongrois peuvent aussi trouver une légitime application au moyen-âge hongrois, lequel, grâce à la législation de Verböczy, s'est maintenu jusqu'en 1848 et, grâce à la fameuse « union des trois nations » (Hongrois, Sicules, Saxons) avait créé la base légale pour exclure la quatrième (Roumain) de toute espèce de droits. Les patriotes fanatiques de Hongrie considéraient eux-mêmes cette situation comme absurde, sans oser toutefois rien faire pour la supprimer. C'est pourquoi on a l'impression que M. Szekfü fait de l'ironie

lorsqu'il nous assure que les Roumains avaient obtenu des Hongrois une autonomie très étendue. Ce que nous apprennent certains documents du XV-ème siècle ne représente pas en fait, loin de là, la création d'une autonomie locale, mais seulement la reconnaissance sporadique et dans des cadres limités, de certaines organisations très anciennes, et cela uniquement pour gagner la population roumaine, des bras de laquelle la monarchie hongroise avait besoin pour ses guerres. Par conséquent, il ne s'agit pas de « large autonomie » sous le rapport administratif et moins encore religieux, mais de la reconnaissance de certaines formes élémentaires de l'organisation ancienne, reconnaissance qui n'a pas duré non plus au-delà du même siècle. Les knèzes roumains, sous la pression hongroise, se sont magyarisés et les masses paysannes ont été vouées à une longue période de servitude. C'est à bon droit que M. Lupaş écrit que les âmes des déshérités n'ont jamais perdu l'espoir de recouvrer les anciennes propriétés et que toutes les fois que l'occasion se présentait, ils se soulevaient contre les nouveaux venus. Les documents du temps montrent en effet, de siècle en siècle, une lutte ardente entre les usurpateurs et leurs victimes.

L'historien roumain illustre enfin son exposé de deux citations caractéristiques, sur lesquelles nous croyons convenable de clore le chapitre relatif au fameux âge d'or des minorités.

Les Sicules eux-mêmes, dans un mémoire adressé au roi en 1493, se plaignent de souffrir de tant d'indicibles tourments qu'ils ne sauraient les énumérer, et cela par suite de l'épouvantable oppression du voïvode transylvain. Les Saxons de leur côté, par la voix de tout le collège de leurs prêtres en Transylvanie, se plaignent en 1520 au Saint-Siège et déclarent avoir perdu toute espérance de jamais trouver une justice en Hongrie: « quod non speramus posse consequi justitiae complementum in Ungaria ». Or, Sicules et Saxons étaient des minorités réellement et substantiellement privilégiées ; à distance de plus de quatre siècles ils n'en démentent pas moins catégoriquement les assertions de l'historien Szekfü.

Il nous reste un dernier mot à dire du motif qui a poussé l'auteur, lequel se considère comme l'un des chefs de l'école historique nouvelle, à s'aventurer en plein moyen-âge pour y découvrir l'âge d'or des minorités, alors que, s'il y avait mieux pris garde, le problème national lui-même sous sa forme actuelle si aiguë n'existerait pas. Evidemment, M. Szekfü veut répondre au reproche souvent fait aux Hongrois d'avoir maltraité leurs minorités nationales. L'historiographie hongroise, cherchant à se justifier et ne trouvant pas de preuves suffisantes dans des temps proches de nous, remonte mille ans en arrière pour les découvrir, par une subtile interprétation, dans la propre tradition de tolérance des peuples asiatiques. Le calcul de l'historien hongrois, comme d'autres écrivains budapestois pareillement intentionnés, ne pèche pas seulement sous un rapport: au risque de dégrader la vérité elle-même, il oublie que le facteur capital qui a causé le démembrement de l'ancienne Hongrie a été, plus encore que l'oppression séculaire des nationalités non-magyares, la volonté inébranlable des Roumains de s'unir à leurs frères

pour constituer une nation unitaire, sur un territoire unitaire. Ce facteur n'aurait pas été moins décisif si, par exemple, par un miracle de la Providence, le comte Tisza avait accordé aux Roumains de Hongrie, au début même de 1914, une large autonomie nationale: celle-ci aurait formé purement et simplement une étape plus rapprochée de la réalisation de l'idéal national, de même que les mouvements et les luttes de notre peuple sous la domination magyare, dans le passé lointain comme à l'aube des temps nouveaux, ne tendaient à rien d'autre qu'à maintenir notre nationalité, à l'affranchir de ses liens et à la restaurer définitivement dans tous ses droits.

S. D.

LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

Le contentieux d'annulation dans le système roumain

Celui des pouvoirs de l'État qui, par sa nature et par son contact continu avec les citoyens, prête partout aux plus nombreuses critiques est le pouvoir exécutif. En effet, tandis que le législatif est couvert par la garantie du mandat que lui a conféré le peuple, tandis que la magistrature ne fait qu'appliquer, dans les litiges qui lui sont soumis, les lois votées par le pouvoir législatif, l'administration a, dans un régime décentralisé comme celui de la Roumanie, un large champ d'activité, avec la mission de concilier de façon continuelle l'intérêt général et celui des individus qui composent la communauté des administrés. Mais lorsque la conciliation des deux intérêts n'est pas parfaite, des conflits se produisent et le déséquilibre ainsi provoqué — d'ordinaire en faveur de la collectivité — demande à être corrigé sans délai. Ce rôle important revient, là où elle existe, à la justice administrative.

Pour juger des avantages d'un régime administratif, il est nécessaire de voir si et de quelle façon l'abus administratif est sanctionnable. En effet, les législations les plus avancées elles-mêmes ne sont appliquées que par des hommes, et, si l'esprit dans lequel ceux-ci entendent interpréter les textes est réactionnaire ou vexatoire, les abus seront nombreux. En ce cas, seule une justice administrative prompte, peu chère et aisément accessible à tous peut constituer une défense efficace contre l'illégalité commise par les organes administratifs. C'est pourquoi nous avons pensé qu'il ne serait pas dépourvu d'intérêt de montrer la façon dont les lois roumaines ont organisé cette justice et la manière dont elle fonctionne, offrant à tous les citoyens lésés, aussi bien minoritaires que roumains, sa protection efficace.

La loi de 1929 pour l'organisation de l'administration locale a accordé aux administrations locales (départements et communes) une assez large autonomie. Leur organe délibératif est un conseil élu par les habitants au suffrage universel, direct, égal, secret, avec représentation de la minorité. Ce conseil décide de toutes les questions d'intérêt local. L'organe exécutif est le maire et la délégation du conseil. En principe, les actes

juridiques des organes des administrations locales sont exécutoires par eux-mêmes, l'approbation de l'autorité tutélaire (ministère de l'intérieur, préfet ou premier-préteur suivant la catégorie de l'unité administrative) n'étant nécessaire que pour les budgets, les aliénations, les emprunts, les concessions et les réglements.

Comme correctif à cette décentralisation, on a prévu la création d'une justice administrative et l'on a institué en janvier 1930 les comités dits « de révision », aujourd'hui nommés « cours administratives », qui fonctionnent dès maintenant en vertu de la loi du 20 avril 1923.

Cette justice, appelée non pas à punir l'organe abusif, ce qui est du ressort de la justice ordinaire, mais à écarter l'acte administratif illégal, a été qualifiée par le savant professeur français A. Mestre, au cours d'une conférence faite le 11 novembre 1933 à l'Institut des sciences administratives de Bucarest, comme l'une des plus heureuses innovations en matière de droit public.

Les cours locales administratives (première instance pour le fond) ont leur siège dans les centres principaux du pays, où convergent naturellement les voies de communication des différentes régions, soit à Bucarest, Iassy, Cluj, Chişinău, Cernăuţi, Timişoara et Craiova. La Cour supérieure administrative siège dans la capitale.

La Cour supérieure administrative est composée d'un président et de dix membres, dont trois sont des magistrats ayant le grade de conseillers à la Cour de cassation et de justice, délégués par le ministre de la Justice et sur leur consentement, conformément à l'avis du conseil supérieur de la magistrature. Afin de garantir leur pleine indépendance, leur délégation ne peut être révoquée, fût-ce par avancement, que sur leur propre consentement. Les autres membres sont assimilés à ces conseillers pour le grade, les droits et les obligations. Ils se recrutent parmi les membres des cours locales administratives, les fonctionnaires supérieurs des différentes branches de l'administration publique ayant le titre de licenciés en droit, de même que parmi les avocats définitifs ayant un stage effectif d'au moins quinze ans dans le barreau ou la magistrature.

Les cours locales administratives sont composées d'un président et de six membres, dont trois sont des magistrats, conseillers à la cour d'appel et délégués dans les mêmes conditions que les magistrats membres de la cour supérieure. Les autres membres se recrutent parmi les conseillers-référendaires de la cour supérieure administrative, les fonctionnaires supérieurs des différentes branches de l'administration publique, de même que parmi les avocats définitifs ayant un stage effectif d'au moins dix ans dans le barreau ou la magistrature.

Ainsi constituées, les cours administratives, dans la composition desquelles entrent donc autant de magistrats de carrière que de fonctionnaires publics et d'avocats, sont en mesure de veiller, avec toute la souplesse nécessaire, à la bonne marche de l'administration. L'élément fonctionnaire leur apporte sa connaissance du mécanisme administratif, tandis que les magistrats, grâce à leur rigoureux esprit juridique, garantissent l'application exacte des textes de loi.

Le tribunal complet se compose d'au moins trois membres pour la Cour supérieure et d'au moins deux membres pour les cours locales. Mais, d'habitude, tous les membres d'une section — chaque cour a deux sections — prennent part aux séances; le maximum d'objectivité se trouve ainsi assuré, d'autant que les règles de récusation du droit commun sont aussi applicables devant les cours administratives.

Mais qui peut s'adresser aux cours administratives en qualité de demandeur? La réponse nous est donnée par les articles 44 et 45 de la loi d'organisation de ces instances de juridiction administrative; ceux-ci disent que les actes juridiques des administrations locales peuvent être attaqués aux fins d'annulation ou de réforme par les organes de contrôle administratif (ministère de l'Intérieur, préfet ou préteur) ainsi que par les particuliers lésés, et d'autre part que les actes de contrôle administratif (tutelle) peuvent être attaqués par les administrations locales ou les particuliers lésés. Dans les deux cas, on ne demande au particulier lésé que la justification d'un intérêt, qui, s'il s'agit d'un acte nul de droit, doit être: direct, né et actuel; si l'acte attaqué est seulement annulable, il doit être en outre personnel.

Pour comprendre ce qui précède, il faut savoir que sont nuls de droit tous actes contraires aux lois et règlements en vigueur, ainsi que les actes contraires à l'ordre public et à la sûreté de l'État. La nullité de droit peut être invoquée dans un délai de dix ans. Sont annulables en tout ou en partie les actes faits en violation ou en omission des formes prévues par les lois et réglements. L'annulabilité ne peut être invoquée que dans un délai de quinze jours, à compter de la communication de l'acte respectif au particulier lésé.

La procédure d'annulation n'exclut aucunement le droit des autorités et des tiers lésés á réclamer les dommages-intérêts qui leur reviennent auprès des instances juridiques ordinaires, conformément au droit commun.

Les décisions prononcées par les cours locales administratives sont sujettes à recours en Cassation. On voit par là quel souci a eu le législateur d'assurer aux juges un maximum d'impartialité et de permettre que leurs erreurs éventuelles pussent être corrigées aux instances supérieures.

Examinons maintenant le mécanisme d'un jugement devant les cours administratives.

Les cours sont saisies de la demande des parties intéressées, des organes de contrôle ou des administrations locales. L'acte qui les saisit doit être motivé par toutes les raisons de fait et de droit que la partie intéressée estime utiles pour réformer la délibération ou la décision attaquée. Le président de la section à laquelle a été confiée l'affaire est obligé, une fois le terme de jugement fixé, d'évoquer le dossier, comprenant tous les actes et travaux en relation directe avec l'acte attaqué, ainsi que de disposer la notification aux parties figurant au procès. Cette notification est faite par la chancellerie de la cour sous pli recommandé: le récépissé délivré par l'office postal constitue la preuve de la notification, laquelle n'est valable que si elle a été communiquée

aux parties au moins trois jours pleins avant la date de comparution. Par cette notification, il est porté à la connaissance des parties que, dans la cause qui les intéresse, il s'est produit une plainte à la cour; elles sont informées en même temps du jour désigné pour la résolution de l'affaire.

Au terme fixé pour le jugement, une fois constaté que la procédure a été observée et que l'action ou l'appel a été introduit dans le délai légal, le référendaire donne lecture de son rapport, qui comprend en résumé l'objet de la réclamation, les preuves qui l'accompagnent et les solutions données par les autorités devant lesquelles elle est passée; il constate en outre si les formes de citation ont été respectées.

Les parties ne sont pas obligées de se présenter devant l'instance: elles peuvent se faire représenter par des avocats. En tout cas, la cour est tenue d'examiner la question qui lui est soumise et de se prononcer, même à défaut de toutes les parties. Si, au cours des débats, le besoin se fait sentir de constater tel ou tel état de choses sur les lieux, la cour pourra procéder à une descente.

Les cours administratives sont tenues de décider, au sujet des causes à elles soumises, dans un délai de quinze jours à dater du jour où elles sont saisies, sauf si, pour pouvoir décider en pleine connaissance de cause, elles estiment qu'il est besoin d'informations ou d'enquêtes, auquel cas le jugement peut être ajourné, mais pour quarante-cinq jours au maximum.

Les décisions des cours se prononcent au nom de la loi et sont communiquées aux administrations locales respectives aux fins d'exécution et sous la sanction du renvoi de ceux qui sont chargés de cette exécution. Ces décisions sont rendues dans un délai maximum de cinq jours à compter de la clôture des débats et sont rédigées dans un délai de dix jours après avoir été rendues.

La justice administrative, on peut le souligner en conclusion, est à la portée de tout citoyen lésé dans un de ses intérêts par un acte administratif; elle n'est pas coûteuse, toute action ou appel ne demandant qu'un timbre de vingt-sept lei; elle est prompte, tous les termes, comme on l'a vu, étant très courts; aucun débat n'est possible avant que les parties n'aient été citées en temps utile devant la cour; enfin l'objectivité la plus complète, en même temps que la compétence, est garantie par le mode même de composition des cours administratives.

Depuis bientôt six ans de fonctionnement en Roumanie, les cours administratives ont pleinement prouvé leur utilité; et le nombre toujours croissant des procès démontre la confiance dont jouissent ces instances chez tous les citoyens du pays, quelle que soit leur nationalité.

Aurel Păcurariu

Conseiller-référendaire à la Cour supérieure administrative.

COMPTES-RENDUS

I. MATEIU: *Semnificația Unirii.* Cluj, Tip. Eparh. Ort. Rom., 1936, 20 p.

Dans cette conférence imprimée, le Prof. I. Mateiu met en évidence et nous présente les idéaux de notre unité nationale, sur lesquels se sont guidés, jusqu'à la constitution de la Grande Roumanie en 1918, les grands maîtres de la politique roumaine. Pour ceux-ci, cet idéal a été, dès la première moitié du siècle dernier, le problème le plus important.

L'auteur considère l'union de 1859 à la fois comme un acte d'une impressionnante énergie et comme un témoignage émouvant de la conscience nationale roumaine. Il déclare avec force qu'on ne doit pas y voir un événement heureux et inattendu, ni un don généreux des Puissances Occidentales. L'Union des Principautés a été le résultat d'une longue préparation et de luttes ardentes. Témoins tous les mouvements d'émancipation des Roumains au cours du XIX-ème siècle. L'auteur décrit l'atmosphère dans laquelle est né, a grandi, s'est réalisé cet acte d'une importance nationale considérable et, pour illustrer et mieux ressusciter les circonstances si graves de l'élection d'Alexandre Cuza, il cite ce passage des Lettres d'un émigré, de Kossuth, ennemi pourtant des Roumains: « Un tel esprit est nécessaire pour qu'un peuple crée une patrie ou, s'il l'a perdue, pour qu'il la fasse renaître ».

M. Mateiu se demande alors si vraiment l'idée d'unité exista dans la pensée des chefs politiques roumains et si la conception pan-roumaine leur parut une hypothèse politique réalisable. La réponse ne peut être qu'affirmative; elle justifie, selon l'auteur lui-même, dans l'ordre spirituel, la légitimité de l'Union définitive de 1918 et rejette pour toujours cette assertion, que la Grande Roumanie serait une création artificielle des traités.

Et voici comment M. Mateiu justifie sa pensée.

D'abord, les Roumains, bien que soumis à des maîtres différents, étaient liés par la continuité territoriale et, sous la protection de l'Eglise, par l'identité de langue et de foi. Pour eux la chaîne des Carpathes était inexistante. Il est vrai que, jusqu'au XIX-ème siècle, l'idéal national s'est réfugié dans le domaine religieux et culturel et que ce n'est qu'en-

suite, sous la poussée des tendances révolutionnaires, qu'il est rentré dans l'orbite des préoccupations politiques.

Mais il cite Ion Câmpineanu, qui conçut l'Union des Roumains de toutes les provinces sous un seul sceptre, qui projeta même une révolte de tous les Roumains ; dans ce dessein, il prit contact avec les Transylvains et fonda le parti national. L'agent polonais Woronetz de Bucarest ne disait-il, pas, en 1838, que les professeurs et les commerçants transylvains établis dans les Principautés étaient les plus ardents propagateurs de l'idée d'unité nationale? Et n'est-ce point le voeu unanime des Roumains qu'on retrouve dans les citations de Balcesco, de N. Golesco, de I. Bratiano, de D. Golesco, de I. Ghica, ainsi que dans la pétition des Transylvains, datée du 5 Février 1849, où ils demandaient l'union de tous les Roumains de l'Etat autrichien en une seule nation indépendante, ayant son chef, son sénat, son administration propre.

Cet idéal des Roumains n'a pu être étouffé, même après l'échec de la révolution de 1848. Bien mieux, il grandit en intensité. L'auteur cite ici le cri d'alarme de Nicolas Vesselenyi devant les projets d'unir la Moldavie à la Valachie et même à la Bucovine, la Bessarabie, la Transylvanie et les territoires roumains de la Hongrie. Témoin aussi les paroles du martyr saxon, Ştefan Ludwig Roth, pendu par les Hongrois à Sibiu en 1848, par lesquelles il montrait que l'idée d'un empire dacoroumain était une idée qui, en quelques années, pouvait devenir une réalité et que la Transylvanie, unie aux Principautés, aurait une admirable configuration, massive et puissante.

Après son élection, nous voyons Alexandru Cuza, devenu Prince des deux Principautés, passer aux faits. Il signe deux conventions avec Ludovic Kossuth, par lesquelles, en échange de services importants, les Hongrois, qui projetaient alors une révolution contre l'Autriche, s'engageaient à soutenir les Roumains pour occuper la Bucovine et à assurer la liberté nationale aux Roumains de Transylvanie. Mais les Roumains ne voulant ni céder ni même renoncer à une parcelle de leur idéal, ces traités demeurèrent sans effet.

Ainsi, les Roumains faisaient valoir des prétentions sur la Transylvanie, dès 1859. Dans l'entrevue qu'il eut avec Cavour à Turin, nous voyons Ion Bratiano défendre avec beaucoup d'énergie les intérêts roumains. Mais Cavour inclinait davantage vers Kossuth; il reçut alors de Bratiano une réponse pleine de dignité que M. Mateiu emprunte aux Mémoires mêmes de Kossuth: (Avec les Hongrois) nous n'arriverons jamais à une entente en ce qui concerne la Transylvanie, que, sous aucun motif, nous ne pouvons céder à la Hongrie. Les Roumains d'au-delà des Carpathes veulent s'unir à nous; nous leur avons promis notre aide; les abandonner à la Hongrie serait de notre part une trahison. Le droit historique auquel se réfèrent les Hongrois est ridicule ».

Tout ceci, bien que trop résumé, prouve à quel point l'idéal d'unité nationale était ancré dans la pensée de nos chefs politiques. Et M. Mateiu cite, comme un témoignage de l'état d'esprit contemporain, le fameux Memorandum que Al. Papiu-Ilarian présenta en 1860 à Cuza.

Partant de cet idéal qui palpite dans les âmes de tous les Roumains, nous voyons se réaliser, emportées comme dans un vertige, la Constitution, la Dynastie, l'Indépendance, la Monarchie et finalement, à la suite de la conflagration de 1914, «l'Empire Daco-Roumain».

Gheorghe Vinulescu

C. DAICOVICIU, *Existait-t-il des monuments chrétiens dans la Dacie Trajane aux II-ème et III-ème siècles?* (Anuarul Institutului de Studii Clasice, vol. II, 1933—1935, Cluj MCMXXXVI, p. 192—209).

Le problème de l'ancienneté du christianisme dans la Dacie a trouvé dans l'étude fouillée de l'archéologue de Cluj une solution nouvelle et solide; il passe du domaine de l'hypothèse et des probabilités à celui de la certitude historique. Certains ne s'estimeront point satisfaits par les résultats des recherches de M. Daicoviciu; pourtant ce sont les seuls qui jusqu'à présent s'affirment positifs et irréfutables parce que mis en lumière par une étude objective et scientifique.

En se basant sur les témoignages de Tertullien et d'Origène comme sur les nombreux vestiges épigraphiques soigneusement collationnés par le regretté archéologue V. Pârvan, bien des érudits étrangers et roumains ont cru pouvoir prouver l'existence et l'expansion du christianisme dans la Dacie avant son abandon par Aurélien. Par l'analyse des sources littéraires et épigraphiques contemporaines, V. Pârvan, dans son solide travail sur «les Contributions épigraphiques à l'histoire du christianisme daco-romain» conclut en affirmant que l'existence du christianisme en Dacie avant 270 est une nécessité historique et logique. Cette idée, vieille de 25 années déjà, demeurait aujourd'hui encore une simple hypothèse renfermant certes le maximum probable de vérité, mais nullement confirmée jusqu'à présent par des preuves archéologiques ou épigraphiques. L'étude de M. C. Daicoviciu vient combler cette lacune et fournir ces preuves.

Reprenant tous les témoignages recueillis pour les II-ème et III-ème siècles par V. Pârvan et ceux qu'au cours de ces 25 dernières années ont accumulés d'autres chercheurs, M. Daicoviciu constate qu'on ne les peut accepter et qu'ils ont été, soit par erreur, soit injustement, interprétés comme une preuve de l'existence du christianisme en Dacie à cette époque. Ne citons que l'exemple de l'inscription de Napoca (Cluj) avec le prétendu monogramme du Christ (C. I. L. III N° 866 et p. 153 squ.). On l'a déchiffrée comme représentant une croix monogrammatique dont le bras long, vertical, sépare les initiales du Christ: «sit tibi terra levis» enfermées dans un cercle. Interprétation erronée, remarque M. Daicoviciu, car la croix n'apparaît dans les monuments funéraires chrétiens qu'après 350; or l'inscription est certainement du IIIème siècle; on doit plutôt y voir un cercle partagé verticalement par la partie inférieure d'un P, coupé lui-même au-dessus du cercle d'un trait horizontal qui figure ainsi la partie supérieure d'un T, le tout composant le mot OPTO auquel on a joint la formule païenne «sit tibi terra levis». Ainsi tombe le

plus solide argument en faveur de la thèse de V. Pârvan. Celle-ci doit-elle donc être répudiée? M. Daicoviciu ne le croit pas. « L'existence de quelques chrétiens dans la Dacie romaine est fort possible; si l'on songe à la proximité de l'Orient d'où sont venus tant d'éléments ethniques, il est nécessaire d'admettre une infiltration de la religion nouvelle parmi les habitants de la Dacie. Quel fut le nombre de ces Chrétiens, quelles ont été leurs manifestations? autant de questions auxquelles on ne peut répondre, même très approximativement... Mais ils durent être très peu nombreux et les manifestations de leur foi extrêmement restreintes, par suite des persécutions auxquelles ils étaient exposés, plus aisément dans ces régions lointaines du monde antique que dans les grands centres urbains ».

Tout autre fut la situation au siècle suivant, le IVème, contemporain de l'abandon de la Dacie, lorsque cessèrent les persécutions et que la religion chrétienne fut prêchée devant les autorités officielles et avec leur concours. Dès cette époque les témoignages matériels du christianisme abondent, non seulement en Dobrogea, mais encore au Nord du Danube dans la Dacie méridionale et au Nord des Carpathes. De cela M. Daicoviciu a l'incontestable mérite de nous donner deux preuves indiscutables, issues de la Dacie Centrale, de Napoca, où au IVème siècle pénétra le christianisme. Il s'agit d'un sarcophage chrétien improvisé, fait des dalles de pierre d'un monument funéraire plus ancien, païen, sur lequel figure un cippe funèbre avec le sigle: Opto sit tibi terra levis; mais on y a ajouté une croix chrétienne avec les symboles *A* et *Ω*. Autre témoignage: l'auteur signale un monument funéraire datant de la moitié du IIIème siècle et portant sur les deux faces un dauphin, image courante dans l'art funéraire païen. Sur l'un de ces dauphins une main chrétienne a, par la suite, figuré un signe de croix grecque, lui donnant ainsi la valeur du symbole de l'art chrétien: Christos = dauphin.

Par ses travaux M. Daicoviciu vient d'enrichir encore les preuves d'une continuité de la vie romane en Dacie, vie que les invasions barbares n'ont pu déraciner et qui s'est écoulée modeste, sans grandeur, mais tenace, ainsi que le prouvent les nombreux vestiges des environs de Sarmisegetusa et d'ailleurs.

I. Moga

ION GHERGHEL, *Schiller în literatura română.* Aspectul istorico-cultural şi bibliografia critică, (Schiller dans la littérature roumaine. Etude d'histoire de la culture et bibliographie). Bucarest, 1935. Extrait de « Revista Germaniştilor Români ».

L'auteur de cette étude historique et bibliographique fait partie du groupe encore peu nombreux des germanistes roumains, à qui s'ouvre un vaste champ d'étude. Il est pleinement reconnu aujourd'hui que l'influence de la culture allemande sur l'esprit roumain a été des plus importantes au cours du siècle passé, siècle que nous considérons à bon droit comme celui de notre renaissance nationale. Il n'y a qu'à songer, pour vérifier cette influence, à quelques-unes des plus éminentes figures

de notre vie intellectuelle à cette époque, lesquelles se sont formées spirituellement au contact immédiat des valeurs authentiques de la culture allemande et se sont comme imprégnées de son atmosphère: un Mihail Kogălniceanu, homme politique d'un noble caractère et qui est aussi le promoteur d'une littérature nationale consciente de sa mission; un Titu Maiorescu, mentor de notre vie spirituelle à l'un de ses moments critiques et dont la puissante influence fait encore sentir aujourd'hui ses effets bienfaisants, après un demi-siècle d'une évolution pourtant riche en aspects; un Mihai Eminescu enfin, qui demeure comme poète la plus haute incarnation du génie national au siècle passé.

Ce n'est pas seulement l'école allemande, qu' ont fréquentée tant de jeunes Roumains bien doués, qui a répandu l'influence de la culture allemande sur les diverses manifestations de la nôtre: c'est aussi et surtout le livre allemand, instrument d'une action d'autant plus étendue que ses possibilités de circulation sont moins limitées; c'est par cet intermédiaire que nos compatriotes ont pu s'assimiler, en partie au moins, les valeurs de cette culture. Il est peut-être surprenant de constater que certaines de ces valeurs ont circulé plus activement dans les Principautés moldave et valaque qu'en Transylvanie, bien qu'une distance plus faible séparât les Transylvains du peuple allemand et que leur contact immédiat avec la culture hongroise, celle-ci très largement tributaire de la culture allemande, pût d'abord faire supposer le contraire. Un tel phénomène n'est certes pas sans explication; nous ne pouvons malheureusement nous y étendre ici.

Voici par exemple le cas de Schiller, jugé d'après les données que M. Gherghel met à notre disposition. Les Roumains ont connu son oeuvre poétique d'abord dans la langue originale. Ce premier contact s'est produit en Transylvanie, où circulaient des troupes allemandes de théâtre ayant Schiller à leur répertoire, et ce, dès la fin du XVIII-ème siècle. Pourtant «la première mention du nom de Schiller ne se rencontre pas chez les écrivains transylvains, mais chez ceux de Valachie» (p. 9); il s'agit, là aussi, de représentations en langue allemande données à Bucarest aux approches de la révolution de Tudor Vladimirescu (1821) et dont les écrivains roumains ont gardé le souvenir.

D'autres représentations en langue allemande, en particulier des pièces de Schiller, ont été données plus tard dans les pays roumains, mais déjà les témoignages prennent plus d'importance, relatifs aux traductions et aux imitations des ouvrages de Schiller ainsi qu'aux jugements portés chez nous à leur sujet.

Parmi les premières publications périodiques roumaines, celle de Georges Baritz, en Transylvanie, *Foaia pentru minte, inimă și literatură* fait, plus que toute autre, large place à Schiller; cependant, au-delà des Carpathes, paraissent, outre les traducteurs, des imitateurs de sa poésie. Bientôt sont données les premières représentations en roumain des drames de Schiller, soit en Valachie, sous l'impulsion de Ioan Câmpineanu, qui traduit en 1834 *Intrigue et amour* (quoique cette pièce n'ait probablement pas été représentée dans cette version), soit en Moldavie, où l'on a les premières preuves certaines d'une représentation en

roumain d'un drame de Schiller *(les Brigands).* Il n'est pas douteux que Schiller ait été le plus goûté chez nous des poètes allemands, à cette époque de début pour la littérature poétique roumaine ; cette préférence s'explique dans une large mesure par les idées de liberté et d'humanité incarnées par le poète romantique allemand.

Dans la seconde moitié du siècle, le nom de Schiller se rencontre plus fréquemment dans les périodiques roumains ; et lors du centenaire de sa naissance (1859), les Roumains manifestent leur sympathie de toutes les façons, par des traductions, des brochures, des hommages en vers et, bien entendu, par de nombreux articles commémoratifs dans les journaux. A dater de l'apparition des *Convorbiri Literare* (1867), organe de la société « Junimea » de Iassy que dirigeait Titu Maiorescu, la connaissance de l'oeuvre de Schiller, ainsi que celle de la littérature allemande dans son ensemble, entre dans une phase nouvelle. Non seulement les traductions sont plus nombreuses et littérairement mieux venues, mais le cercle de la « Junime » donne des conférences sur les drames de Schiller, et l'éditeur de la revue, Iacob Negruzzi, lui-même poète et dramaturge, entreprend la traduction complète de son théâtre. De même, en Transylvanie, le poète allemand devient toujours plus populaire, ainsi qu'à Bucarest où il pénètre jusque dans les revues nettement francophiles.

Pour retrouver un moment aussi favorable à la diffusion de l'oeuvre de Schiller chez nous et une contribution aussi féconde que celle du cercle junimiste, il faudra attendre jusqu'aux abords du XXème siècle, lorsque le poète Ștefan O. Iosif nous donne de cette oeuvre les traductions sans conteste les plus artistiques de l'époque. Dans un autre genre mais tout aussi remarquable, il faut retenir l'étude de George Bogdan-Duică sur *Schiller la Români* (Schiller chez les Roumains), étude publiée à l'occasion du centenaire de la mort du poète allemand (1905) dans la remarquable revue transylvaine *Luceafărul ;* c'est la première enquête méthodique et approfondie sur la pénétration de l'oeuvre littéraire de Schiller dans la culture roumaine moderne.

G. Bogdan-Duică a été de fait le premier historien et critique roumain qui se soit occupé sérieusement de l'influence de la culture allemande en Roumanie. Ses recherches sont continuées aujourd'hui surtout par les collaborateurs de la *Revista Germaniștilor Români* de Bucarest, sous la direction du professeur Simion C. Mândrescu. M. Ion Gherghel travaille lui aussi dans ce sens, et l'étude que nous venons de présenter n'est pas la première contribution de cette nature qu'il nous ait donnée ; comme dans les précédentes, et pour reprendre l'expression de son maître, il y fait preuve d'une pénétration intelligente, d'une méthode de travail patiente et véritablement scientifique.

Olimpiu Boitoș

ERNST WURM, *So lange die Erde steht.* (Roman). Stuttgart-Berlin, Deutsche Verlags-Anstalt. 246 p., in-8⁰.

Voici un nouveau roman allemand dont l'action se déroule sur le sol roumain. Sur la couverture une citation d'un compte-rendu critique de la « Gazette de Cologne » présente l'ouvrage comme une peinture

attachante et accomplie de la puissance du destin et du triomphe de la nature. Le nom de l'auteur est encore peu connu, mais ce roman l'imposera sans doute à l'attention du public, car le débutant Ernst Wurm y laisse déjà percer la « griffe du lion » (« verrät die Klaue des Löwen »).

Sans faire toujours preuve de l'objectivité nécessaire, d'autres auteurs, poètes ou savants étrangers se sont occupés jusqu'ici du peuple et du sol roumains, dont on rencontre de fréquentes mentions; en particulier, d'autres romanciers ont déjà décrit les beautés de notre pays [1]); mais nulle part on ne trouve l'énergie créatrice du paysan roumain rendue avec plus de force et de sympathie que dans ce roman, dont le titre complet ressort de l'épigraphe empruntée à la Bible: *« So lange die Erde steht, soll nicht aufhören Same und Ernte, Frost und Hitze, Sommer und Winter, Tag und Nacht »*. De même le peuple roumain durera des siècles et des siècles, grâce aux réserves inépuisables que recèle sa classe paysanne.

Le héros du livre, Traïan Georgescu, à ne le considérer que sous ses espèces individuelles, peut paraître exagéré et même faux; mais il faut voir en lui un représentant idéalisé de sa race, qui par son aspect physique aussi bien que spirituel, s'élève jusqu'aux sphères du mythe et de l'épopée. Traïan Georgescu symbolise à la fois la fécondité du paysan roumain, son amour de la nature, son attachement aux coutumes des ancêtres, sa joie naïve devant les fruits de la terre, son aversion instinctive pour la technique moderne et les dangers de la civilisation. Si donc l'on considère sous cet angle, c'est-à-dire comme symbolisant la perpétuité de notre classe paysanne, ce maître du sol, cet héritier d'une race antique, sa figure de demi-dieu retrouve les proportions de la réali é, en dépit des exagérations de détail qu'on pourra relever çà et là. Ainsi l'ouvrage d'Ernst Wurm devra être regardé comme un hymne véritable composé en l'honneur de l'âme nationale roumaine.

*
* *

Le thème du roman, qui à vrai dire n'est pas nouveau, peut se résumer en un seul mot: *l'inadaptabilité*. La civilisation urbaine, chez nous comme un peu partout, pénètre de plus en plus les mo urs pacifiques du milieu rural, en étouffe la profonde poésie, en mine la vigueur, pervertissant toujours davantage les âmes naïves et robustes des hommes de la terre.

L'auteur nous présente dans une lumière éclatante l'univers où se meut le paysan aisé Traïan Georgescu, souverain patriarcal de cinq villages de la plaine de la Ialomiţa, villages qu'il administre en qualité de maire. Tout le monde lui est soumis, tant les membres de sa nombreuse famille que les villageois. Tous le craignent, tous le respectent, tous lui obéissent. Quoique dur, parfois, et même violent en paroles et en actions, Georgescu n'en a pas moins le coeur plein de bonté et l'âme profondément sensible; aussi est-il non seulement redouté mais aimé, comme il aime ses enfants et son peuple d'administrés.

---

[1]) Voir à ce sujet les détails fournis par *Victor Morariu* dans la « Revista Germaniştilor Români » 1935, IV, 3, pp. 225—216, à propos d'un compte-rendu du même roman.

Ce qu'il voudrait, c'est les protéger, les tenir éloignés des poisons de la vie dite civilisée. Trop de luxe et trop de science sont à ses yeux des périls capables d'altérer des âmes saines et primitives, et c'est contre cette menace qu'il lutte de toutes ses forces. C'est ainsi qu'il s'élève avec une vigueur qu'on pourrait dire élémentaire contre le jeune instituteur Carol Chiriac, envoyé par l'administration pour remplacer le « rétrograde » Gociu, homme simple, mais à l'âme pure et aimante.

Mais il ne lui était pas seulement réservé de voir son vieil ami arraché à son poste modeste de guide et de conseiller de la population ; il devait bientôt subir une plus cruelle épreuve. Avec le nouveau maître d'école, c'est tout une suite de malheurs qui entre dans la maison du maire Georgescu. C'est d'abord Marioara qui, cédant à la force élémentaire de l'amour, tombe dans les bras de Chiriac ; le séducteur, il est vrai, en fait sa femme, mais leur existence ne sera pas heureuse et bientôt ils en arriveront au divorce : la sentence du tribunal ôte à la pauvre femme sa seule consolation, son enfant. Marioara ne peut supporter le coup et devient folle. Non moins tragique est le sort du fils préféré de Georgescu ; celui-là aussi, Chiriac le lui enlève, mais d'une autre façon, par le poison de la culture. Au début le père oppose une résistance désespérée au désir que manifeste le jeune Mihail de poursuivre ses études ; à la fin il cède et l'enfant part pour les écoles, en ville. Mais ce milieu ne pouvait être favorable à une âme encore innocente : comme sa soeur, il tombe victime d'un amour non partagé, source de tant de malheurs, et qui l'amène finalement á la triste résolution du suicide.

Le père, qui a vu succomber avant l'heure ses plus chers rejetons, prend la résolution héroïque de fonder un nouveau foyer : à un âge déjà avancé il se remariera, il choisira la plus robuste des filles des montagnes moldaves, une sorte de Brunehilde qu'il devra conquérir par la lutte, Ileana, fille du pâtre Cronos Bilita ; le nouveau Mihail qui naîtra de ce second mariage aura pour mission de continuer à mener la robuste existence du vrai paysan roumain et d'assurer sa perpétuité en même temps que celle de son nom.

Ce serait manquer d'objectivité que d'affirmer que l'auteur de ce roman a pénétré jusqu'au tréfonds de l'âme roumaine. Il se peut que certains des fils de nos paysans qui prennent le chemin de la ville pour y faire leurs études demeurent inadaptables ; en tout cas ils ne sont que l'exception, car la majeure partie de la jeune bourgeoisie roumaine, à commencer par nombre de nos intellectuels les plus distingués, sont sortis de notre classe paysanne et ont su échapper aux premières tentations. Mihail est donc un type assez rare parmi ceux de nos jeunes gens qui s'efforcent de s'élever du sillon paternel aux degrés supérieurs de la culture. De même la Marioara de M. Wurm est dépourvue d'un trait de caractère spécifiquement roumain : la résignation, la soumission aux vicissitudes du destin. Nous ne voulons pas dire qu'en aucun cas la douleur ne pourrait briser le coeur d'une jeune Roumaine au point de troubler sa raison, non, ce serait invraisemblable ; il n'en reste pas moins que la chose est assez rare chez nos jeunes filles, du moins à la campagne, et

que celles-ci sont enclines à se résigner sans bouleversement profond aux coups de la fatalité.

De la sorte, si Georgescu, le héros principal, nous paraît à beaucoup d'égards exagéré et si nous ne pouvons nous le représenter comme type viable qu'à titre de symbole de sa race, les personnages secondaires, Mihail et Marioara, nous semblent aussi assez artificiels, car certains traits de leur physionomie y sont par trop soulignés et révèlent trop nettement la personnification de tendances préconçues. Quant aux autres figures, elles sont plutôt pâles et manquent du relief nécessaire. On doit ajouter que la langue de l'auteur présente une multitude d'expressions et de locutions étrangères au génie et à la structure de la langue originale, car il faut bien que le lecteur roumain, tout au moins, s'imagine les dialogues prononcés dans sa langue; si nous essayons, en effet, de les replacer, de les revivre dans le milieu roumain, ils nous frappent aussitôt par on ne sait quoi de totalement étranger dans le développement psychologique et la construction linguistique [1]). Nous noterons enfin que les noms roumains sont souvent mal orthographiés (Chiriae au lieu de Chiriac, Marivara au lieu de Marioara, etc.).

En dépit de toutes ces imperfections le roman de M. Ernst Wurm demeure un ouvrage puissant, à l'action énergique, vive et presque dramatique. C'est là un livre écrit avec une admiration émue et sincère et un indéniable talent poétique: un hymne, en un mot, comme nous l'avons déjà dit, adressé au paysan roumain et au sol qui le nourrit. Nous nous assurons que si l'auteur s'attache, dans un ouvrage ultérieur, à mieux pénétrer l'âme roumaine dans toute sa complexité, il parviendra à découvrir et à rendre la note spécifique de notre peuple. De toute façon, pour la sympathie dont il a fait preuve à l'égard des choses roumaines et surtout du paysan roumain, nous ne lui marchanderons pas notre reconnaissance.

Ion Gherghel

ANDRÉ RÓNAI, *Biographie des frontières politiques du Centre-Est Européen.* (Budapest 1936). Edition de l'Institut des sciences Politiques de la Société Hongroise de Statistique, 140 pages.

Le travail de M. Rónai, avec ses quatre chapitres et ses 15 planches, a la prétention d'être le résultat d'une recherche scientifique sérieuse; cependant, son titre fallacieux cache mal son caractère de propagande; nous nous trouvons ici, une fois de plus, en présence d'une de ces nombreuses brochures que le révisionnisme hongrois sème partout à l'étranger. Rien de nouveau, du reste, dans cette étude, rien de plus que ce que nous avons lu dans d'autres ouvrages du même genre, sauf le titre et le chapitre d'introduction, où l'auteur montre l'évolution des frontières politiques européennes, de l'Antiquité à nos jours, pour prouver finalement la persistance des frontières du royaume de Hongrie et en demander le rétablissement par une révision du Traité de Trianon.

---

[1]) Voir de nombreux exemples dans la recension déjà citée de M. Victor Morariu.

Signalons tout de suite que le travail de M. Rónai ne repose nullement sur une base scientifique solide. Il ne fait que rééditer, en les résumant, les idées, combien discutables, contenues dans des ouvrages antérieurs, et qui furent l'objet de compte-rendus critiques dans cette revue. Les inexactitudes commencent dès les premières pages, ainsi que les contradictions: l'auteur s'efforce de prouver l'existence d'un Centre-Est Européen, véritable unité géographique et économique soulignée par maints évènements historiques; cependant que, plus loin, il considère comme une monstruosité géographique le dessin de l'Etat roumain, coupé en son milieu par le massif carpathique.

Contrairement à la conception des Etats modernes, dit-il, l'Empire Romain jugeait que seuls les grands fleuves peuvent constituer des frontières durables. Et de citer à l'appui de sa thèse l'abandon de la Dacie par les Romains, la fixation de la frontière impériale sur le Danube, tandis que jamais les Alpes, les Balkans et les Carpathes n'ont joué vraiment le rôle de frontière. Cela n'empêche pas M. Rónai d'affirmer, quelques pages plus loin, que les Carpathes, tout particulièrement, constituent la frontière la plus durable que l'on puisse trouver en Europe, voire même à la surface du globe.

Du point de vue économique, affirme l'auteur, les rivières formaient des barrières et des vides ethniques; comme si l'art de la navigation fluviale était une invention moderne et comme s'il n'était pas prouvé par l'archéologie que les civilisations préhistoriques et antiques se sont précisément développées dans les grands bassins fluviaux! Pour M. Rónai, les voies romaines se sont créées à l'abri de ces zones inhabitées; l'on serait en droit de se demander alors à quoi elles pouvaient bien servir, car nous sommes plutôt habitués à concevoir les routes comme reliant entre eux les grands centres de population et les recherchant même. Laissons donc le lecteur juge de telles affirmations.

L'on va répétant que, de tous les Etats de l'Europe Centrale, le Royaume de Hongrie est celui qui a connu les frontières les plus stables, les plus durables, sans du reste le bien prouver et sans songer que, partant de ce point de vue, il aurait pu durer encore une éternité bien qu'il fût établi aux dépens de peuples voisins. D'ailleurs, si l'on tient compte de la persistance des frontières, de leur durée, que représentent les quelques siècles d'existence des frontières hongroises comparés aux milliers d'années des frontières de certains Etats asiatiques, pourtant disparus à jamais.

L'auteur constate que seul le Danube inférieur, entre Roumanie et Bulgarie, peut être assimilé, au point de vue persistance, aux frontières montagneuses, telles que celles des Carpathes; rien de plus juste. Mais les fleuves ne sont pas toujours des lignes frontières, ni des meilleures: le Danube moyen, par exemple, sépare deux blocs d'un même peuple Hongrois, de même que les Carpathes séparent, — mais ce terme, on le sent, est impropre — deux groupes de Roumains. L'on dirait plus exactement que le Danube a plutôt réuni que séparé les Hongrois, de même que les Carpathes ont rassemblé les Roumains. Ces phénomènes géopolitiques, géographiques et ethniques sont bien plus complexes que semble

le croire M. Rónai. Qu'on nous permette de considérer l'arc carpathique autrement que comme un mur, isolant deux tronçons d'un même peuple; une telle erreur ne peut être commise que par ceux qui jugent d'après des traditions orales ou qui consultent les feuilles d'atlas à échelle réduite; ici, le dessin peut être trompeur, parfois sciemment. N'en déplaise à M. Rónai, les Carpathes ne forment point une simple guirlande comme le montre l'esquisse de la page 40, mais un ensemble de massifs, grands ou petits, à l'Ouest comme à l'Est de la Transylvanie; dans l'Etat roumain, l'étendue des montagnes dépasse sensiblement celle des plaines et, si l'on calculait la population vivant dans la zone carpathique proprement dite, l'on verrait que le chiffre dépasse de beaucoup celui des populations de plaine. Les Roumains peuvent donc être à bon droit considérés comme un peuple essentiellement carpathique. La plupart des villes roumaines, de même que les zones de fort peuplement — région des collines et dépressions subcarpathiques, — sont intimement liées au cadre montagneux. Le diagramme de la page 125 tend à montrer que la population en Roumanie est plus dense à la périphérie qu'au centre et que dans le voisinage des Carpathes subsiste presque un vide ethnique; c'est un cas isolé, choisi à dessein par l'auteur, pour appuyer sa thèse. Nous pourrions en échange citer d'innombrables cas, où la densité de la population est beaucoup plus forte dans la région montagneuse qu'en d'autres points du territoire roumain. Telles les dépressions intra-et subcarpathiques, plus particulièrement les vallées de la Prahova, de l'Olt, du Jiu, du Buzău, du Trotuş, de la Bistritza, du Siret, les golfes du Timiş, de Haţeg, de Petroşani, les «pays» de Fagaraş et de Bârsa. Les Carpathes Apuseni elles-mêmes comptent 38 à 40 habitants au kmq à des altitudes assez grandes. La densité de population la plus forte se trouve même au coeur de la montagne dans la Vallée de la Prahova, avec près de 400 hab. au km_2. Les Carpathes sont donc susceptibles d'abriter une population toute aussi dense que les Etats de l'Europe Occidentale.

A l'appui de ses idées, M. Rónai cherche des arguments jusque dans la structure géologique des Carpathes. Ici les erreurs sont plus inadmissibles encore de la part d'un «savant». Ni l'existence, ni l'évolution des peuples, encore moins celles des Etats ne peuvent être liées de façon concluante à la structure géologique d'un territoire quelconque. Il est vrai qu'un certain déterminisme géographique influe sur la vie des peuples, mais il n'est jamais simple: c'est la résultante d'un complexe délicat de facteurs nombreux et de leur évolution. Chez nous, le caractère dominant de ce déterminisme est que nous sommes une zone de contacts entre des mondes qui diffèrent par la géologie, la géographie, le climat, l'histoire; ces influences viennent déferler autour du territoire roumain, dont les formes rondes, même ethniques, répondent à l'unité géographique du domaine carpathique.

Quel que soit le point d'où l'on envisage le problème, et en éliminant même les discussions purement ethniques, il est un fait qu'on ne peut ignorer: l'expansion du peuple roumain dans l'aire carpathique, son homogénéité, sa force de résistance, qui, en dépit de tous les coups qui lui furent prodigués au cours des siècles, lui permit de demeurer dans

cette partie de l'Europe le peuple le plus puissant, le plus nombreux, le plus conservateur, capable de s'unir spirituellement et de réagir avec éclat et force dès qu'un danger le menace. L'unité géographique? Parmi tant de témoignages, l'unité de langue, la même que l'on parle du Dniester à la Tisza et du Maramures à la Mer Noire, ne suffit-elle pas à la prouver? Ce n'est point non plus simple effet de hasard si l'élément roumain s'est montré le plus homogène et le plus conservateur dans les régions carpathiques; c'est là qu'il a pu conserver le mieux ses usages et ses coutumes, sa langue et son costume, que se sont développés la littérature et l'art populaires, avec ces églises et ces calvaires de bois dont nous sommes si fiers, que l'on trouve encore le plus grand nombre de monastères. C'est aussi dans ce cadre montagneux que sont nées toutes les grandes révoltes transylvaines, que se sont mises à l'abri les anciennes capitales du pays; de là sont partis la plupart des mouvements de colonisation.

Faut-il montrer qu'un Etat peut se fonder dans une région purement montagneuse ou occupée en son milieu par un massif montagneux? L'exemple de la Bulgarie et de la Suisse vient immédiatement à l'esprit: M. Rónai le cite lui-même, et nous ne savons pourquoi, à l'appui de sa thèse. Si les massifs alpins ont pu abriter une population hétérogène (venue, au dire de M. Rónai lui-même, des pays voisins à travers les vallées montagnardes), et si cette population a pu se créer une conscience nationale unitaire, à plus forte raison les Roumains, grâce à leur mode de vie, ont-ils pu former une unité carpathique, douée d'une vitalité toujours croissante et susceptible d'alimenter sans cesse en population les plaines avoisinantes.

A la page 76 et sans raison scientifique, l'auteur souligne qu'en Europe peu de montagnes forment une muraille aussi nette entre deux Etats que les Carpathes, et cela, parce qu'elles comptent parmi les montagnes les plus longues du Vieux Continent. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que l'auteur parle toujours d'Etats, rarement de peuples; sans doute parce que les Hongrois, non seulement n'habitent pas les Carpathes, mais ne viennent que très rarement en contact avec elles. Du reste, aussi longtemps que dura l'Empire austro-hongrois, personne ne protesta contre l'occupation par les Autrichiens de l'Olténie et de la Bucovine, au-delà donc des Carpathes: on ne pouvait cependant voir là une unité géographique! Par contre, dès qu'il s'agit de l'Etat roumain, les Carpathes sont considérées comme un mur de Chine; nos voisins de l'Ouest en connaissent pourtant bien la forme, la structure et les caractéristiques.

Selon Rónai, les Carpathes, frontière politique, formaient la plus solide ligne de résistance du territoire hongrois et avaient pour rôle de le défendre. Mais contre qui, et pour qui? car à l'Est jusqu'au Dniester, à l'Ouest jusqu'à la plaine de la Tisza, loin donc de la frontière politique, vivait, depuis des temps immémoriaux, une même population de Roumains. Si cela est vrai, la montagne joue le même rôle pour les Roumains et leur a servi de refuge pendant des siècles, contre les incursions venues du Sud et de l'Est.

Dire avec M. Rónai que les Roumains ont été implantés sur le plateau et dans les montagnes de Transylvanie, qu'ils sont venus d'ailleurs à la

suite des Hongrois et qu'ils ont adopté de leurs voisins leur mode de vie agricole, est ignorer la vérité. Pour connaître celle-ci, il suffit de relire, non seulement les nombreux travaux que lui ont consacré les savants roumains, mais même certaines remarquables Chroniques hongroises.

Tandis que M. Rónai constate notre inexistence en Transylvanie, Csanki D. [1]) historien magyar et Gyórfi S. [2]) montrent que, depuis l'époque des Huniades jusqu'à nos jours, l'élément hongrois n'a pas subi de pertes aussi grandes qu'on le croit à l'avantage des Roumains, car les régions actuellement habitées par les Roumains l'étaient déjà au temps des Huniades ». Quoi qu'en disent les historiens de Budapest, l'époque qui va du XIII-ème au XIV-ême siècle correspond au début de la grande colonisation des Roumains de Transylvanie en Moldavie et en Munténie. A quel point ce mouvement s'est intensifié au cours des siècles suivants, c'est ce que nous disent l'historien allemand Sulzer [3]) et l'italien Reicevich [4]), lesquels nous parlent de 21.000 familles transylvaines, établies au XVIII-ème siècle dans les Provinces Roumaines.

On nous dit que la Valachie, comme Etat indépendant de quelque importance, n'a aucun passé historique, quand on le compare aux 10 siècles d'existence de l'Etat Hongrois. Est-il pourtant besoin de rappeler les noms de nos Voïvodes, grâce à l'appui desquels le Royaume de Hongrie lui-même s'est affermi? de redire une fois encore les siècles de souffrance de notre peuple?

Pour nous, nous ne nous passionnerons point trop pour les problèmes du passé, mais, ce qui nous intéresse davantage, ce sont les faits actuels: l'ère d'expansion présente des Roumains, la cohésion qui existe entre eux et le pays qu'ils habitent, la densité et l'homogénéité de la population, sa vitalité et la collaboration qu'elle apporte, en même temps que les autres peuples d'Europe, au progrès de la civilisation. C'est pourquoi nous ne nous arrêterons qu'à un seul problème historique, auquel fait allusion M. Rónai.

Celui-ci se pose la question suivante: Comment la Principauté de Transylvanie aurait-elle pu demeurer indépendante, alors que la Hongrie était menacée et occupée par les Turcs, si elle n'avait pas été habitée par une population en majorité hongroise? Certes, au XVI-ème siècle, on n'a jamais pu affirmer qu'il y ait eu une administration et une organisation féodales purement roumaines; mais, l'écrasante majorité de la population était formée de Roumains; seules, les fonctions administratives et militaires étaient entre les mains d'une minorité de Nobles Hongrois, qui, naturellement, comme le fameux représentant du génie militaire roumain Ioan Corvin, ont amené des centaines de milliers de serfs roumains à verser leur sang contre les Turcs. La Transylvanie était, pour les Turcs, une unité géographique plus difficile à conquérir et une entité

---

[1]) Magyarország Tört. Földr. Hunyadiak Kor. Vol. V.

[2]) Földr. Közlem. 1913-19 — indp. 1923 — p. 40.

[3]) Geschichte des Transalp. Daciens 1787. Vol. III p. 309, 400, 401.

[4]) Osservatione storiche, naturale e politiche interno la Valachia e Moldavie — Neapoli 1788, p. 182.

politique qui n'avait avec l'Etat Magyar aucune communauté de sentiments. Si la Transylvanie avait été hongroise, comme le dit M. Rónai, et avait fait partie intégrante de l'Etat Magyiar, pourquoi son Prince, le Slovaque Ioan Zapolya, n'a-t-il point couru au secours du Roi de Hongrie pour le sauver du désastre de Mohacs et pourquoi ce Prince et ses successeurs ont-ils poursuivi une politique turcophile, sans jamais songer à affranchir la Hongrie du joug ottoman? Ce n'est pas par sa population que l'on peut expliquer le maintien de l'indépendance transylvaine, mais plutôt par sa situation géographique et son organisation politique autonome en Voïvodats, lesquels existèrent même au temps des Souverains Hongrois. Tout aussi inexacte est l'affirmation que la Transylvanie est restée indépendante vis-à-vis de la domination turque dans les Provinces roumaines; en effet, la Transylvanie fut bel et bien vassale des Turcs, leur payait le tribut et soumettait le choix de ses chefs à l'approbation de la Sublime Porte; pour le reste, elle bénéficiait d'une parfaite autonomie intérieure.

Quelle erreur commet M. Rónai quand il affirme que, pendant 150 ans, la Principauté de Transylvanie a versé son sang aux côtés des Hongrois de Hongrie dans leur lutte contre les Turcs ! L'on sait fort bien que les Princes de Transylvanie, de Zapolya à M. Apaffy, ont toujours suivi une politique turcophile, de même que les Hongrois des Pachalicks turcs, comme le prouvent la conjuration de Zrinyi, les luttes de Tököly et la révolte de Francisc Rakoczi. L'affranchissement de la Hongrie du joug turc a été l'oeuvre des armées autrichiennes, tandis que les Hongrois luttaient dans les rangs des païens contre leurs propres libérateurs.

M. Rónai est moins logique encore et plus inhumain lorsqu'il conteste à un peuple et à un Etat le droit à une vie libre, tout simplement parce qu'il n'a aucun passé historique et qu'il a toujours été soumis à des puissances étrangères, Pologne, Russie, Turquie, Autriche, Hongrie, toujours blessé par les vagues des invasions ou par la cupidité des voisins. Bien au contraire, un peuple qui a su résister à tant d'épreuves a droit à la vie, « sarment flexible qui s'est courbé tant de fois, mais ne s'est jamais rompu ».

Le peuple roumain, confiant en sa force, n'a jamais désespéré, si amer que fût son sort. Nos voisins de l'Ouest, bien que les frontières politiques de leur pays correspondent presque partout aux limites ethniques, se plaignent continuellement que le Traité de paix de Trianon a été un assassinat, violant le droit de tout un peuple à la vie. Peut-on prétendre encore qu'une Hongrie, de 8 millions d'habitants à peine, règne sur un territoire étranger, dont la population est de beaucoup supérieure à celle de la Hongrie?

Laurian Someșan

JULES KORNIS, *Les idéaux de la civilisation hongroise, 1777—1848* (A magyar müvelődés eszményei), Editions de l'imprimerie de l'Université royale hongroise, Budapest. Vol. I, in 8, X + 607 p. (sans date). Vol. II, X + 650 p., 1927.

Nous nous sentons moralement tenu, et pour plusieurs raisons, de présenter ici cet ouvrage, sans aucun doute remarquable, du savant

hongrois, quoiqu'il soit paru depuis plusieurs années. L'auteur avait tenté un jour de tourner en dérision la science roumaine, enseignée à l'université de Cluj [1]; notre jeune institution scientifique a su lui donner la meilleure réponse, par l'activité même qu'elle a développée. Quant à nous, il nous plaît, en dépit des calomnies qu'il s'est laissé aller à colporter, d'exprimer notre admiration pour cette vaste histoire de la civilisation hongroise, exposé sincère et approfondi des courants qui ont dominé la vie publique magyare dans la période qui va de 1777 à 1848. M. Kornis s'est d'ailleurs imposé aussi aux yeux de la science occidentale par une histoire de l'enseignement en Hongrie, éditée en anglais; et, grâce à la haute situation qu'il a occupée dans son pays comme sous-secrétaire d'état à l'instruction publique, il a acquis un prestige incontesté. C'est pourquoi nous estimons utile de parcourir son ouvrage et d'en retenir au moins les problèmes qui nous intéressent.

Le titre des deux volumes, à vrai dire, n'exprime pas très exactement ce que l'auteur entend présenter à ses lecteurs. Mais nous lisons dans la préface: « Etudiant les idéaux disparus de la civilisation hongroise et les moyens de leur réalisation, l'objet de mon travail est d'élaborer sur cette base la conscience historique de la politique culturelle magyare ». De l'avis de l'auteur, le génie du peuple hongrois ressort mieux en relief si l'on examine quels idéaux culturels il s'est proposés, quelles formes de vie spirituelle il a eues devant les yeux, quels moyens il a employés pour les réaliser et en général quelles aspirations se manifestent à l'observateur dans la politique culturelle de la nation. L'auteur approfondit tous ces problèmes en nous présentant l'évolution de tous les facteurs qui ont déterminé la formation de la culture hongroise au cours de la longue période 1777—1848. Mais, de toutes les institutions culturelles, ce sont les anciens lycées hongrois qui retiennent le plus son attention, ainsi que les réformes auxquelles ils furent soumis, car il estime que l'école secondaire magyare joue un rôle décisif dans l'organisation sociale et dans tous les domaines de la vie nationale.

Dans le riche complexe de ces exposés, ce qui nous intéresse surtout est le chapitre traitant du problème des nationalités; M. Kornis le suit depuis son origine jusqu'aux années révolutionnaires (1848), nous offrant ainsi l'occasion de faire toute une série d'observations que nous croyons utiles.

En Hongrie, la fin du XVIII-ème siècle a déchaîné une lutte tendant à écarter la langue latine de la vie de l'état et de l'école; c'est que l'idée nationale fait alors son entrée dans toutes les provinces sujettes des Habsbourg. Malheureusement, les apôtres les plus enflammés de la langue magyare achoppent à cette réalité, que la majorité de la population ne parle pas cette langue. C'est pourquoi dès 1781, *Bessenyei* formule très clairement (vol. I, p. 106) cette « *idée fondamentale de la politique culturelle de l'état national magyar du XIX-ème siècle, que les nationalités*

---

[1]) Kornis Gyula, *Az elszakított Magyarország Közoktatásügye* (Le problème de l'instruction dans la Hongrie démembrée). Budapest, 1927, 117 p. Voir Revue de Transylvanie, II, 3, p. 330.

étrangères qui habitent la vallée du Danube doivent être rendues magyares par le moyen de la langue (a nyelven keresztül kell magyarrá formálni a Duna völgyében lakó idegen nemzetiségeket) ».

Le mérite revient à M. Kornis d'avoir montré dans la tête de quel patriote maghyar a germé pour la première fois l'idée de la magyarisation; et il nous assure, avec toute son autorité d'homme de science éminent et d'excellent patriote, qu'elle a dominé pendant tout le cours du XIX-ème siècle la politique culturelle de la Hongrie. Bien plus, après avoir interprété les arguments de Bessenyei, il ajoute que le désir de ce dernier est devenu au siècle suivant un problème de plus en plus grave et comme la pierre angulaire de la question des écoles secondaires. Par là, il nous explique clairement pourquoi les gouvernements hongrois ont toujours cette attitude hostile bien connue envers les revendications des nationalités touchant la création d'écoles secondaires de leur langue respective.

En 1790, c'est *Kazinczy* lui aussi qui encourage ses compatriotes à imposer la langue magyare aux enfants allemands, slovaques, serbes et roumains partout où l'occasion s'en présente; et *Alexandre Báróczy* espère que « ceux de lèvres étrangères » pourront être convaincus par des arguments rationnels d'avoir à apprendre le hongrois, et il considère même comme une *question pénible* la répartition des nationalités de Hongrie d'après la langue (pp. 107 et 112). L'auteur constate que ces patriotes de la fin du XVIII-ème siècle jugent avec beaucoup de zèle assurément, mais avec un optimisme par trop naïf, du problème tragique de la culture et de la politique hongroises, c'est-à-dire du problème des nationalités dont les premiers aspects devaient apparaître dans l'Europe entière seulement quelques dizaines d'années plus tard et dont le développement ne pouvait pas encore être prévu (p. 121). Il souligne toutefois le principe énoncé par Samuel Decsy, en vertu duquel quiconque jouit de la liberté hongroise et mange du pain hongrois doit aimer et apprendre la langue hongroise — formule devenue un véritable mot d'ordre dans la bouche des chauvins du début du vingtième siècle. Le même Decsy, à en croire M. Kornis, anticipe sur la politique que devait suivre plus tard l'état « national » magyar à l'égard des langues, lorsqu'il propose d'envoyer des professeurs de langue hongroise dans les écoles allemandes, slovaques et ruthènes, ainsi que des curés hongrois dans les communes des minorités, afin de les magyariser insensiblement (p. 121—122). Serait-ce Decsy le premier patriote hongrois qui a employé le terme de « magyarisation », devenu tristement fameux? Le mot est en effet doublement odieux, et par la tendance qu'il exprime, et par les souvenirs qu'il évoque d'un passé d'oppression.

On sait d'ailleurs que l'opposition de la part des nationalités ne tarda pas à se dresser. Un Croate fut le premier à combattre cette tendance, dans un gros ouvrage publié sous un pseudonyme (Leopoldus II in campo Rakos. *Visio Eleutherii Pannonii* 1790); vers la même époque un médecin allemand de Cassovie (Košice), *Jacques-Frédéric Fuker*, demandait pour chaque nationalité non seulement des écoles primaires enseignant dans leur langue propre, mais même des écoles secondaires (p. 137—139).

Ces premières réactions jetaient comme les semences d'idées qui devaient germer aux environs de 1820 parmi les Slovaques, les Roumains, les Allemands, et se développer rapidement en un arbre vigoureux, image des aspirations minoritaires. « Le principe même, écrit M. Kornis, que cherche à faire valoir la nation dominante magyare, c'est-à-dire la substitution de la langue hongroise à la langue latine dans l'enseignement, les nationalités ne tardent guère à l'appliquer elles aussi ». Ainsi, tandis que le hongrois donnait l'assaut aux bastions officiels du latin, naissait en Hongrie le problème des nationalités, dont les complications successives au cours d'un seul siècle ont suffi à transformer en ruines la Grande-Hongrie (p. 138—140).

Nous n'avons rien à ajouter à ces constatations de M. Kornis, sauf sur un fait qu'il nous expose lui-même afin d'éclaircir la nature des « complications » qui s'élevèrent sur la voie de la magyarisation. La chancellerie aulique hongroise à Vienne, combattant cette prétention magyare par l'organe d'un conseiller influent, Szdenczy, mettait le doigt du premier coup sur le point faible lorsqu'elle affirmait que le chiffre de la population non-magyare était trois fois plus fort que celui des purs Hongrois (p. 164). C'est dans cette proportion, que l'état magyar ne fut jamais capable de modifier, que réside à la vérité le tragique de la langue et du peuple hongrois; elle exprime en effet une réalité qui plaide avec une force invincible en faveur des trois nationalités qui ont recouvré leur indépendance: les Roumains, les Slovaques et les Serbo-Croates.

Ainsi, dans la première moitié du XIX-ème siècle, la question des nationalités devient un objet de préoccupation pour toutes les têtes éclairées du peuple hongrois. M. Kornis la présente en détail au cours d'un chapitre qui traite de « l'ancien enseignement hongrois et du problème des nationalités » (vol. II, p. 83—216). Il cite en épigraphe un passage connu d'une lettre du baron Nicolas Wesselényi, où, discutant en 1843 les aspirations politiques des Slaves et des Roumains, cet ardent patriote et cet homme politique d'une intuition étonnamment pénétrante montre leur évolution finale: la Croatie et la Slavonie formeront une partie intégrante d'un état des Slaves du sud, les comitats slovaques entreront dans le cadre d'un état des Slaves du nord; à l'est, les Roumains prendront la Transylvanie et les districts de la Hongrie peuplés de Roumains, en vertu du droit de succession; quant aux Hongrois, ils en seront réduits à cette partie de la Pannonie qu'habitent les purs Magyars. Wesselényi se livre à ces déductions prophétiques après avoir minutieusement examiné, dans ses fondements historiques, politiques et de psychologie ethnique, le problème des nationalités en Europe orientale (p. 87). Il a donc bien vu la réalité, qui devait trouver une expression si adéquate dans le traité de Trianon, ainsi que ce fait déterminant que l'habitat proprement hongrois se présente au point de vue stratégique comme retranché dans une plaine que dominent les sommets des montagnes environnantes, d'où les canons ennemis le tiennent à leur merci et peuvent n'importe quand l'anéantir. Tant pour la défensive que pour les mouvements offensifs, les parties de la Hongrie qui sont les plus convenables sont justement celles qu'habitent à peu près

uniquement des Slaves et des Roumains. Outre cette malheureuse situation géographique, Wesselényi note que tous les habitants d'une autre langue de la Hongrie sont devenus étrangers à l'état et sont animés de sentiments hostiles à l'égard des Hongrois.

Bien qu'en termes moins catégoriques, le comte Etienne Széchenyi constate lui aussi assez clairement cet état de choses politique, au début des années 1830: « Qu'adviendra-t-il du peuple hongrois, se demande-t-il, si les nationalités. comme autant de forces centrifuges, en viennent à vouloir se rattacher à leurs frères du voisinage, lesquels ont leurs Etats propres, et à s'unir à eux politiquement? ». M. Kornis montre que le grand réformateur hongrois au prophétique regard d'aigle a passé en revue sur le large horizon historique des cent années à venir toutes les nationalités de Hongrie, et qu'en froid calculateur il a tracé d'avance les sombres contours de la tragédie qui devait tout dénouer en 1918 (p. 85). Ce « froid calcul » est précisément ce que nous nommons la juste notion des réalités ethniques et politiques de l'ancienne Hongrie. Relativement aux Roumains, Széchenyi, à partir de 1834, les observe de plus près: il constate qu'ils ne se sont pas encore éveillés à la claire conscience de leur passé, que l'idée nationale n'a pas encore germé dans leur âme, mais qu'ils continuent à vivre leur vie d'une patriarcale simplicité. Pourtant, ajoute-t-il, aucune frontière, et moins encore aucune garde à la frontière ne peut trancher le lien moral qui les rattache aux Roumains du pays voisin, berceau d'une nationalité encore faible, hésitante comme à ses premiers pas, riche néanmoins de toutes les possibilités de développement.

Des idées et des conclusions semblables sont également soutenues à la même époque par des poètes d'une profonde intuition historique (Kölcsey, Bajza) et qui « d'une voix tragique » pleurent sur le destin du peuple hongrois. Entre toutes ces claires visions de l'avenir magyar, une prophétie paraît vraiment étonnante (p. 84), celle du grand philosophe et poète allemand Herder, qui en 1791 décrivait en ces termes le sort réservé aux Hongrois: « Les Hongrois, constituant la plus petite partie des habitants du pays, sont coincés actuellement entre des Slaves, des Allemands, des Roumains et d'autres peuples, mais dans quelques siècles, c'est-à-peine si l'on rencontrera des vestiges de leur langue ». (Ideen zur Philosophie der Geschichte der Menschheit, 1791).

Il semble donc bien que l'Europe d'alors, et surtout les Allemands, plus proches, ait reconnu la véritable situation de la Hongrie. Le retour des nationalités non-magyares à la conscience nationale devait se produire comme un phénomène naturel, et la tendance hongroise à paralyser ce procès devait faire naître par contre-coup ce qui s'appelait naguère encore la « question des nationalités ». Celle-ci devient, dans les vingt dernières années avant la révolution de 1848, l'axe proprement dit de la politique hongroise. Les conclusions en ont été données, d'abord par le régime absolutiste des Habsbourg, puis, un demi-siècle plus tard et de façon décisive, par la « fureur historique » de l'effondrement de 1918 (II, p. 88). A vrai dire, pourquoi « fureur » et non pas « justice » historique, puisque ce n'était que la conséquence des prémisses posées?

M. Kornis tente d'expliquer l'accroissement considérable des nationalités de Hongrie par la disparition de la population magyare à la suite des guerres contre les Tatares et les Turcs; au cours de ces guerres le nombre des immigrants étrangers aurait au contraire augmenté. Cet argument, souvent employé dans les polémiques hongroises, ne s'appuie pas sur une étude sérieuse des proportions et des rapports ethniques dans la Hongrie médiévale; c'est pourquoi il diminue la valeur scientifique de l'ouvrage. En échange, l'auteur voit juste lorsqu'il constate que l'entrave principale à la magyarisation des diverses populations de Hongrie provenait du fait que celles-ci n'avaient vécu aux côtés des Hongrois, durant des siècles, que topographiquement si l'on peut dire, mais non pas socialement: de profondes différences, en effet, de nature religieuse, sociale, juridique, économique, les en séparaient dans une mesure telle qu'elles excluaient toute assimilation sur un rythme précipité (II, p. 89). Nous croyons nécessaire de faire observer que ces différences consistaient bien plutôt dans le fait que les nationalités les plus importantes restaient privées de tous droits, ainsi que dans la tendance toujours plus accentuée des privilégiés hongrois à exploiter la masse immense de la classe serve non-maghiare.

L'Autriche avait, dès le début du XVIII-ème siècle, conçu le dessein de faire de la monarchie des Habsbourg un ensemble unitaire sous le rapport politique, économique et culturel, sur le modèle de la monarchie française et, plus tard, de l'empire napoléonien; malheureusement pour elle, elle a retardé d'un siècle l'application de ce plan. Il en fut de même pour l'état hongrois: lorsqu'il chercha à réaliser l'unité magyare, il dut se convaincre que « les conditions historiques nécessaires faisaient défaut pour une assimilation pacifique et sans caractère de violence ». C'est à peine si les Slovaques et les Roumains ont pris part à la vie constitutionnelle de l'état magyar, non plus que les Allemands, car aucun de ces peuples ne disposait d'une classe noble. Mais dès qu'ils commencent à atteindre un niveau plus élevé de l'évolution économique et culturelle et à se constituer un noyau de classe intellectuelle, aussitôt ils manifestent leurs prétentions en face des Hongrois sur le terrain administratif et scolaire; bien plus, les plus audacieux d'entre eux se mettent à ourdir des projets séparatistes, simples rêves si l'on veut, mais combien révélateurs ! En tout cas, leur volonté très nette est de se cultiver et d'être administrés dans leur langue propre.

Ainsi la vie économique et culturelle en Hongrie était restée de deux siècles en arrière de l'Angleterre et de la France, dont les peuples étaient pleinement formés et unitaires lorsque commença à germer chez nous aussi l'idée d'état national. La fusion des nationalités sous forme de procès historique involontaire ne pouvait plus être remplacée alors par une action d'assimilation consciente: celle-ci venait trop tard, car toutes les nationalités étaient déjà sur le qui-vive, au moment où se réveille la conscience nationale magyare (II, 90—91). Il y a eu un mouvement national aussi bien chez les Slovaques que chez les Serbo-Croates et les Roumains dès le début du XIX-ème siècle, alors que la langue latine se trouvait encore en pleine floraison (II, p. 93).

Dans les pages suivantes, M. Kornis résume brièvement les arguments apportés par les nationalistes magyars en faveur de leur état national (II, p. 94—102): ils sont suffisamment connus aujourd'hui, grâce à l'abondante littérature de propagande dispersée par Budapest. Beaucoup plus intéressant est l'exposé que fait l'auteur du point de vue contraire, défendu par un grand nombre de polémistes patriotes allemands, croates et tchéco-slovaques (p. 102 et suiv.); il ne fait pas mention des ouvrages roumains car il ne les a pas rencontrés, n'ayant consulté que la littérature rédigée en allemand. C'est ainsi qu'il ignore et les idées des « latinistes » roumains de Transylvanie et l'admirable mémoire d'Eftimie Murgu; la protestation du consistoire de Blaj contre la magyarisation des écoles est résumée d'après le livre de Iancsó Benedek; de Georges Lazăr, des maîtres d'Arad et de la jeune pléiade de Blaj il ne sait rien, ou presque rien. Il nous semble même que, dans cette partie de son étude, M. Kornis, bien qu'appuyé de riches matériaux interprétés avec un vaste appareil, ne parvient pas à demeurer jusqu'au bout le chercheur calme et objectif du début. Il est d'ailleurs explicable qu'il se laisse parfois troubler par des sentiments patriotiques, lesquels le poussent souvent à mettre en parallèle les événements de 1918 et ceux qui ont précédé l'époque révolutionnaire, forçant par trop l'analogie qu'il veut apercevoir entre les mots d'ordre de cette dernière et les principes qui sont le fondement des derniers traités de paix. Mais l'homme politique se révèle chez lui de beaucoup inférieur à l'homme de science. A la différence des grands représentants de la pensée hongroise, Széchenyi, Wesselényi, Eötvös, qui ont toujours conseillé à leurs compatriotes de faire la paix avec les nationalités, l'auteur est d'avis que toutes les concessions qu'on leur eût faites n'eussent avancé de rien: « Aussitôt que des blocs isolés de nationalités réussissent à obtenir dans la monarchie des droits égaux pour leur langue, ils manifestent des prétentions à la domination et, secouant en Autriche l'hégémonie germanique, en Hongrie l'hégémonie magyare, cherchent à se rattacher à leurs frères des états voisins. Cette tendance ne peut être écartée par aucune concession sur la langue, ni par l'égalité des droits. L'expansion de la langue amène derrière elle, aussitôt et inévitablement, l'expansion de la puissance. C'est en cela que réside le tragique historique de l'Autriche d'abord, puis de la Hongrie. Mise en pratique de façon suivie, l'idée humanitaire du droit naturel, conçue dans une atmosphère philosophique exceptionnelle, aurait nécessairement donné, tôt ou tard, une formation d'états fédératifs, une sorte d'Etats-Unis d'Autriche, bientôt acculée à la dissolution générale. Le dogme qui a régné plus d'un siècle dans la diplomatie, en vertu duquel l'équilibre même de l'Europe réclamait l'existence de la monarchie austro-hongroise, s'est révélé, à l'automne 1918, beaucoup plus faible que la tension des nationalismes et leur force centrifuge » (II, 120—121)

Il ne fait donc pas doute que, si l'auteur avait eu à diriger l'instruction publique dans l'ancienne Hongrie, il eût adopté la même ligne de conduite que les Banffy, les Berzeviczy, les Apponyi: il eût fondé son régime de liberté, sur la violence, comme l'avait déjà reproché l'Allemand Herder aux grands de Hongrie. Et certes il aurait eu tort, car il

aurait porté avec eux devant l'histoire la responsabilité de l'effondrement de son pays. Au surplus, le procès de décomposition de la monarchie n'a pas eu lieu exactement comme le présente M. Kornis. La Hongrie n'a jamais accordé aucun droit effectif à ses nationalités, et l'Autriche a laissé échapper l'occasion de son salut en refusant d'accorder des concessions convenables aux nations slaves. Et combien d'autres corrections y aurait-il à apporter en cette matière !

Plus important que tout le reste à nos yeux est le fait que l'auteur reconnaît la force représentée par les aspirations nationales à l'automne 1918: en même temps que la « force centrifuge » des nations roumaine, tchéco-slovaque et serbo-croate, ces aspirations ont été réellement des facteurs déterminants dans la formation de nos états nationaux sur les ruines du conglomérat austro-hongrois. Cette reconnaissance justifie pleinement la sentence portée à Trianon, qui replaçait dans l'intégrité de leurs droits, après une lutte plus que séculaire, les nationalités opprimées auparavant.

C'est là le mérite capital de l'ouvrage de M. Kornis, et nous avons tenu à le mettre en évidence. Il est vrai que nous n'avons donné qu'une partie du riche ensemble d'idées qu'il examine; son ouvrage devrait être étudié en détail, car il nous donne une clef certaine pour mieux comprendre nombre d'aspects de la politique hongroise touchant les nationalités. C'est pourquoi nous le recommandons aux lecteurs d'Occident, dans la mesure, malheureusement, où ils comprennent la langue hongroise: ils pourront se documenter assez abondamment sur le caractère, sur la véhémence en particulier, de la lutte qui s'est livrée dans l'ancienne Hongrie entre les nationalités opprimées et les détenteurs du pouvoir politique. La méthode adoptée par M. Kornis, qui consiste à mettre en regard les conceptions opposées des uns et des autres, et surtout à étudier l'idéologie même qui est à la source de l'action magyarisatrice et, par contre-coup, des réactions des peuples non-magyars, est la plus propice, pensons-nous, à l'étude approfondie de l'histoire des anciennes minorités en Hongrie. Cette méthode demande en échange à être pratiquée avec l'impartialité la plus entière et aussi avec une documentation suffisante. Or, les deux chapitres que M. Kornis consacre à l'historique de l'enseignement chez les Slaves et les Roumains de Hongrie (pp. 164—209) s'appuient, non sur des recherches personnelles, mais sur une littérature tendancieuse et périmée.

Nous devons souligner enfin que nous ne sommes pas d'accord avec l'auteur lorsqu'il abuse de ce qu'il nomme le « destin tragique » pour expliquer les divers états de choses de l'ancienne Hongrie; il considère l'existence même et la répartition des nationalités comme « la plus profonde tragédie de la politique hongroise », et quant à leurs combats pour l'affirmation de droits élémentaires, il les qualifie « la question fondamentale la plus tragique du destin magyar » (p. 85). Un « dualisme tragique » domine presque tous les efforts de la nation hongroise qui nous sont ainsi brièvement résumés (pp. 210—211): « Si les Hongrois, dans un domaine quelconque, font un pas en avant, ils doivent aussitôt, régulièrement, faire un pas encore plus grand en arrière. S'éveillent-ils de leur sommeil et cherchent-ils à vivre les formes nationales propres

et à développer l'entéléchie de leur race; conquièrent-ils de haute lutte les droits naturels de leur langue et expriment-ils dans leur idiome la voix de la vie publique et de l'école: aussitôt, par là même, ils déchaînent contre eux les peuples qui, des siècles durant, ont vécu à leurs côtés; la lutte qu'ils ont menée pour la langue et la culture contre l'aigle autrichien sert à ces peuples d'exemple pour développer l'énergie latente de leur race et pour mieux combattre les Hongrois. Quand l'idée de progrès, de liberté, de libéralisme, de démocratie à l'occidentale s'empare de l'esprit des meilleurs Hongrois, la logique de leur destin historique retourne aussitôt contre le peuple magyar le tranchant de cette idéologie. Si l'ancienne constitution féodale est jetée à bas et, avec elle, la domination de la noblesse à prépondérance hongroise, les masses de nationalités affranchies au nom du principe démocratique et de la liberté menacent en retour d'écraser et de détruire les Hongrois. Le progrès qui marche étroitement sur les pas de l'Europe occidentale signifie la perte du peuple magyar ».

Nous avons déjà dit que cette manière de voir est profondément erronée. Elle provient, elle aussi, d'une conception d'exclusivisme politique dont le résultat le plus clair a été le trop fameux chauvinisme hongrois, et elle pèche en ce qu'elle se refuse aujourd'hui encore à reconnaître la vérité et à considérer les nationalités comme des réalités politiques dont il eût fallu et dont il faut plus que jamais tenir compte. Le « tragique » de la politique hongroise, si l'on peut donner un sens précis à une notion sur laquelle les philosophes ne sont pas d'accord et qui risque de paralyser l'historien par l'intervention d'on ne sait quelle vague fatalité, ce tragique résulte au premier chef de la mégalomanie — il faut bien dire le mot — de cerveaux enfiévrés qui ont tenu la violence pour le moyen le plus sûr de résoudre le problème des nationalités en Hongrie. En second lieu, ce « tragique » consiste aussi dans le fait que les grands hommes du peuple hongrois, qui ont eu l'intuition de la vérité et l'ont exprimée en paroles prophétiques, n'ont jamais été écoutés ni suivis. Széchenyi a eu à souffrir une vie entière de l'aveu, d'une sincérité émouvante, qu'il avait fait dans son célèbre discours académique. Enfin, l'incompréhension de sa destinée particulière et la création artificielle d'un idéal de domination qu'il était incapable de faire descendre par ses propres moyens sur le plan du réel, voilà un dernier et véritable aspect de la tragédie du peuple hongrois.

C'est le devoir de la génération actuelle en Hongrie de rompre avec cette manière de voir et d'oser regarder la vérité en face: la Hongrie de Trianon n'est rien d'autre que la conclusion naturelle de l'évolution historique.

Dans une nouvelle de sa jeunesse le grand écrivain hongrois Jókai met dans la bouche du palatin Joseph le conseil adressé à ses compatriotes de considérer la carte de Hongrie, d'en dénombrer les comitats, d'en retrancher neuf sur quatorze et de constater ensuite ce qui reste une fois écartés les éléments hétérogènes. S'ils ont refusé de suivre ce conseil, la génération suivante de l'histoire a rendu sa sentence en 1918, sentence conforme a ce que Jókai a su voir et à ce que pouvait voir n'importe lequel de ses compatriotes.

Silviu Dragomir